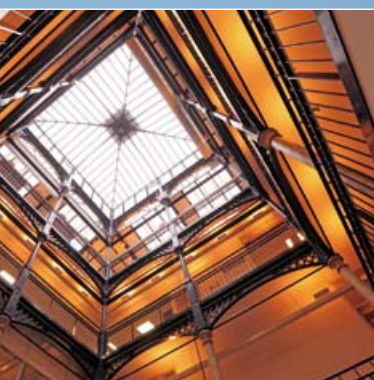


Rapport de gestion

2^e partie

Annexe
financière et juridique

2009



GRUPE AFFINE

Rapport de gestion

2^e partie

Annexe
financière et juridique

2009

Responsable, Communication Financière & Relations Investisseurs

Frank Lutz

Tél. : +33 (0)1 44 90 43 53

E-mail : frank.lutz@affine.fr

Sommaire

COMPTES CONSOLIDÉS

3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
4	Bilan consolidé
6	Compte de résultat consolidé
8	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
9	Tableau des flux de trésorerie consolidés
11	Annexe aux comptes consolidés

COMPTES ANNUELS

63	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels
64	Bilan annuel
66	Hors-bilan annuel
67	Compte de résultat annuel
68	Annexe aux comptes annuels
92	Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices
92	Échéances des dettes fournisseurs

CONVENTIONS

93	Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés
95	Conventions libres

RÉSOLUTIONS

97	Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2010
----	---

MANDATAIRES SOCIAUX

99	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009
102	Informations relatives à la rémunération et aux avantages de toute nature versés durant l'exercice 2009 à chaque mandataire social par les sociétés du groupe
103	Informations relatives aux opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET CONTRÔLE INTERNE

104	Rapport de la Présidente sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne
109	Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration

OPÉRATIONS SUR LE CAPITAL

110	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées
111	Rapport du Conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites aux salariés et dirigeants
112	Récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Affine, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3 de l'annexe relative aux nouvelles normes applicables à compter du 1^{er} janvier 2009.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers ont été réalisées dans un contexte de manque de liquidité du marché immobilier et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

La note 3 aux états financiers « Principes et méthodes comptables » expose notamment les estimations significatives et la méthode comptable retenue pour la valorisation des immeubles de placement. Les immeubles de placement sont ainsi comptabilisés à leur valeur de marché, celle-ci étant déterminée par des experts indépendants, qui valorisent le patrimoine de la société au 31 décembre de chaque année.

Nos travaux ont consisté à examiner les rapports des évaluateurs indépendants, apprécier les données et les hypothèses retenues pour fonder l'ensemble de ces estimations, nous assurer de la prise en compte du contexte du marché immobilier par les évaluateurs indépendants et vérifier que la note 3 aux états financiers fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée

Paris, le 19 mars 2010

Cailliau Dedout et Associés

Mohcine Benkirane
Associé

Bilan consolidé

Actif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales, CCP		122	130
Actifs financiers a la juste valeur par résultat		7 673	3 392
Obligations et autres titres à revenu fixe		-	-
Actions et autres titres à revenu variable	[8.1]	3 815	3 306
Instruments dérivés	[8.2]	3 859	86
Instruments dérivés de couverture		-	-
Actifs financiers disponibles a la vente	[8.3]	3 410	32 358
Prêts et créances sur les établissements de crédit	[8.4]	31 808	24 845
Comptes ordinaires débiteurs		31 808	24 765
Comptes et prêts à terme		-	-
Créances rattachées		-	80
Opérations de location financement et créances rattachées		-	-
Prêts et créances sur la clientèle	[8.5]	115 990	126 237
Autres crédits à la clientèle		16 000	14 472
Comptes ordinaires débiteurs		5 464	5 262
Créances rattachées sur immeubles de placement		24 722	17 526
Créances clients (prestations de service)		565	1 464
Opérations de location financement et créances rattachées	[8.6]	69 239	87 513
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-	-
Actifs d'impôts courants		459	594
Actifs d'impôts différés	[8.7]	4 182	1 536
Autres actifs	[8.8]	52 955	77 967
Acomptes sur dividendes versés au cours de l'exercice		2 434	3 651
Actifs divers		50 521	74 316
Actifs classes comme détenus en vue de la vente	[8.9]	5 067	6 437
Actifs non courants destinés a être cédés	[8.10]	87 407	104 249
Participations dans les entreprises mises en équivalence	[8.11]	22 119	28 064
Immeubles de placement	[8.12]	951 575	984 039
Immobilisations en location		951 575	984 039
Immobilisations temporairement non louées		-	-
Immobilisations corporelles	[8.13]	1 503	2 802
Immobilisations incorporelles	[8.13]	466	773
Goodwill	[8.14]	-	3 661
TOTAL ACTIF		1 284 738	1 397 082

Passif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales, CCP		-	-
Passifs financiers a la juste valeur par résultat	[9.1]	21 249	10 744
Instruments dérivés de couverture		-1	-
Dettes envers les établissements de crédit	[9.2]	673 617	723 167
Comptes ordinaires créditeurs		25 432	6 718
Comptes et emprunts à terme		648 185	716 449
Dettes envers la clientèle	[9.3]	12 639	12 952
Comptes ordinaires créditeurs		1 212	929
Autres sommes dues		-	-
Comptes et emprunts à terme		11 427	12 023
Dettes représentées par un titre	[9.4]	15 712	30 087
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-	-
Passifs d'impôts courants		3 722	7 472
Passifs d'impôts différés	[9.5]	2 899	9 308
Autres passifs	[9.6]	70 768	87 908
Passifs classés comme détenus en vue de la vente	[9.7]	5 020	5 054
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	[9.8]	36 487	27 492
Provisions	[9.9]	8 756	3 762
Capitaux propres		433 870	479 137
Capitaux propres part du groupe		347 882	388 995
Capital et réserves liées		166 360	170 435
Capital		47 800	47 800
Primes		23 947	23 947
Composante capital des instruments hybrides		104 363	104 782
Actions propres		(9 750)	(6 094)
Autres réserves		187 230	239 281
Gains ou pertes latents ou différés		(7)	16 801
Gains ou pertes latents sur instruments dérivés		-	2
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente		(7)	16 799
Résultat de l'exercice		(5 701)	(37 521)
Intérêts minoritaires		85 988	90 142
Part des minoritaires dans les réserves consolidées		82 979	89 872
Part des minoritaires dans les résultats consolidés		3 008	270
TOTAL PASSIF		1 284 738	1 397 082

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés		5 653	8 026
Sur titres à revenu fixe disponibles à la vente		-	-
Sur prêts et créances sur établissements de crédit	[10.1]	1 111	1 015
Sur prêts et créances sur la clientèle	[10.2]	332	283
Sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		-	-
Sur instruments dérivés de couverture		-	-
Sur opérations de location financement	[10.3]	4 211	6 728
Sur créances dépréciées		-	-
Intérêts et charges assimilées		(29 447)	(40 714)
Sur dettes envers les établissements de crédit	[10.4]	(28 736)	(39 950)
Sur dettes envers la clientèle	[10.5]	(706)	(760)
Sur dettes représentées par un titre		-	-
Sur dettes subordonnées		(5)	(5)
Sur opérations de location financement		-	-
Sur prêts et créances		-	-
Commissions (produits)		-	-
Commissions (charges)		(340)	(1 421)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	[10.6]	(8 834)	(13 715)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	[10.7]	10 832	3 743
Produits des autres activités	[10.8]	313 797	219 564
Produits sur opérations de location financement		17 776	15 135
Produits des opérations immobilières		17 528	79 543
Produits sur immeubles de placement		277 154	120 022
Autres produits d'exploitation divers		1 339	4 864
Charges des autres activités	[10.8]	(269 683)	(187 953)
Charges sur opérations de location financement		(17 318)	(14 380)
Charges sur opérations immobilières		(17 615)	(75 474)
Charges sur immeubles de placement		(233 461)	(97 190)
Autres charges d'exploitation diverses		(1 289)	(909)
PRODUIT NET BANCAIRE		21 978	(12 469)
Charges générales d'exploitation	[10.9]	(23 120)	(26 411)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	[10.10]	(463)	(723)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		(1 604)	(39 603)
Coût du risque	[10.11]	(4 334)	(1 397)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		(5 938)	(40 999)
Quote-part des entreprises mises en équivalence	[10.12]	(4 382)	975
Gains ou pertes nets sur autres actifs	[10.13]	(22)	46
Variation de valeurs des goodwill	[10.14]	(3 545)	60
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		(13 887)	(39 918)
Impôt sur les bénéfices	[10.15]	12 013	4 072
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	[10.16]	(819)	(1 406)
RÉSULTAT NET		(2 693)	(37 252)
Résultat net - part des minoritaires		3 008	270
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		(5 701)	(37 521)
Par action (en euros)	[10.17]	(0,76)	(4,72)
Dont part du groupe des activités abandonnées		(0,11)	(0,18)
Par action après dilution (en euros)	[10.17]	(0,62)	(3,92)
Dont part du groupe des activités abandonnées		(0,09)	(0,15)

État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net	(2 693)	(37 252)
Écart de conversion		
Variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(16 808)	(25 531)
Quote part de variation de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente transférée en résultat	-	-
Partie efficace de la variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	-	-
Quote part de variation de juste valeur des couvertures de flux de trésorerie transférée en résultat	-	-
Écart de réévaluation des immobilisations	-	-
Écarts actuariels	-	-
Quote part des autres éléments du résultat global des entreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	-	-
Effet impôt	-	6 986
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt	(16 808)	(18 545)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(19 501)	(55 797)
Dont part du groupe	(22 509)	(56 067)
Dont part des intérêts minoritaires	3 008	270

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital et réserves liées			Réserves consolidées	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus						
Capitaux propres au 31/12/2007	47 700	129 193	(5 399)	184 247	35 344	78 159	469 244	100 738	569 982
Augmentation de capital	100	160	-	(71)	-	-	189	-	189
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(696)	-	-	-	(696)	-	(696)
Émission d'actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	(624)	-	(7 811)	-	-	(8 435)	-	(8 435)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2007	-	-	-	78 159	-	(78 159)	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(13 330)	-	-	(13 330)	(7 700)	(21 030)
Sous-total des mouvements liés aux actionnaires	100	(464)	(696)	56 947	-	(78 159)	(22 272)	(7 700)	(29 972)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	21	(18 543)	-	(18 522)	-	(18 522)
Résultat année 2008	-	-	-	-	-	(37 521)	(37 521)	270	(37 251)
Sous-total	-	-	-	21	(18 543)	(37 521)	(56 043)	270	(55 773)
Effet des acquisitions et des cessions sur les minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des Entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(1 936)	-	-	(1 936)	(3 166)	(5 102)
Capitaux propres au 31/12/2008	47 800	128 729	(6 094)	239 280	16 801	(37 521)	388 995	90 142	479 137
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(3 656)	(213)	-	-	(3 869)	-	(3 869)
Émission d'actions de préférence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Composante capitaux propres des instruments hybrides	-	(419)	-	(4 497)	-	-	(4 916)	-	(4 916)
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2008	-	-	-	(37 521)	-	37 521	-	-	-
Certificat de dépôt attaché à un immeuble	-	-	-	161	-	-	161	-	161
Actions gratuites	-	-	-	(1 228)	-	-	(1 228)	-	(1 228)
Distribution de dividendes	-	-	-	(8 114)	-	-	(8 114)	(5 980)	(14 094)
Dividendes sur actions propres	-	-	-	512	-	-	512	-	512
Dividendes prioritaires	-	-	-	(836)	-	-	(836)	-	(836)
Sous-total des mouvements liés aux actionnaires	-	(419)	(3 656)	(51 736)	-	37 521	(18 290)	(5 980)	(24 270)
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(16 808)	-	(16 808)	-	(16 808)
Résultat année 2009	-	-	-	-	-	(5 701)	(15 085)	3 008	(2 693)
Sous-total	-	-	-	-	(16 808)	(5 701)	(22 509)	3 008	(19 501)
Effet des acquisitions et des cessions sur les minoritaires	-	-	-	151	-	-	151	(651)	(500)
Changements de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres des Entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(465)	-	-	(465)	(531)	(996)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2009	47 800	128 310	(9 750)	187 230	(7)	(5 701)	347 882	85 988	433 869

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
I - Opérations liées à l'activité opérationnelle			
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		(2 693)	(37 252)
Dotations nettes aux amortissements et provisions		10 672	3 791
Gains et pertes latents résultant des variations de juste valeur		43 676	46 852
Autres produits et charges calculés (y compris actualisation)		6 357	3 007
Plus et moins-values de cession d'actifs		(24 322)	(2 644)
VNC des immobilisations cédées		166 996	51 042
Produits de cessions des immobilisations cédées		(191 318)	(53 686)
Profits et pertes de dilution		-	-
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		4 382	2 554
Dividendes et remontées de résultats de sociétés non consolidés		(1 879)	(1 783)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		36 193	14 526
Coût de l'endettement financier net		30 110	39 526
Charge d'impôt (y compris impôt différé)		(12 013)	(4 073)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		54 290	49 979
Impôt payé		1 518	(3 603)
Variation des stocks		12 651	(10 659)
Variation des clients et comptes rattachés		(48)	16 283
Variation des fournisseurs et divers créanciers		(3 786)	(7 879)
Autres variations du bfr lié à l'activité opérationnelle		9 159	888
Flux des activités abandonnées		347	2 738
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE		74 132	47 746
II - Opérations d'investissement			
Location financement		4 093	3 066
Décaissements liés aux acquisitions		(5)	(27)
Encaissements liés aux cessions		4 098	3 094
Immeubles de placements		50 473	(170 638)
Décaissements liés aux acquisitions		(98 887)	(199 315)
Encaissements liés aux cessions		149 360	28 677
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		(721)	(686)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		79	56
Subventions d'investissement reçues		-	-
Décaissements liés aux acquisitions des immobilisations financières		(64)	(9 916)
Encaissements liés aux cessions des immobilisations financières		24 517	46
Titres consolidés		(12 503)	2 312
Décaissements liés aux acquisitions		(9 767)	(13 448)
Encaissements liés aux cessions		151	24 616
Incidence des variations de périmètre		(2 886)	(8 856)
Dividendes reçus (sociétés mises en équivalence, titres non consolidés)		3 449	3 449
Variation des prêts et avances consentis		318	(3 472)
Autres flux liés aux opérations d'investissements		(270)	5 011
Flux des activités abandonnées		(186)	(356)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		69 184	(171 127)
III - Opérations de financement			
Sommes reçues des actionnaires lors des augmentations de capital		-	5
Versées par les actionnaires de la société mère		-	5
Versées par les minoritaires des filiales consolidées		-	-
Rachat et revente d'actions propres		(5 219)	(4 109)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(13 865)	(22 987)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(6 404)	(12 933)
Dividendes versés aux minoritaires des filiales consolidées		(7 461)	(10 054)
Augmentation / diminution des dettes subordonnées		-	-
Variation des dépôts de garantie versés et reçus		(7 740)	3 586
Émissions ou souscriptions d'emprunts et dettes financières		153 045	272 752
Remboursements d'emprunts et dettes financières		(234 196)	(107 753)
Coût de la dette financière nette : intérêts payés		(30 956)	(41 562)
Autres flux liés aux opérations de financement		846	2 036
Flux des activités abandonnées		(68)	(78)
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		(138 152)	101 890
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (I+II+III)		5 164	(21 492)
Incidence des variations de cours des devises			
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		21 175	42 667
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		26 339	21 175
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE		5 164	(21 492)

Trésorerie et équivalents

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	Reclassement BFI en activité abandonnée	31/12/2009
Caisse, banque centrale, CCP		122	5	127
Disponibilités bancaires	7-4	31 808	945	32 754
Disponibilités bancaires en autres actifs	7-8	748		748
Valeurs mobilières de placement	7-1	2 022	0	2 022
Sous total (1)		34 700	950	35 650
Découverts bancaires (a)	8-2	(8 230)	(1 055)	(9 285)
Découverts bancaires en autres passifs	8-6	(26)		(26)
Sous total (2)		(8 256)	(1 055)	(9 311)
TOTAL (1) + (2)		26 444	(105)	26 339

(a) Ces lignes de crédit accordées par le CFF et la Société Générale pour 17 M€ n'apparaissent pas en découverts bancaires mais en dettes financières.

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2008	Reclassement BFI en activité abandonnée	31/12/2008
Caisse, banque centrale, CCP		130	3	133
Disponibilités bancaires	7-4	24 765	2 014	26 778
Disponibilités bancaires en autres actifs	7-8	265		265
Valeurs mobilières de placement	7-1	1 760	82	1 842
Sous total (1)		26 920	2 098	29 018
Découverts bancaires	7-2	(6 711)	(937)	(7 648)
Découverts bancaires en autres passifs	7-6	(194)		(194)
Sous total (2)		(6 906)	(937)	(7 843)
TOTAL (1) + (2)		20 014	1 161	21 175

Annexe aux comptes consolidés

1. Informations relatives à l'entreprise.....	11
2. Principaux événements de l'exercice.....	11
3. Principes et méthodes comptables.....	12
4. Périmètre de consolidation.....	23
5. Activités en cours d'abandon.....	26
6. Gestion du risque financier.....	29
7. Information sectorielle.....	33
8. Notes sur le bilan actif.....	38
9. Notes sur le bilan passif.....	46
10. Notes sur le compte de résultat.....	51
11. Engagements et éventualités.....	57
12. Instruments financiers.....	59
13. Effectifs.....	59
14. Avantages du personnel.....	59
15. Informations relatives aux parties liées.....	60
16. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux.....	62
17. Événements postérieurs à la date de clôture.....	62

1. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTREPRISE

Le 5 mars 2010 le Conseil d'Administration d'Affine SA a arrêté les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 et autorisé leur publication. Affine est une société anonyme cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris, elle fait partie de l'indice SBF 250 (CAC Small90). Affine a également intégré l'indice EPRA en date du 19 juin 2006.

Affine a le statut d'établissement de crédit, agréé pour la commercialisation de contrats de location-financement. Elle a également adopté, ainsi, que certaines de ses filiales, le régime fiscal des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) pour l'activité d'exploitation d'un patrimoine immobilier locatif. Son siège social est situé au 4 square Edouard VII, Paris 9^e.

Respect du plafond de détention du capital des SIIC : Pour les SIIC constituées antérieurement au 1^{er} janvier 2007, elles doivent respecter un plafond de détention de son capital de 60 % par un actionnaire unique ou en concert.

Affine respecte cette obligation puisqu'elle n'est pas détenue à plus de 60 % (capital et droits de vote) directement ou indirectement par un ou plusieurs actionnaires agissant de concert au sens de l'article L.223-10 du Code de Commerce.

Les principales activités du groupe sont décrites dans la note « Information sectorielle » ci-dessous. Les principaux événements de la période sont décrits dans le rapport de gestion auquel il convient de se reporter.

Les comptes du groupe Affine sont consolidés par intégration globale par la compagnie financière MAB Finances SAS.

2. PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE L'EXERCICE

Le groupe Affine

■ A livré :

- une plateforme logistique à Vilvorde dans la périphérie de Bruxelles,
- une zone de stockage pour l'ensemble du site logistique de Molina à St Etienne.

■ A acquis :

- en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) 2 790 m² de commerces à Arcachon,
- une galerie commerciale dans Paris,
- 32 968 actions d'AffiParis portant ainsi sa participation de 63,74 % à 64,88 %,
- 185 actions de la Société St Etienne Molina auprès de Générale Immobilière Logistique.

■ A cédé :

- un entrepôt à Saint Quentin Fallavier,
- une plateforme logistique à Azuqueca de Henares dans la région de Madrid,
- deux immeubles de bureaux à Marseille,
- un immeuble de bureaux à Toulouse,
- un immeuble de bureaux à Anvers au nord de Bruxelles,
- des commerces à Paris Bercy,
- un entrepôt à Bondy,
- deux immeubles de bureaux à Bruxelles,
- une galerie commerciale à Eklo à Bruxelles,
- un plateau de bureaux à Sèvres,
- un immeuble de bureaux à Nantes,
- un immeuble de bureaux à Avignon,
- un ensemble immobilier de bureaux à Sophia Antipolis,
- un plateau de bureaux à Bailly.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL ET PRÉSENTATION DES COMPTES TELS QU'ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE

En application du règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers du groupe Affine sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne applicables à la clôture des comptes. Le groupe Affine n'étant pas concerné par l'exclusion d'IAS 39 relative à la comptabilisation des instruments financiers, ni par les normes non encore adoptées par l'Union Européenne, ces comptes sont également conformes aux IFRS de l'IASB.

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

Les nouvelles normes et amendements aux normes existantes, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2009 et parus au Journal Officiel de l'Union Européenne à la date d'arrêt des comptes ont été appliqués. Il s'agit des normes :

- IAS 1 révisée « Présentation des États Financiers » : La révision de cette norme introduit dès le 30 juin 2009, la notion d' « État du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » ; le groupe Affine a opté pour une présentation séparée se situant à la suite du Compte de Résultat consolidé,
- Amendement à IFRS 7 : « Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers »,
- IAS 40 révisée « Immeubles de placement », les immeubles en cours de construction ou d'aménagement sont désormais portés au bilan à la juste valeur. Le Groupe applique cette règle pour les développements démarrés depuis le 1^{er} janvier 2009 ; l'impact sur le résultat consolidé 2009 est une plus-value latente de 5 996 K€,
- IFRS 8 « Segments opérationnels » : la société a prévu de fournir une information sectorielle (cf. page 39 de l'Annexe) reflétant le détail du tableau figurant en rubrique « Synthèse Financière » dans le rapport de gestion.

L'adoption par l'Union Européenne des normes et interprétations suivantes est sans impact sur les états financiers du Groupe.

- La version IFRS 2 révisée « Paiement fondé sur des actions – conditions d'acquisition des droits et annulations »,
- IFRIC 15 : « Accords de construction de biens immobiliers »,
- Les versions IAS 32 et IAS 1 révisées « Instruments financiers remboursables au gré du porteur et obligations à la suite d'une liquidation »,

- Les versions révisées d'IFRS 1 et IAS 27 « Éléments relatifs à la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels »,
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts »,
- IAS 19 amendée « Avantages du personnel ».

Les normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire mais non encore approuvés par l'Union Européenne ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009.

L'activité des sociétés du périmètre de consolidation n'est pas saisonnière.

Les comptes sont présentés en milliers d'euros.

COMPARABILITÉ DES COMPTES

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes du 31 décembre 2009 sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice précédent.

RECOURS À DES ESTIMATIONS ET DES JUGEMENTS

La préparation des états financiers consolidés requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. Elles portent en particulier sur la valorisation du patrimoine immobilier et la juste valeur des instruments dérivés. Les montants avérés lors de la cession de ces actifs peuvent différer de ces estimations.

A la suite de la crise financière et au retournement des marchés immobiliers, les hypothèses, estimations ou appréciations concourant à la présentation des états financiers du 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de forte volatilité des marchés, et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques.

Les éléments significatifs susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs des montants au cours de l'exercice 2010 sont notamment les suivants :

- Juste valeur des immeubles de placement : la nature des hypothèses retenues par les experts indépendants est susceptible d'avoir des impacts importants tant sur la variation de juste valeur qui est reprise directement dans le compte de résultat, que sur la valeur à l'actif du patrimoine immobilier. Ces hypothèses sont notamment :

- La valeur locative du marché (VLM),
- Le taux de rendement du marché,
- Les travaux à réaliser.

L'impact des simulations de sensibilité à la variation des taux de rendement sur la juste valeur se trouve dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des immeubles en patrimoine ».

■ Juste valeur des instruments financiers : la nature des hypothèses retenues par les établissements bancaires est susceptible d'avoir des impacts importants sur la variation de juste valeur qui est reprise directement dans le compte de résultat ; le Groupe n'est matériellement pas en mesure de chiffrer l'impact potentiel d'une variation des taux.

■ Risque de vacance lié à des possibilités de congé et/ou de fin de bail :

Échéance triennale ou finale des baux en vigueur au 31 décembre 2009 (hors Banimm)- Impact en terme de loyers

(en milliers d'euros)	En 2010
Prochaine date de sortie	7 032

CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

La norme IAS 17 précise qu'un contrat de location est classé en contrat de location financement s'il a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en contrats d'immeubles de placement.

La totalité des contrats de crédit-bail immobilier du portefeuille d'Affine sont des contrats de location financement au sens de la norme IAS 17.

Le bailleur comptabilise une créance dans son bilan pour un montant correspondant à la valeur actuelle des loyers conditionnels à recevoir.

Lors de la renégociation d'un contrat de crédit-bail, la différence entre la nouvelle assiette financière et celle précédemment inscrite en comptabilité est directement enregistrée au compte de résultat.

Les immobilisations en cours de construction demeurent soumises à la norme IAS 16, au même titre que les immobilisations corporelles (se reporter au chapitre les concernant).

La norme IAS 17 précise que les coûts directs initiaux de négociation et de mise en place des contrats doivent être inclus dans le montant de l'investissement initial et viennent réduire, sur la durée du contrat, le revenu financier.

Le résultat net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêt du prêt. Cet intérêt est calculé selon la méthode du TIE. Le TIE est le taux qui égalise la valeur actualisée cumulée des paiements minimaux et de la valeur résiduelle non garantie. Le taux périodique appliqué pour le calcul du produit financier est constant, conformément à la norme IAS 17.

Les dépôts de garantie versés par les crédits preneurs sont considérés par Affine comme faisant partie des droits et obligations résultant de contrats de location, soumis à la norme IAS 17.

Lorsqu'un contrat de location financement est résilié juridiquement, l'immeuble sous-jacent est transféré en immeuble de placement dans la catégorie Immeubles Temporairement Non Loués (ITNL) même si le crédit preneur occupe toujours les locaux et verse une indemnité d'occupation.

L'immeuble se trouve alors soumis à la norme IAS 40 en raison de la priorité donnée par Affine pour la relocation en location simple.

CONTRATS D'IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les contrats d'immeubles de placement se composent des contrats de location simple de biens dont le Groupe est propriétaire, ou preneur dans le cadre d'une location financement.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats d'immeubles de placement.

La norme IAS 17 prévoit l'étalement, sur la durée ferme du bail, des conséquences financières de toutes les dispositions définies dans le contrat de bail. Cette linéarisation des loyers entraîne la comptabilisation de produits à recevoir pendant une période de franchise, ou les premières années de location dans le cas de loyers progressifs ou par paliers.

Tous les avantages consentis pour la négociation ou le renouvellement d'un contrat d'immeuble de placement sont comptabilisés comme étant constitutifs de la contrepartie acceptée pour l'utilisation de l'actif loué, quelles que soient la nature, la forme et la date de paiement de ces avantages (SIC 15). Le montant cumulé de ces avantages est comptabilisé comme une réduction des revenus locatifs sur la durée du bail, sur une base linéaire, à moins qu'une autre méthode systématique soit représentative de la façon dont l'avantage relatif au bien loué se consomme dans le temps.

Les dépôts de garantie versés par les preneurs sont considérés par Affine comme faisant partie des droits et obligations résultant de contrats, soumis à la norme IAS 39.

Les indemnités d'éviction sont des charges de l'exercice, même dans le cas d'un chantier de rénovation ou reconstruction d'un immeuble (IAS 17).

Le traitement des droits d'entrée dépend de l'analyse en substance du paiement effectué (IAS 17) :

- s'il s'agit d'un paiement en contrepartie de la jouissance du bien (complément de loyer), il est comptabilisé avec les loyers sur la durée du contrat ;
- s'il s'agit d'un paiement en échange d'un service rendu distinct de celui relatif au droit d'utiliser l'actif, il est à comptabiliser sur une base qui reflète le calendrier et la nature des services fournis.

IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les normes IFRS établissent une différenciation entre les immeubles de placement (régis par l'IAS 40) et les autres immobilisations corporelles (régies par l'IAS 16).

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers (terrains ou bâtiments) détenus par le propriétaire, ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location financement, pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour l'utiliser dans la production, dans la fourniture de biens et services, à des fins administratives, ou pour le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Dès lors que des réparations sont faites sur des immeubles de placement, ils restent dans cette catégorie en tant qu'immeubles de placement en cours.

Le groupe Affine ayant opté pour la méthode de la juste valeur prévue dans l'IAS 40, la variation de valeur des immeubles de placement impacte le résultat (cf. paragraphe ci-après «Méthode d'évaluation des immeubles en patrimoine»).

Les coûts directs initiaux de négociation et de mise en place des contrats (exemple : commissions et honoraires juridiques) sont pris en compte dans le montant de l'actif loué et amortis sur la durée ferme du contrat de location (IAS 17).

Les immeubles détenus via des contrats de location financement font l'objet d'une capitalisation obligatoire et sont soumis à la norme IAS 40 chez le preneur. Les modalités de retraitement retenues sont les suivantes :

- Enregistrement du bien en immeuble de placement à l'actif du bilan pour le montant de l'encours financier résiduel ;
- Comptabilisation en parallèle au passif d'un emprunt égal au coût d'entrée du bien ;
- Annulation dans les comptes consolidés de la redevance enregistrée en charges d'exploitation dans les comptes individuels, comptabilisation en contrepartie d'une charge financière et d'un remboursement progressif de l'emprunt.

Les redevances correspondant au loyer payé (paiement minimal) sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement de la dette.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles se décomposent en :

■ Immeubles d'exploitation

Les immeubles soumis à l'IAS 16 sont ceux ne répondant pas aux dispositions de la norme IAS 40.

En application de l'IAS 16, les immeubles d'exploitation sont :

- comptabilisés au coût d'acquisition qui correspond au prix payé et inclut les frais qui résultent directement de l'acquisition et de la mise en état de marche (droits de mutation, honoraires, divers...);
- valorisés au coût historique diminué du cumul de l'amortissement par composants et des pertes de valeur.

Dès lors qu'un immeuble en cours de construction en vue d'une utilisation ultérieure en tant qu'immeuble de placement est achevé, il est comptabilisé en immeuble de placement (IAS 40) pour sa juste valeur ; la différence entre la juste valeur à cette date et la valeur comptable antérieure est enregistrée au compte de résultat dans les ajustements de valeur.

■ Immobilisations corporelles d'exploitation

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue :

■ Durées d'amortissements :

Matériel de bureau : 3 à 5 ans
 Matériel informatique : 3 ans
 Agencements : 5 à 10 ans
 Matériel de transport : 4 à 5 ans
 Mobilier : 4 à 10 ans
 Immeubles d'exploitation : ils sont amortis selon la grille FSIF retenue par Affine pour ses immeubles de placement dans les comptes individuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels sont régis par la norme IAS 38.

Un actif incorporel est comptabilisé au bilan si et seulement si il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise, si elle en a le contrôle et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Les actifs qui ne respectent pas ces critères sont comptabilisés en charges ou intégrés au goodwill en cas de regroupement d'entreprises.

Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle est réparti de façon linéaire, sur la meilleure estimation de sa durée d'utilité, celle-ci n'excédant normalement pas vingt ans.

De manière générale, la valeur résiduelle, la durée d'amortissement et le mode d'amortissement doivent être réexaminés périodiquement. Tout changement est constaté de façon prospective comme un ajustement des amortissements futurs.

MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMMEUBLES EN PATRIMOINE

■ Juste valeur

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, y compris les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, la variation de la juste valeur d'une période à l'autre passant dans le compte de résultat. La juste valeur est calculée à partir de la valeur hors droits d'enregistrement établie soit par un expert immobilier externe, soit par une expertise interne.

La méthodologie pour déterminer la juste valeur pour l'immobilier professionnel consiste à retenir la valeur des immeubles obtenue par capitalisation des loyers et le prix de marché des transactions récentes sur des immeubles ayant des caractéristiques similaires. La méthode de capitalisation reflète, entre autres choses, le revenu locatif des contrats de location en cours et les hypothèses de revenu locatif pour les contrats de location futurs en tenant compte des conditions de marché actuelles.

Le groupe Affine reprend le plus souvent, les valeurs fournies par les experts indépendants.

Les dépenses ultérieures sont ajoutées à la valeur comptable de l'actif seulement s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif resteront acquis par le Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses de réparation et de maintenance sont comptabilisées dans le compte de résultat au cours de la période où elles ont été engagées.

Les expertises sont réalisées deux fois par an aux dates d'arrêtés ; les variations de juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisées dans le compte de résultat.

La plupart des immeubles en patrimoine font l'objet d'une évaluation bi-annuelle par des cabinets d'experts indépendants. Pour l'arrêté du 31 décembre 2009, les experts retenus ont été les suivants :

- Ad Valorem,
- Cushman & Wakefield,
- BNP Real Estate,
- Foncier Expertise,
- CBRE,

- Jones Lang Lassalle,
- De Crombrughe & Partners,
- Une évaluation est réalisée en interne pour les immeubles pour lesquels la valeur est non significative à la date
- d'arrêté.

Pour l'un des actifs, il y a eu un changement d'appréciation par rapport à 2008 (détail communiqué dans le sous-paragraphe « Méthodes de valorisation retenues par les experts externes ».

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2009	Variation
Variation de juste valeur par résultat	(46 852)	(43 676)	3 176
Variation de juste valeur par capitaux propres	-	-	-

■ Affine :

52 des 60 immeubles en location simple, soit 91,7 % de la valeur brute du patrimoine locatif, ont fait l'objet d'une évaluation externe fin 2009 de la part de quatre cabinets d'experts indépendants qui sont BNP Real Estate, Ad Valorem, Cushman & Wakefield et Foncier Expertise. Parmi les huit immeubles restant, l'un a fait l'objet d'une expertise interne et pour les sept autres, la valeur figurant dans la promesse de vente a été retenue.

■ Autres sociétés :

Pour les filiales dédiées d'Affine :

10 des 14 immeubles figurant dans les filiales d'Affine, soit 72,7 % de la valeur brute du patrimoine locatif, ont fait l'objet d'une évaluation externe fin 2009 de la part de cinq cabinets d'experts qui sont BNP Real Estate, Ad Valorem, CBRE, Jones Lang Lassalle et Cushman & Wakefield. Un immeuble représentant une valeur non significative de la valeur brute du patrimoine locatif a fait l'objet d'une évaluation interne. Les trois autres immeubles en cours de construction représentant 24,8 % de la valeur locative brute, sont estimés pour leur coût historique.

Pour AffiParis :

Neuf actifs ont fait l'objet d'une valorisation par les cabinets BNP Real Estate, Cushman & Wakefield et Jones Lang Lassalle ; ils représentent 94,9 % de la valeur globale du patrimoine du groupe AffiParis. Deux d'entre eux ont été reclassés dans la rubrique « Actifs classés comme détenus en vue de la vente ».

Six autres actifs du groupe AffiParis, qui sont constitués pour l'essentiel par les actifs de province, ont fait l'objet d'une évaluation interne ; ils représentent 2,9 % de la valeur brute du patrimoine.

Pour quatre autres actifs, la juste valeur retenue correspond au prix d'un mandat signé où à une offre de vente acceptée par les deux parties ; ils représentent 2,15 % de la valeur brute du patrimoine.

Pour Banimmo :

Pour l'arrêté du 31 décembre 2009, l'ensemble du patrimoine de Banimmo, soit 17 immeubles ont été valorisés par un expert indépendant le cabinet De Crombrughe & Partners.

Les immeubles acquis au cours de l'exercice et ceux faisant l'objet d'une offre d'achat ou d'une promesse de vente sont, comptabilisés à la valeur de marché. Les immeubles pour lesquels un processus de vente a été engagé sont présentés sur une ligne distincte au bilan. Le résultat de cession d'un immeuble de placement est calculé par rapport à la dernière juste valeur enregistrée au bilan de clôture de l'exercice précédent.

■ Méthodes de valorisation retenues par les experts externes

Les experts ont retenu la méthode de capitalisation du revenu, ainsi que les méthodes de Discounted Cash-Flow (DCF) et des comparables.

Ils ont capitalisé un loyer de marché à un taux de capitalisation de marché, déduction faite des écarts entre les loyers considérés et les valeurs locatives du marché estimées au jour de l'expertise, actualisés au taux financier en vigueur, sur la durée restant à courir jusqu'à la date de renouvellement de chaque bail.

L'un d'entre eux a combiné cette méthode de valorisation en faisant la moyenne arithmétique des valorisations déterminées selon la méthode par capitalisation et selon la méthode des comparables.

Les méthodes utilisées entre 2008 et 2009 sont différentes pour un seul actif (cf. « Méthodes de valorisation retenues par les experts externes »).

Les principales hypothèses retenues pour l'estimation de la juste valeur sont celles ayant trait aux éléments suivants : les loyers actuels, les loyers futurs attendus selon l'engagement de bail ferme; les périodes de vacance ; le taux d'occupation actuel de l'immeuble, les besoins en matière d'entretien et les taux de capitalisation appropriés équivalents aux taux de rendement. Ces évaluations sont régulièrement comparées aux données de marché relatives au rendement, aux transactions réelles du Groupe et à celles publiées par le marché.

Pour l'immeuble de Baudry, un actif du groupe AffiParis, Cushman & Wakefield a procédé à une valorisation assise sur la pondération de deux méthodes, les DCF à hauteur de 75 % et la capitalisation à hauteur de 25 %. Ce dernier estime que l'approche patrimoniale assise sur les DCF paraît davantage adaptée à la catégorie d'actifs expertisés eu égard notamment à la volonté du principal locataire (Baker Mac Kenzie) d'occuper les locaux sur une longue période. Afin néanmoins d'intégrer la situation actuelle du marché immobilier, l'évaluateur considère qu'il convient de pondérer cette approche patrimoniale, assise sur les DCF, par l'utilisation d'une approche assise sur les taux de capitalisation.

La valeur retenue au 31 décembre 2009 est donc pondérée :

- approche par DCF à hauteur de 75 %,
- approche par capitalisation du revenu : 25 %.

Tableau synthétique de la variation de juste valeur (hors coûts destinés à la vente)

Au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	01/01/2009	Acquisitions ou travaux	Transferts ⁽¹⁾	Cessions	Variations de juste valeur	31/12/2009
PAR TYPE D'ACTIFS						
Locaux d'activité, entrepôts	196 811	14 922	-	(2 568)	(3 492)	205 673
Bureaux	694 519	28 340	2 521	(118 138)	(32 848)	574 394
Commerces *	126 969	86 007	-	(14 243)	(3 807)	194 926
Autres	68 395	293	(1 619)	(540)	(3 529)	63 001
TOTAL	1 086 695	129 562	903	(135 489)	(43 676)	1 037 995
PAR ZONE						
Paris - QCA	131 624	292	-	(2 640)	(7 722)	121 554
Paris - hors QCA	72 319	167	-	(4 800)	(1 850)	65 836
IDF - HORS PARIS	297 639	31 336	-	(8 496)	(15 766)	304 713
Province - française	333 802	71 821	2 521	(28 641)	(4 973)	374 529
Autres	251 310	25 947	(1 619)	(90 913)	(13 364)	171 362
TOTAL	1 086 695	129 562	903	(135 489)	(43 676)	1 037 995

(1) La colonne Transferts correspond au passage des deux immeubles initialement classés en IAS 16 et qui ont été reclassés en IAS 40 et au reclassement d'un terrain en stocks et d'un immeuble en IAS 16.

* Sur la partie « Commerces », on note dans la colonne Acquisitions ou travaux une augmentation de 86 007 K€ dont 69 366 K€ lié à 34 554 K€ d'immeubles en cours de construction et à une acquisition pour 34 812 K€.

Au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	01/01/2008	Acquisitions ou travaux	Cessions	Variations de juste valeur	31/12/2008
PAR TYPE D'ACTIFS					
Locaux d'activité, entrepôts	180 579	38 761	(3 350)	(19 179)	196 811
Bureaux	600 141	178 790	(57 840)	(26 573)	694 519
Commerces *	98 797	30 451	(7 191)	4 913	126 969
Autres	72 875	1 467	(2 237)	(3 709)	68 395
TOTAL	952 391	249 469	(70 618)	(44 547)	1 086 695
PAR ZONE					
Paris - QCA	114 700	20 937	-	(4 013)	131 624
Paris - hors QCA	65 897	52 156	(43 900)	(1 833)	72 319
IDF - HORS PARIS	293 522	29 496	(12 777)	(12 602)	297 639
Province - française	305 796	56 192	(6 750)	(21 436)	333 802
Autres	172 476	90 688	(7 191)	(4 663)	251 310
TOTAL	952 391	249 469	(70 618)	(44 547)	1 086 695

* Sur la partie « Bureaux », on note dans la colonne Acquisitions ou travaux une augmentation de 178 782 K€ dont :

- 73 132 K€ provient d'acquisitions sur le groupe AffiParis,
- 19 696 K€ sur Affine,
- 81 419 K€ sur Banimmo

Les travaux et/ou acquisitions réalisés au 31 décembre 2009 s'élèvent à un montant de 129 562 K€ contre 249 469 K€ au 31 décembre 2008, soit une diminution de 48,1 %.

► Rapprochement entre les valeurs figurant au bilan [8.12] et les valeurs expertisées par des experts indépendants au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Juste valeur	Expertises	Écart
Cushman & Wakefield	203 614	204 560	(946)
BNP Real Estate	218 941	218 845	96
Ad Valorem	184 110	184 110	-
Jones Lang Lassalle	36 850	36 850	-
G de Crombrughe & Partners	233 401	241 476	(8 075)
CBRE	8 050	8 050	-
Foncier Expertise	1 045	1 045	-
Acquisition	34 812	-	34 812
Expertise interne	6 050	-	6 050
En cours de construction	23 714	-	23 714
Honoraires de commercialisation	988	-	988
[8.12] IMMEUBLES DE PLACEMENT	951 575	894 936	56 640

► Rapprochement entre les valeurs figurant au bilan [8.12] et les valeurs expertisées par des experts indépendants au 31 décembre 2008

(en milliers d'euros)	Juste valeur	Expertises	Écart
Cushman & Wakefield	116 491	123 410	(6 919)
BNP Real Estate	356 226	363 269	(7 043)
Ad Valorem	231 758	243 330	(11 572)
Jones Lang Lassalle	6 100	6 300	(200)
G de Crombrughe & Partners *	240 318	246 310	(5 993)
CBRE	9 000	9 000	-
Expertise interne	8 501	-	8 501
En cours de construction	15 416	-	15 416
Honoraires de commercialisation	230	-	230
[8.12] IMMEUBLES DE PLACEMENT	984 039	991 619	(7 580)

* sont inclus les honoraires de commercialisation pour 1 363 K€.

Les immeubles acquis au cours de l'exercice et ceux faisant l'objet d'une offre d'achat ou d'une promesse de vente sont comptabilisés à la valeur de marché.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Lorsque la valeur comptable d'un actif non courant devra être recouvrée par une vente plutôt que par une utilisation continue, l'IFRS 5 impose l'inscription de cet actif à un poste spécifique du bilan, à savoir la ligne « actifs non courants destinés à être cédés »,

Au 31 décembre 2009, 26 actifs sont présentés sur cette ligne (Note [8.10]) :

- La valeur de sept d'entre eux correspond à des expertises externes,
- La valeur de douze d'entre eux correspond à des mandats signés, à des offres acceptées par les deux parties et/ou à des promesses de vente,

- Les sept autres ont été valorisés sur la base d'expertises internes reflétant leur probable prix de vente.

Corrélativement, les passifs directement liés à ces actifs ont été reclassés en Note [8.7] « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

► Cession des actifs

Le résultat de cession d'un immeuble de placement est calculé par rapport à la dernière juste valeur enregistrée au bilan de clôture de l'exercice précédent.

Il s'élève à 24 691 K€ au 31 décembre 2009 contre 6 139 K€ au 31 décembre 2008.

► **Rapprochement entre les valeurs figurant au bilan [8.10] et les valeurs expertisées par des experts indépendants au 31 décembre 2009**

(en milliers d'euros)	Juste valeur	Expertises	Écart
Expertises externes	41 450	41 450	-
Expertise interne	6 555	-	6 555
Mandats, offres de ventes et promesses de vente	39 402	29 480	9 922
[8.10] ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	87 407	70 930	16 477

► **Rapprochement entre les valeurs figurant au bilan [8.10] et les valeurs expertisées par des experts indépendants au 31 décembre 2008**

(en milliers d'euros)	Juste valeur	Expertises	Écart
Experts externes	84 108	88 364	(4 257)
Mandats, offres de vente et valorisation interne	20 141	-	20 141
[8.10] ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS	104 249	88 364	15 884

► **Sensibilité aux variations des hypothèses retenues dans l'évaluation de la juste valeur**

Sur la base de la valeur du patrimoine hors droits d'enregistrement et frais de cession estimés, le taux de rendement moyen au 31 décembre 2009 ressort à 7,16 %.

Sur la base du taux de rendement moyen de fin d'année 7,16 %, une variation supplémentaire de 25 points de base ferait varier en sens inverse de 32,5 M€ la valeur du patrimoine du Groupe.

ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Lorsque la cession d'une branche d'activité complète est envisagée, elle doit être isolée sur une ligne spécifique. Les activités et les flux de trésorerie doivent être clairement distingués. Le groupe Affine a démarré un processus de vente de sa filiale BFI, dont l'activité regroupe l'exploitation de Centres d'Affaires.

Dans ce cas, le groupe doit fournir les informations suivantes :

- Un seul montant au compte de résultat comprenant le total :
 - Du profit ou de la perte après impôt des activités concernées,
 - Du profit ou de la perte après impôt comptabilisée résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, ou de la cession des actifs ou de BFI destinés à être cédés.
- Une analyse du montant unique dans :
 - Les produits, les charges et le profit ou la perte avant impôt des activités abandonnées.

L'analyse est présentée à la fois dans le compte de résultat, dans une section identifiée « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » et dans le paragraphe 5. « Activités en cours d'abandon ».

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement des activités abandonnées sont isolés sur une ligne distincte du tableau de flux de trésorerie.

STOCKS ET CONTRATS DE CONSTRUCTION

► **Stocks**

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition ou de production. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas de leur coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour leur achèvement ou la réalisation de la vente. En pratique, une dépréciation est constatée lorsque la valeur de réalisation se révèle inférieure au coût historique.

Les stocks sont principalement composés de terrains, de réserves foncières et de coûts engagés sur la promotion immobilière.

CONTRATS DE CONSTRUCTION ET DE VENTES EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT (VEFA)

Pour les activités de promotion, la marge et le chiffre d'affaires des opérations immobilières sont reconnus dans les comptes d'Affine selon la méthode de l'avancement.

Les coûts des contrats de construction et de VEFA sont les coûts de revient directement affectables au contrat ; les frais de commercialisation n'entrent pas dans la composition des stocks, les coûts d'emprunts sont intégrés dans les stocks. Les honoraires de commercialisation et les frais de gestion sont enregistrés en charges.

Lorsqu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits, le groupe comptabilise une perte à terminaison en charges de période.

Le résultat à terminaison s'entend de la marge prévisionnelle prévue au budget de l'opération.

Le pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant la méthode qui mesure de la façon la plus fiable possible selon leur nature, les travaux ou services exécutés et acceptés. Les méthodes utilisées sont, soit le rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat, soit le certificat d'avancement délivré par un professionnel.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES – GOODWILL

La distinction entre les acquisitions d'actifs isolés (IAS 40) et les regroupements d'entreprises (IFRS 3) s'effectue de la manière suivante :

- Une entité détenant un immeuble ou un ensemble d'immeubles répond à la définition d'un regroupement d'entreprises et entre dans le champ d'application de la norme IFRS 3, si l'entité acquise correspond à une activité au sens d'IFRS 3. Constitue une activité au sens d'IFRS 3 un ensemble intégré d'actifs et de processus conduit et géré dans le but de fournir un rendement ou de dégager des coûts inférieurs ou d'autres avantages économiques. Si une entité obtient le contrôle d'une ou plusieurs entités qui ne sont pas des activités, le rassemblement de ces entités n'est pas un regroupement d'entreprises.
- Pour les acquisitions de titres ne constituant pas de regroupements d'entreprises, les actifs et passifs identifiables sont comptabilisés au coût sans constatation de goodwill. Ces opérations correspondent habituellement aux transactions sur des actifs isolés, des groupes d'actifs qui ne constituent pas une activité et sur les titres de sociétés détenant de tels actifs.

■ Les regroupements d'entreprises,

Ces derniers sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (juste valeur).

La méthode de l'acquisition consiste en :

- l'identification de l'acquéreur,
- la détermination de la date d'acquisition,
- l'évaluation du coût d'acquisition,
- l'affectation du coût du regroupement au travers de la comptabilisation des actifs et passifs certains et éventuels identifiables à la juste valeur.

Un excédent de coût du regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur, ou goodwill, représente un paiement effectué en prévision d'avantages économiques futurs générés par des actifs qui ne peuvent être identifiés individuellement et comptabilisés séparément. Le goodwill est initialement comptabilisé en tant qu'actif à son coût, il ne peut être amorti mais peut subir des dépréciations.

L'excédent de la part d'intérêt de l'acquéreur sur le coût du regroupement (badwill) est immédiatement enregistré en résultat.

■ Les acquisitions d'actifs isolés,

Elles sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition (juste valeur).

CRÉANCES DOUTEUSES

Quel que soit le secteur d'activité, dès lors qu'une créance est échue depuis plus de 6 mois à la clôture de l'exercice, elle est transférée au compte « créances douteuses ». Il en est de même lorsque la situation d'une contrepartie permet de conclure à

l'existence d'un risque avéré (redressement judiciaire, difficultés financières graves ...).

Les encours figurent en « encours douteux compromis » lorsqu'ils sont demeurés classés en douteux un an au moins, ou en cas de déchéance du terme ou de résiliation d'un contrat de location financement.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés dans l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Aucun encours n'a été identifié comme relevant de cette catégorie.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CORPORELS ET INCORPORELS

■ Immeubles d'exploitation

Après la comptabilisation d'une perte de valeur d'un actif amortissable, la dotation aux amortissements doit être ajustée pour les exercices futurs, afin que la valeur comptable révisée de l'actif, moins sa valeur résiduelle, puisse être répartie sur sa durée d'utilité restant à courir. La valeur comptable d'un actif augmentée à la suite de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs.

■ Autres actifs corporels et incorporels

À chaque date de clôture, l'entreprise doit apprécier l'existence quelconque d'un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, il convient d'estimer la valeur recouvrable de l'actif (test de dépréciation). Une perte de valeur est le montant de l'excédent de la valeur comptable d'un actif sur sa valeur recouvrable. Celle-ci est égale à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie, et la valeur d'utilité.

Toutes les pertes de valeur sont constatées en résultat ainsi que les reprises.

DÉPRÉCIATION DES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT

Les dépréciations de créances issues des contrats de location financement sont inscrites dans la rubrique « prêts et créances sur la clientèle » (Cf. Note 8.5 du Bilan consolidé)

Les contrats de location financement sont évalués en fonction de leur valeur de recouvrement. Lorsqu'un crédit preneur est jugé fragile (situation financière gravement compromise, apparition d'impayés, redressement judiciaire), une perte de valeur est constatée si la différence entre la valeur comptable de la créance et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés actualisés au TIE d'origine de la créance est négative. Aucun contrat n'est concerné à ce jour.

DÉPRÉCIATION DES STOCKS

À la clôture de chaque exercice, le prix de revient prévu est comparé au prix de vente attendu, net de frais de commercialisation. Toute insuffisance de ce prix de vente par rapport au prix de revient fait l'objet d'une dépréciation pour la partie correspondant aux travaux en cours (la perte correspondant aux travaux à venir est comptabilisée en provision pour charges). Au 31 décembre 2009, le montant des provisions sur stocks est de 1 843 K€ contre 1 917 K€ au 31 décembre 2008.

DÉPRÉCIATION DES GOODWILL

Les goodwill sont maintenus au bilan à leur coût. Une fois par an, ils font l'objet d'une revue régulière et de tests de dépréciation. A la date d'acquisition, chaque écart est affecté à une ou plusieurs entités génératrices de trésorerie devant retirer des avantages de l'acquisition ; par conséquent, l'entité juridique équivaut à une unité génératrice de trésorerie. Les dépréciations éventuelles de ces écarts sont déterminées par référence à la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie auxquels ils sont rattachés. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est calculée selon la méthode la plus appropriée.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période. Le goodwill du Groupe Concerto Développement a été déprécié en totalité au 31 décembre 2009 pour 3 661 K€.

DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES DOUTEUSES

Les factures classées en créances douteuses sont systématiquement dépréciées pour la totalité de leur montant hors taxes, sous déduction des garanties reçues.

Pour les opérations de crédit-bail libre, la partie non échue des créances ainsi dépréciées - qui figure dans le poste «autres crédits à la clientèle» - fait également l'objet d'une dépréciation qui est déterminée dans les mêmes conditions.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 39, 32 et IFRS 7.

Les actifs financiers détenus par le groupe Affine sont comptabilisés de la manière suivante :

- Les valeurs mobilières de placement en actifs de transaction,
- Les titres non consolidés en "actifs disponibles à la vente".

Le groupe Affine n'utilise des instruments dérivés que dans le cadre de sa politique de couverture du risque de taux d'intérêt de la dette. Ces instruments constituent en normes IFRS des actifs et des passifs financiers et doivent être inscrits au bilan pour leur juste valeur.

Les variations de valeur sont directement enregistrées en résultat, sauf dans deux situations où elles sont enregistrées en capitaux propres

- Lorsque le dérivé est qualifié de couverture de flux futurs (Cash Flow Hedge),
- Lorsque le dérivé est qualifié de couverture d'un investissement net (Net Investment Hedge).

La qualification de couverture est définie de manière stricte, ce qui nécessite une documentation dès l'origine et la réalisation de tests d'efficacité prospectifs et rétrospectifs.

Le groupe Affine développe une stratégie de macro couverture de sa dette à base de swaps et de caps. Toutefois, compte tenu de la problématique de la démonstration de l'efficacité de cette couverture et de son maintien dans le temps, Affine n'a pas choisi de mettre en œuvre l'option proposée par l'IAS 39, qui aurait permis d'enregistrer les variations de juste valeur des dérivés par les fonds propres, à l'exception de la partie non efficace de la couverture qui serait restée comptabilisée par le compte de résultat. Le groupe Affine classe en conséquence les instruments dérivés en spéculatif (trading).

Tous les passifs financiers sont comptabilisés au bilan au coût amorti, à l'exception des dérivés passifs comptabilisés en juste valeur.

Les frais d'émission des emprunts, y compris ceux des ORA et des TSDI, sont comptabilisés, en déduction du nominal des emprunts et pris en charge au travers de leur intégration dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

Les valeurs de ces dettes ou créances sont actualisées et une charge ou un produit financier est constaté au compte de résultat sur la période du différé de paiement. L'exit tax due dans le cadre du statut SIIC fait ainsi l'objet d'une actualisation dans les comptes du Groupe.

▲ Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les principales méthodes et hypothèses retenues pour calculer la juste valeur des actifs financiers sont les suivantes :

- Les titres de placement sont évalués soit sur la base d'un prix de marché (instruments cotés), soit en fonction de l'actif net réévalué ou des flux futurs actualisés si le montant de la ligne est suffisamment significatif ;
- Les titres de participation sont évalués soit sur la base d'un prix de marché (instruments cotés), soit en fonction de l'actif net réévalué ou des flux futurs actualisés ;
- Les instruments dérivés sont valorisés au moyen d'une actualisation des flux futurs estimés sur la base d'une courbe de taux d'intérêt à la date de clôture, cette actualisation est communiquée par les différentes banques auprès desquelles les opérations de couverture sont souscrites. Cette méthode de détermination correspond au niveau 3 de la nomenclature IFRS 7.

▲ Passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Ces passifs concernent la dette relative aux instruments dérivés.

La dette est valorisée au moyen d'une actualisation des flux futurs pour lesquels la société est engagée envers les banques offrant cette couverture.

Ces informations sont fournies dans le paragraphe « 6. Gestion du risque financier ».

COMPTABILISATION DES OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS (ORA) ET DES TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE (TSDI)

▀ Obligations remboursables en actions (ORA)

1^{re} émission : 2 000 ORA d'une valeur nominale de 10 000 € émises le 15 octobre 2003, pour une durée de 20 ans, remboursables *in fine* au prix d'émission initial de 50€ par action (200 actions par ORA), ajusté des éventuels effets dilutifs d'opérations financières sur le capital.

À la suite de l'attribution gratuite de 4 % d'actions aux actionnaires le 23 novembre 2005, cette parité a été portée à 208 actions par ORA.

L'assemblée générale d'Affine qui s'est tenue le 26 avril 2007, ayant décidé de diviser par trois l'action Affine par l'attribution de trois actions nouvelles pour chaque action ancienne à compter du 2 juillet 2007, la parité est portée à 624 actions par ORA.

■ Intérêt annuel

Le coupon, basé sur le montant du dividende distribué par la société, est versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 323,23€ par obligation (correspondant à un acompte fixe de 0,518€ par action sous-jacente) ;
- Le solde à la date de paiement du dividende.

■ Amortissement anticipé au gré de la société

A compter du 15/10/2008, la société peut convertir tout ou partie des ORA en actions si la moyenne des cours de la clôture de l'action sur 40 séances de bourse est supérieure au prix d'émission ajusté.

À compter du 15/10/2013, la société pourra rembourser en numéraire tout ou partie des ORA, avec une notification préalable de trente jours calendaires, à un prix assurant au souscripteur initial, à la date de remboursement effective, après prise en compte des coupons versés les années précédentes et de l'intérêt à payer au titre de la période courue entre la dernière date de paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé et la date de remboursement effective, un taux de rendement actuariel brut de 11 %. Ce prix ne pourra être en aucun cas inférieur au nominal de l'ORA.

■ Amortissement anticipé au gré du porteur

À compter du 15/10/2013, les titulaires d'ORA auront le droit de demander à tout moment, excepté du 15 novembre au 31 décembre inclus de chaque année, le remboursement de tout ou partie de leurs ORA à raison de 624 actions (après ajustement) pour obligation.

2^e émission : 600 ORA d'une valeur nominale de 16 682 € émises le 29 juin 2005, pour une durée de 20 ans, , remboursables *in fine* au prix d'émission initial de 83,41€ par action (200 actions par ORA), ajustée des éventuels effets dilutifs d'opérations financières sur le capital.

À la suite de l'attribution gratuite de 4 % d'actions aux actionnaires le 23 novembre 2005, cette parité a été portée à 208 actions par ORA.

L'assemblée générale d'Affine qui s'est tenue le 26 avril 2007, ayant décidé de diviser par trois l'action Affine par l'attribution de trois actions nouvelles pour chaque action ancienne à compter du 2 juillet 2007, la parité est portée à 624 actions par ORA

■ Intérêt annuel

Le coupon, basé sur le montant du dividende distribué par la société, est versé selon les modalités suivantes :

- Un acompte de 280,80 € par obligation (correspondant à l'acompte de 0,45€ par action sous-jacente) ;
- Le solde à la date du paiement du dividende.

■ Amortissement anticipé au gré de la société

A compter du 29/06/2010, la société pourra convertir tout ou partie des ORA en actions si la moyenne des cours de la clôture de l'action sur 40 séances de bourse est supérieure au prix d'émission ajusté.

À compter du 29/12/2010, la société pourra rembourser en numéraire tout ou partie des ORA, avec une notification préalable de dix jours ouvrés, à un prix assurant au souscripteur initial, à la date de remboursement effective, après prise en compte des coupons versés les années précédentes et de l'intérêt à payer au titre de la période courue entre la dernière date de paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé et la date de remboursement effective, un taux de rendement actuariel brut de 11 %.

■ Amortissement anticipé au gré du porteur

À compter du 29/06/2010, les titulaires d'ORA auront le droit de demander à tout moment le remboursement de tout ou partie de leurs ORA à raison de 624 actions (après ajustement) par obligation.

L'examen des caractéristiques des ORA émises par le groupe Affine, nous amène à conclure que, dans la mesure où : d'une part il n'existe aucun cas où le groupe Affine pourrait être obligé d'effectuer le remboursement de tout ou partie des ORA en numéraire, et d'autre part le paiement des intérêts ainsi que la prise en compte des acomptes à verser sont conditionnés par l'existence d'une distribution de dividende aux actionnaires. La totalité des émissions est imputée en capitaux propres à l'origine.

Dès lors, s'agissant d'instruments de capitaux propres, l'ensemble des rémunérations versées sur les ORA, y compris le versement des acomptes, sont comptabilisées, net d'impôt, en capitaux propres. Ainsi, aucune charge n'est enregistrée à ce titre en compte de résultat.

Le versement de l'acompte à verser au 15 novembre d'une année considérée devient certain, à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice précédent. Une dette correspondant au montant actualisé de l'acompte est donc enregistrée à cette date, par la contrepartie des capitaux propres. Seul l'effet de « désactualisation » de cet acompte sur six mois viendrait alors impacter le résultat, soit un montant peu significatif.

▀ Titres subordonnés à durée indéterminée TSDI

Le 13 juillet 2007, Affine a procédé à une émission de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) pour 75,0 M€ représenté par 1 500 titres de 50 000 € de nominal. Ce placement s'est effectué auprès d'investisseurs étrangers et les titres sont cotés sur le Marché Réglementé de la Bourse de Luxembourg.

■ Durée des titres

Les titres sont émis pour une durée indéterminée.

■ Modalités de remboursement

Les titres pourront être remboursés, en totalité et non en partie seulement, au gré de l'Emetteur, à toute date de paiement d'intérêt à compter du 13 juillet 2017, pour leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non payés (y compris les intérêts différés) sous réserve du consentement préalable du Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

■ Forme des titres

Aucun document matérialisant la propriété des titres n'a été émis. Ces derniers sont émis au porteur et sont inscrits dans les livres d'Euroclear France qui créditera les comptes des teneurs de compte.

■ Rang des titres

Les titres et les intérêts y afférents constituent des Obligations Subordonnées Ordinaires, directes, inconditionnelles, non assorties de sûreté, à durée indéterminée d'Affine, venant au même rang, sans préférence entre eux ni avec les autres Obligations Subordonnées Ordinaires, présentes ou futures et venant avant tous les titres participatifs émis par Affine, les prêts participatifs consentis à Affine, les Obligations Subordonnées de dernier rang et après les Obligations Non Subordonnée, présents et futurs. En cas de liquidation d'Affine, les titres seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des Obligations Subordonnées de Dernier Rang, des prêts participatifs accordés à Affine et des titres participatifs émis par lui.

■ Intérêt annuel

Chaque titre porte intérêt à compter de la date d'émission sur sa valeur nominale sur la base d'un taux trimestriel variable égal au taux Euribor (3) mois plus une marge par an, payable trimestriellement à terme échu le 13 juillet, 13 octobre, 13 janvier et 13 avril de chaque année et pour la première fois le 13 octobre 2007. La marge est de 2,80 % par an à compter du 13 juillet 2007 inclus jusqu'à la première date de remboursement anticipé (exclue) et ensuite à 3,80 % par an.

Si l'Assemblée Générale Ordinaire :

- a constaté avant une date de paiement d'intérêt l'absence de bénéfices distribuables.
- ou bien a constaté l'existence de bénéfices distribuables, mais n'a ni versé ni voté un dividende sous quelque forme que ce soit, ni effectué un paiement au titre de toute catégorie d'action, à l'exception d'un dividende dont la distribution serait imposée par la loi applicable à l'émetteur en raison de son statut de Société d'Investissements Immobiliers Cotée et d'ex-Sicomi.

Affine pourra différer le paiement des intérêts, les intérêts ainsi différés venant se cumuler avec les intérêts afférents à la date de paiement d'intérêt suivante.

Affine ne pouvant pas être obligé de verser des coupons ou de rembourser les TSDI en cas de survenance ou de non survenance d'un événement en dehors de son contrôle, l'application de la norme IAS 32 conduit donc à classer les TSDI en totalité en instruments de capitaux propres.

Les distributions relatives à ces instruments, nettes de l'impact fiscal éventuel, sont traitées comme des distributions de dividendes.

PROVISIONS

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

ACTIONS PROPRES

Elles sont déduites des capitaux propres au même titre que les plus ou moins-values de cession.

IMPÔT

La charge d'impôt consolidée tient compte des impôts différés.

► Impôt exigible

Les sociétés du Groupe qui ont opté pour le régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC) sont exonérées d'impôt sur le résultat courant et sur les plus-values de cessions.

Affine a une fiscalité spécifique à savoir :

- un secteur SIIC exonéré d'impôt sur le résultat courant, les plus-values de cessions et les dividendes ;
- un secteur ex-Sicomi exonéré d'impôt sur le résultat courant qui s'applique aux contrats de crédit-bail antérieurs à 1993 ;
- un secteur fiscalisé qui s'applique aux contrats de crédit-bail libre (CBL) signés à compter du 1^{er} janvier 1993 et aux contrats de crédit-bail général (CBG) signés avant le 1^{er} janvier 1996 ;
- un secteur taxable pour les autres opérations.

► Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales.

Selon la méthode du report variable, ils sont calculés sur la base du taux d'impôt adopté ou quasi-adopté sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours

duquel la modification est constatée, sauf si les modifications concernent un actif ou passif d'impôt comptabilisé à l'origine par capitaux propres.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, sont également comptabilisés en capitaux propres.

Les taux appliqués au 31 décembre 2009 sont :

Sociétés françaises hors SIIC	33,33 %
Sociétés allemandes	15,82 %
Sociétés belges	33,99 %

Conformément à la norme :

- les impôts différés ne peuvent pas faire l'objet d'une actualisation,
- les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés par entités relevant de la même autorité fiscale.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Le groupe prend en compte au bilan tous les avantages liés au personnel, correspondant principalement aux pensions de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Les coûts des avantages du personnel sont pris en charge sur la période d'acquisition des droits.

Les salariés d'Affine relèvent de la Convention Collective Nationale des sociétés financières du 22 novembre 1968, modifiée le 3 octobre 2008. Cette convention ne prévoit pas d'indemnité de retraite autre que celle relevant du régime général. Le régime de retraite utilisé est à cotisations définies.

Les indemnités obéissent au même régime fiscal et social que l'indemnité de licenciement, modifiée par la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 ;

	Départ volontaire	Mise à la retraite
Plus de 10 ans d'ancienneté	1/2 mois	} 1/5 ^e salaire mensuel par an 1/5 ^e de salaire mensuel pour les 10 premières années et 2/15 ^e au delà de la 10 ^e année
Plus de 15 ans d'ancienneté	1 mois	
Plus de 20 ans d'ancienneté	1,5 mois	
Plus de 30 ans d'ancienneté	2 mois	

Le salaire à prendre en considération est le douzième de la rémunération brute des douze derniers mois précédant le licenciement ou, selon la formule la plus avantageuse, le tiers des trois derniers mois.

Les engagements de retraite sont provisionnés dans les comptes selon l'hypothèse d'une mise à la retraite et s'élèvent au 31 décembre 2009 à 391 K€ contre 328 K€ au 31 décembre 2008.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul de la provision sont :

	2009	2008
Taux d'actualisation	3,97 %	4,54 %
Taux de rotation	16 % Jusqu'à 50 ans, 3 % au delà	15 % Jusqu'à 50 ans, 3 % au delà
Coefficient de revalorisation des salaires table de mortalité INSEE TD-TV 03-05 pour 2008 et table de mortalité INSEE TD-TV 04-06 pour 2009	1,76 %	1,96 %

Le taux d'actualisation correspond à la dernière valeur du taux moyen de rendement des obligations émises de sociétés privées.

La détermination de la provision pour indemnités de départ à la retraite a été réalisée par le prestataire externe ADP.

Cette provision prend en considération les charges sociales.

En matière de plan d'actionnariat du personnel, la norme IFRS 2 prévoit la comptabilisation systématique d'une charge, qu'il s'agisse d'actions à émettre ou existantes, et quelle que soit la stratégie de couverture.

Affine utilise la méthode comptable de la juste valeur unitaire pour valoriser les plans d'attribution gratuite d'actions : l'évaluation repose sur le cours de l'action à la date d'attribution initiale. Aucune hypothèse en matière de probabilité de présence n'est retenue dans le calcul de l'évaluation pendant la période d'acquisition.

La charge est étalée sur la période d'acquisition de 3 ans, sans effet d'actualisation.

4. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

ENTREPRISES À RETENIR DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation comprend l'entreprise consolidante ainsi que toute autre entreprise sur laquelle elle exerce, directement ou indirectement :

- un contrôle exclusif,
- un contrôle conjoint,
- une influence notable.

Le contrôle exclusif de fait est établi dès une détention supérieure à 50 % des droits de vote, mais simplement présumée pour une détention entre 40 % et 50 %. Dans ce dernier cas, le contrôle est démontré si l'entreprise consolidante a le pouvoir de désigner ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration ou de direction ou celui de disposer de la majorité des droits de vote aux organes d'administration ou de direction.

Le contrôle exclusif contractuel est établi dès qu'une influence dominante est exercée sur cette entreprise en vertu d'un contrat

ou de clauses statutaires, pour autant que le droit national le permette, sans qu'il soit nécessaire que l'entreprise dominante soit actionnaire ou associée de cette entité.

Le contrôle conjoint existe lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles correspondant à l'activité imposent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Le contrôle conjoint est défini en vertu d'un accord contractuel.

L'influence notable est établie de fait dès la détention supérieure à 20 % des droits de vote ; en deçà, l'influence notable peut être

démontrée par une représentation dans les organes de direction ou une participation aux décisions stratégiques.

MÉTHODE DE CONSOLIDATION

Les entreprises sous contrôle exclusif sont intégrées globalement et celles sous influence notable sont mises en équivalence.

Les entreprises sous contrôle conjoint peuvent être, soit intégrées proportionnellement, soit mises en équivalence (IAS 31, §25 et 31) selon qu'elles remplissent ou non les critères énoncés ci-dessus.

PÉRIMÈTRE À LA CLÔTURE

	2009			2008	
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% d'intérêts
AFFINE SA (société mère)					
AFFINE DEVELOPPEMENT 1 SAS	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
AFFINE DEVELOPPEMENT 2 SAS	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
AFFINVESTOR GmbH	IG	94,00 %	94,00 %	IG	94,00 %
ANJOU SC (ex-ATIT SC)	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
BERCYMMO SARL	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
BRETIGNY SCI	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
COUR CAPUCINES SA	IG	100,00 %	99,99 %	IG	99,70 %
ARCA VILLE D'ETE SCI (ex CAPUCINES 2 SCI)	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
CAPUCINES III SCI	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
CAPUCINES IV SCI	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
CAPUCINES V SCI	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
CAPUCINES VI SCI	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
CARDEV	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
LES 7 COLLINES SAS	IG	95,00 %	95,00 %	-	-
DORIANVEST SARL	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
LES JARDINS DES QUAIS SNC	IG	100,00 %	75,00 %	IG	75,00 %
NEVERS COLBERT SCI (ex CAPUCINES I SCI)	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
2/4 BLD HAUSSMANN SAS	MEE	50,00 %	50,00 %	MEE	50,00 %
LUMIERE SAS	IG	67,91 %	67,91 %	IG	67,91 %
SIPEC SAS	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
ST ETIENNE - MOLINA SAS	IG	100,00 %	100,00 %	IG	95,00 %
TARGET REAL ESTATE SAS	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
TRANSAFFINE SNC	IG	100,00 %	100,00 %	IG	100,00 %
WEGALAAN SAS	-	-	-	IG	100,00 %
BANIMMO SA ⁽¹⁾	IG	50,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
ALMA COURT INVEST SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
EEKLO INVEST SA	-	-	-	IG	50,00 %
LOZANA INVEST SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
COMULEX SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
LEX 84 SA	IG	99,98 %	49,99 %	IG	50,00 %
H4 INVEST SA	-	-	-	IG	50,00 %
EUDIP TWO SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
PICARDIE INVEST SA	-	-	-	IG	50,00 %
IMMO PROPERTY SERVICES SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
IMMO KONINGSLO SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
RHONE ARTS SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
BOUWEN EN WONEN SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
TERVUEREN INVEST SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
RAKET INVEST SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
MAGELLIN SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %

	2009			2008	
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation	% d'intérêts
GP BETA II SA	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
BANIMMO FRANCE SAS	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
LES CORVETTES INVEST SAS	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
CLAMART RETAIL SAS	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
BANIMMO RETAIL 1 SAS	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
MFSB SAS	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
PARIS VAUGIRARD SAS	IG	100,00 %	50,00 %	IG	50,00 %
PARIS MARCHÉ ST GERMAIN SAS	IG	100,00 %	50,00 %	-	-
IMMO T SERCLAES SA	MEE	50,00 %	25,00 %	MEE	25,00 %
SCHOONMEERS – BUGTEN SA	MEE	50,00 %	37,50 %	MEE	37,50 %
GRONDBANK THE LOOP SA	MEE	33,38 %	12,52 %	MEE	12,52 %
PROJECT DEVELOPPEMENT SURVEY AND MANAGEMENT	MEE	50,00 %	25,00 %	MEE	25,00 %
CONFERINVEST SA	MEE	49,00 %	24,50 %	MEE	24,50 %
DOLCE LA HULPE SA	MEE	49,00 %	24,50 %	MEE	24,50 %
DOLCE CHANTILLY SA	MEE	49,00 %	24,50 %	MEE	24,50 %
PPF BRITANY GP SARL	MEE	33,33 %	16,66 %	MEE	16,66 %
PPF BRITANY SCA	-	-	-	MEE	16,66 %
MONTEA SCA ⁽¹⁾	MEE	23,26 %	11,63 %	MEE	11,63 %
CAPUCINE INVESTISSEMENTS SA	IG	95,00 %	95,00 %	IG	95,00 %
LES VALLIERS SCI	-	-	-	IG	95,00 %
CONCERTO Développement SAS	IG	70,29 %	69,28 %	IG	69,28 %
AULNES Développement SAS	MEE	50,00 %	34,64 %	IG	34,64 %
CHAVORNAY PARC SA	IP	50,00 %	34,64 %	IP	34,64 %
CONCERTO BALKANS SRL	IG	100,00 %	69,28 %	IG	69,28 %
CONCERTO Développement Iberica SL	IG	100,00 %	69,28 %	IG	48,49 %
CONCERTO LOGISTIC PARK MER	IG	99,99 %	69,27 %	IG	69,27 %
LOTHAIRE DEVELOPPEMENT SCI	-	-	-	MEE	34,64 %
MGP SUN SARL ^{(1) (2)}	MEE	10,00 %	6,93 %	MEE	6,93 %
PROMAFFINE SAS	IG	100,00 %	100,00 %	IG	70,00 %
BOURGTHEROULDE - L'ÉGLISE	IG	100,00 %	100,00 %	IG	70,03 %
29 COPERNIC SCI	MEE	50,00 %	50,00 %	MEE	35,00 %
CAP 88	MEE	40,00 %	40,00 %	MEE	28,00 %
DOLE SARL	IP	50,00 %	50,00 %	IP	35,00 %
IVRY 34 WESTERMEYER	-	-	-	IG	70,03 %
LUCE CARRE D'OR SCI	IG	100,00 %	100,00 %	IG	70,03 %
MARSEILLE 88 CAPELETTE	MEE	40,00 %	40,00 %	MEE	28,00 %
NANTERRE TERRASSES 12 SCI	IP	50,00 %	50,00 %	IP	35,00 %
MARSEILLE - 220 LA TIMONE SCI	-	-	-	IG	70,03 %
SOISSONS - GOURAUD SCI	-	-	-	IG	70,03 %
BFI SAS (ex-EDOUARD VII Facilité SAS)	IG	97,99 %	97,99 %	IG	70,69 %
AFFIPARIS SA	IG	64,88 %	64,88 %	IG	63,74 %
SCI DU BEFFROI	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
BERCY PARKINGS SCI	IG	100,00 %	64,88 %	IG	63,74 %
SARL COSMO	IG	99,90 %	64,54 %	IG	62,44 %
SCI 28-32 PLACE DE GAULLE	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
SCI GOUSSIMO 1	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
SC GOUSSINVEST	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
HOLDIMMO SC	IG	99,58 %	64,61 %	IG	62,50 %
SCI COSMO LILLE	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
SCI COSMO MARSEILLE	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
SCI COSMO MONTPELLIER	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
SCI COSMO NANCY	-	-	-	IG	62,50 %
SCI COSMO NANTES	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
SCI NUMERO 1	IG	100,00 %	64,88 %	IG	63,74 %
SCI NUMERO 2	IG	100,00 %	64,88 %	IG	63,74 %
SCI PM MURS	IG	100,00 %	64,88 %	IG	63,74 %
SCI 36	IG	100,00 %	64,88 %	IG	63,74 %
SCI COSMO SAINT ETIENNE	-	-	-	IG	62,50 %
SCI COSMO TOULOUSE	IG	100,00 %	64,61 %	IG	62,50 %
SCI COSMO VALBONNE	-	-	-	IG	62,50 %

(1) Sous-consolidation

(2) Nom commercial Logiffine

Les principaux évènements intervenus sur le périmètre de consolidation du groupe Affine depuis la clôture des comptes au 31 décembre 2009 sont les suivants :

- Le groupe Affine a cédé :
 - sa participation dans la SCI Goissons Gouraud et dans la SCI Ivry 34,
 - sa participation de 2,4 % dans Altaréa,
 - les filiales Eeklo Invest SA (Kruger), H4 Invest SA (Mobistar) et Picardie Invest SA (Atlantic House Tréfonds).
- Le groupe Affine a créé :
 - La Société les 7 Collines en novembre 2009 qui héberge un centre commercial ; cette société a opté pour le statut SIIC,
 - Paris Marché St Germain SAS.
- Promaffine a liquidé sa filiale SCI Marseille 220 la Timone en avril 2009.

INFORMATIONS SUR LES REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES AU 31 DÉCEMBRE 2009

Toutes les sociétés du périmètre clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Cependant, certaines sociétés nouvellement créées ont exceptionnellement un 1^{er} exercice d'une durée différente à 12 mois :

- Ivry 34 Westemeyer : 29 août 2008 au 31 décembre 2009,
- Les 7 Collines : 3 décembre 2009 au 31 décembre 2009,
- Marseille 88 Capelette : 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009.

CO-ENTREPRISES (SOCIÉTÉS INTÉGRÉES PROPORTIONNELLEMENT)

Les co-entrepreneurs des opérations de promotion immobilière réalisées par le groupe Promaffine sont des sociétés reconnues pour leur compétence et leur solidité.

Nous n'avons pas connaissance de passifs pour lesquels le groupe Affine serait conjointement responsable avec le co-entrepreneur.

ENTREPRISES ASSOCIÉES (SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE)

Nous n'avons pas connaissance de passifs pour lesquels le groupe Affine serait conjointement responsable avec les autres investisseurs.

5. ACTIVITÉS EN COURS D'ABANDON

Le contrat de cession des actions entre le groupe Affine et la société BFI, dont l'activité principale est l'exploitation de Centres d'Affaires, a été signé le 30 décembre 2009 avec un effet au 12 février 2010.

La cession de cette société a entraîné la disparition d'une branche complète d'activité ; de ce fait la totalité des actifs, passifs et du résultat s'y afférant ont été classés sous les rubriques suivantes :

- « Actifs classés comme détenus en vue de la vente »,
- « Passifs classés comme détenus en vue de la vente »,
- « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

Le tableau de flux de trésorerie a également été modifié.

Seules les rubriques ayant été mouvementées sont mentionnées ; ce reclassement ne modifie en rien le résultat net de la société et le résultat part du Groupe.

IMPACT SUR L'ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	2009 avec BFI dans chaque poste	2009 avec BFI classé dans la rubrique « Actifs classés comme détenus en vue de la vente »	Actifs classés comme détenus à la vente
Caisse	127	122	5
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	7 673	7 673	0
Actifs financiers disponibles à la vente	3 412	3 412	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	32 754	31 808	945
Prêts et créances sur la clientèle	116 094	114 769	1 325
Actifs d'impôts courants	460	459	1
Actifs d'impôts différés	5 571	5 568	3
Comptes de régularisation et divers	54 401	52 953	1 447
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		5 067	- 5 067
Actifs non courants destinés à être cédés	87 407	87 407	-
Participations dans les entreprises mises en équivalence	22 090	22 090	-
Immeubles de placement	948 294	948 294	-
Immobilisations corporelles	5 255	3 955	1 300
Immobilisations incorporelles	507	466	42
Goodwill	0	0	-
	1 284 044	1 284 044	0

IMPACT SUR LE PASSIF

(en milliers d'euros)	2009 avec BFI dans chaque poste	2009 avec BFI classé dans la rubrique « Passifs classés comme détenus en vue de la vente »	Passifs classés comme détenus à la vente
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	21 249	21 249	-
Dettes envers les établissements de crédit	674 721	673 617	1 105
Dettes envers la clientèle	12 639	12 639	0
Dettes représentées par un titre	15 712	15 712	-
Passifs d'impôts courants	3 722	3 722	-
Passifs d'impôts différés	14 501	14 501	-
Comptes de régularisation et divers	74 479	70 715	3 764
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		5 020	- 5 020
Dettes liés aux actifs non courants destinés à être cédés	36 487	36 487	-
Provisions pour risques et charges	8 229	8 078	152
Capitaux propres	422 305	422 305	-
	1 284 044	1 284 044	0

IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	2009 avec BFI dans chaque poste	2009 avec BFI classé dans la rubrique « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession »	Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession
Intérêts et produits assimilés	5 653	5 653	-
Intérêts et charges assimilés	(29 452)	(29 447)	(5)
Commissions (charges)	(378)	(340)	(38)
Gains ou pertes sur instruments financiers à la JV par résultat	(8 814)	(8 834)	19
Gains ou pertes sur instruments financiers disponibles à la vente	10 832	10 832	-
Produits des autres activités	321 063	313 481	7 582
Charges des autres activités	(273 446)	(269 264)	(4 182)
Charges générales d'exploitation	(26 792)	(23 066)	(3 726)
Dotations aux immobilisations corporelles et incorporelles	(834)	(556)	(278)
Coût du risque	(4 348)	(4 334)	(14)
QP des entreprises mises en équivalence	(5 632)	(5 632)	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(201)	(21)	(180)
Variation de valeur des goodwill	(3 545)	(3 545)	-
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(15 895)	(15 074)	(821)
Impôts sur les bénéfices	1 798	1 796	2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	-	- 819	+819
RÉSULTAT NET	(14 097)	(14 097)	0

Les postes du résultat consolidé relatifs à BFI sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2009	2008
Intérêts et charges assimilés	(5)	(8)
Commissions (charges)	(38)	(29)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la JV par résultat	19	-
Produits des autres activités	7 582	8 089
Charges des autres activités	(4 182)	(3 767)
Charges générales d'exploitation	(3 726)	(3 976)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(278)	(696)
Coût du risque	(14)	(200)
Gain ou perte nets sur autres actifs	(180)	-
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	(819)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	(821)	(1 406)
Impôt sur les bénéfices	2	-
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	(819)	(1 406)

6. GESTION DU RISQUE FINANCIER

VALEUR DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

		31/12/2009				
		Valeur comptable				Juste valeur
(en milliers d'euros)	Notes	Actifs en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Total	Total
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	8-2	3 859	-	-	3 859	3 859
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8-1	1 708	-	-	1 708	1 708
Actifs financiers disponibles à la vente	8-3	-	3 410	-	3 410	3 410
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	8-5	-	-	85 240	85 240	85 240
Clients et créances rattachées ⁽²⁾	8-5	-	-	25 287	25 287	25 287
Autres créances ⁽³⁾	8-5 et 8-8	-	-	25 969	25 969	25 969
Trésorerie et équivalents ⁽⁴⁾	-	2 022	-	32 678	34 700	34 785
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		7 588	3 410	169 174	180 172	180 257

[7-1] Seuls les titres de placement sont retenus.

(1) Ce poste comprend les autres crédits à la clientèle (16 000 K€) et les opérations de location financement et créances rattachées (69 239 K€).

(2) Ce poste comprend les créances rattachées sur immeubles de placement (24 722 K€) et les créances de prestations de service (565 K€).

(3) Ce poste comprend, d'une part, les comptes ordinaires débiteurs pour 5 464 K€ (note 7-5) et, d'autre part, le poste Autres actifs (note 7-8) sous déduction des stocks nets (20 520 K€), des comptes relatifs aux règlements de titres (748 K€), des charges constatées d'avance (4 209 K€), des créances fiscales et sociales (5 924 K€) et des appels de charges (1 049 K€).

(4) Cf. sous total 1 de la page 9 + note [7-1] JV sur titres de transaction.

		31/12/2009				
		Valeur comptable				Juste valeur
(en milliers d'euros)	Notes	Passifs en juste valeur par résultat	Passifs au coût amorti	Dettes	Total	Total
Instruments dérivés à la juste valeur	9-1	21 249	-	-	21 249	21 249
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9-2	-	648 185	-	648 185	648 185
Dettes envers la clientèle	9-2	-	-	12 639	12 639	12 639
Dépôts de garantie ⁽¹⁾	9-6	-	11 911	-	11 911	11 911
Dettes fournisseurs et autres dettes ⁽²⁾	9-6	-	40 551	-	40 551	40 551
Trésorerie et équivalents	9-2	-	-	25 432	25 432	25 432
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		21 249	700 648	38 070	759 967	759 967

(1) ce poste correspond aux dépôts reçus compris dans les autres passifs

(2) Ce poste correspond aux Autres passifs (70 715 K€) sous déduction des dettes fiscales et sociales (5 227 K€), des dépôts reçus ci dessus (11 911 K€), des produits comptabilisés d'avance (4 955 K€), des comptes relatifs aux règlements de titres (26 K€) et des appels de charges locatives (8 098) K€.

		31/12/2008				
		Valeur comptable				Juste valeur
(en milliers d'euros)	Notes	Actifs en juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Total	Total
Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	8-2	86	-	-	86	86
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8-1	1 484	-	-	1 484	1 484
Actifs financiers disponibles à la vente	8-3	-	32 358	-	32 358	32 358
Prêts et créances sur la clientèle ⁽¹⁾	8-5	-	-	101 985	101 985	101 985
Clients et créances rattachées ⁽²⁾	8-5	-	-	18 990	18 990	18 990
Autres créances ⁽³⁾	8-5 et 8-8	-	-	29 619	29 619	29 619
Trésorerie et équivalents ⁽⁴⁾		1 760	-	25 159	26 920	26 982
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS		3 330	32 358	175 753	211 441	211 503

(1) Ce poste comprend les autres crédits à la clientèle (14 472 K€) et les opérations de location financement et créances rattachées (87 513 K€).

(2) Ce poste comprend les créances rattachées sur immeubles de placement (17 526 K€) et les créances de prestations de service (1 464 K€).

(3) Ce poste comprend, d'une part, les comptes ordinaires débiteurs pour 5 262 K€ (note 9-5) et, d'autre part, le poste Autres actifs (note 9-8) sous déduction des stocks nets (33 199 K€), des comptes relatifs aux règlements de titres (265 K€), des charges constatées d'avance (2 438 K€), des créances fiscales et sociales (16 553 K€) et des appels de charges (1 155 K€).

(4) Cf. sous total 1 de la page 9.

31/12/2008

(en milliers d'euros)	Notes	Valeur comptable				Juste valeur
		Passifs en juste valeur par résultat	Passifs au coût amorti	Dettes	Total	Total
Instruments dérivés à la juste valeur	9-1	10 744			10 744	10 744
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9-2		716 449		716 449	716 449
Dettes envers la clientèle	9-2			12 952	12 952	12 952
Dépôts de garantie ⁽¹⁾	9-6		11 637		11 637	11 637
Dettes fournisseurs et autres dettes ⁽²⁾	9-6		60 291		60 291	60 291
Trésorerie et équivalents	9-2			6 718	6 718	6 718
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS		10 744	788 377	19 670	818 790	818 790

(1) ce poste correspond aux dépôts reçus compris dans les autres passifs

(2) Ce poste correspond aux Autres passifs (87 908 K€) sous déduction des dettes fiscales et sociales (7 846 K€), des dépôts reçus ci dessus (11 637 K€), des produits comptabilisés d'avance (3 879 K€), des comptes relatifs aux règlements de titres (194 K€) et des appels de charges locatives (4 061 K€).

IMPACT DES INSTRUMENTS FINANCIERS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LA PERFORMANCE

Le groupe Affine :

- n'a retenu pour aucun actif ou passif financier la juste valeur par option,
- ne détient aucun collatéraux ou instruments composés émis avec dérivés multiples,
- n'a connu aucune défaillance ou inexécution relative à des emprunts.

Aucun actif n'a fait l'objet d'un reclassement ou d'une décomptabilisation au cours de l'exercice.

NATURE ET ÉTENDUE DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS :

▀ Risque de crédit

En 2009, le groupe Affine a maintenu une politique sélective, qu'il s'agisse de la solidité financière de ses clients, des secteurs d'activité dans lesquels ils opèrent, de leur localisation géographique et de la qualité des immeubles.

Conformément aux exigences réglementaires (CRB n° 93-05), la société limite ses engagements en crédit-bail sur un client ou sur un groupe à 25 % de ses fonds propres (soit au 31 décembre 2009 à 92,4 M€ ; cf. déclaration 4003i : contrôle des grands risques et des risques bruts sur base consolidée).

Cette limite interne est revue annuellement, sans nécessairement faire l'objet d'un réajustement. Une règle complémentaire limite la somme des risques dont l'encours individuel est supérieur à 10 % des fonds propres, à huit fois le montant des fonds propres.

Affine fixe également une marge minimale de 1,50 %, pour les dossiers à taux variable comme pour les dossiers à taux fixe.

On entend par groupe de clients, les clients pour lesquels un contrôle, direct ou indirect, est exercé par l'un sur l'autre, et les personnes qui sont liées par des contrats de garantie croisés ou qui entretiennent entre elles des relations d'affaires prépondérantes, notamment lorsqu'elles sont liées par des contrats de sous-traitance ou de franchise.

Actuellement aucun groupe de clients ne dépasse en risque net le seuil de 10 % des fonds propres.

Les biens immobiliers pour lesquels le Groupe a été alerté sur une possible fragilité font l'objet d'une expertise immobilière annuelle.

Les actifs financiers en souffrance ont toujours une antériorité inférieure à 180 jours ; passé ce délai, la créance exigible est dépréciée à 100 % sous déduction des éventuelles garanties

Synthèse des pertes de valeur sur les actifs financiers

■ Pertes de valeur des créances commerciales

			31/12/2009				
Antériorité des créances commerciales (en milliers d'euros)	Notes	Poste du bilan	Non échues	Échues depuis 30 jours au plus	Échues depuis plus 30 jours et moins de 180 jours	Échues depuis plus de 180 jours et moins d'un an	Échues depuis plus d'un an
Brut							
Créances Immeuble des placements	[7.5]	14 735	2 080	1 300	2 722	1 042	7 590
Créances prestations de services	[7.5]	712	296	24	215	-	176
Créances location financement	[7.6]	2 621	551	394	632	195	849
TOTAL DES CRÉANCES COMMERCIALES BRUTES		18 067	2 928	1 718	3 569	1 238	8 615
Pertes							
Créances Immeuble des placements	[7.5]	3 174	-	30	595	662	1 887
Créances prestations de services	[7.5]	146	-	-	-	-	146
Créances location financement	[7.6]	847	-	6	24	182	635
TOTAL DES PERTES SUR LES CRÉANCES COMMERCIALES		4 167	-	36	619	843	2 668

31/12/2009							
Pertes de valeur sur les créances commerciales (en milliers d'euros)	Notes	Solde au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprises pour non utilisation	Autres variations	Solde au 31 décembre
Liées aux créances Immeuble des placements	[7.5]	2 476	1 666	(309)	(643)	(17)	3 174
Liées aux créances prestations de services	[7.5]	114	32	-	-	-	146
Liées aux créances location financement	[7.6]	635	212	-	-	-	847
TOTAL PERTES DE VALEUR SUR LES CRÉANCES COMMERCIALES		3 225	1 911	(309)	(643)	(17)	4 167

■ Pertes de valeur des titres de placements détenus

31/12/2009							
Pertes de valeur sur les titres de placement détenus (en milliers d'euros)	Notes	Solde au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprises pour non utilisation	Autres variations	Solde au 31 décembre
Titres de placement		-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PERTES DE VALEUR SUR LES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS		-	-	-	-	-	-

■ Pertes de valeur des créances commerciales

			31/12/2008				
Antériorité des créances commerciales (en milliers d'euros)	Notes	Poste du bilan	Non échues	Echues depuis 30 jours au plus	Echues depuis plus 30 jours et moins de 180 jours	Echues depuis plus de 180 jours et moins d'un an	Echues depuis plus d'un an
Brut							
Créances Immeuble des placements	[7.5]	14 622	2 109	111	3 948	763	7 692
Créances prestations de services	[7.5]	1 578	1 265	-	109	38	166
Créances location financement	[7.6]	2 979	353	7	1 390	18	1 212
TOTAL DES CRÉANCES COMMERCIALES BRUTES		19 179	3 727	118	5 446	819	9 070
Pertes							
Créances Immeuble des placements	[7.5]	2 476	-	13	100	301	2 062
Créances prestations de services	[7.5]	114	-	-	-	-	114
Créances location financement	[7.6]	635	-	6	6	11	612
TOTAL DES PERTES SUR LES CRÉANCES COMMERCIALES		3 225	-	19	106	312	2 788

		31/12/2008					
Pertes de valeur sur les créances commerciales (en milliers d'euros)	Notes	Solde au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprises pour non utilisation	Autres variations	Solde au 31 décembre
Liées aux créances Immeuble des placements	[7.5]	3 593	904	(1 296)	(668)	(56)	2 476
Liées aux créances prestations de services	[7.5]	115	-	(1)	-	-	114
Liées aux créances location financement	[7.6]	2 326	23	(1 714)	(1)	-	635
TOTAL PERTES DE VALEUR SUR LES CRÉANCES COMMERCIALES		6 034	927	(3 011)	(669)	(56)	3 225

■ Pertes de valeur des titres de placements détenus

		31/12/2008					
Pertes de valeur sur les titres de placement détenus (en milliers d'euros)	Notes	Solde au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprise pour utilisation	Reprises pour non utilisation	Autres variations	Solde au 31 décembre
Titres de placement		-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PERTES DE VALEUR SUR LES TITRES DE PLACEMENT DÉTENUS		-	-	-	-	-	-

▀ **Risque de liquidité**

Le groupe Affine, dispose en permanence d'une trésorerie suffisante pour faire face à ses échéances et de lignes de découvert court terme confirmées à hauteur de 22 000 K€ au 31 décembre 2009; elle suit son risque notamment à travers deux outils :

- un état quotidien de la trésorerie établi par la direction financière et transmis à la direction générale après interrogation de l'ensemble des comptes bancaires,
- une situation prévisionnelle mensuelle de la trésorerie à 2 ans fournie par le contrôleur de gestion à la direction générale; à cette occasion, le rapprochement des trésoreries mensuelles constatées et prévisionnelles est effectué et les écarts sont analysés. Une prévision de trésorerie est remise à l'occasion des deux Conseils d'Administration statuant sur les comptes du Groupe.

Réglementairement, la situation du groupe au plan de la liquidité est reflétée par l'évolution du coefficient de liquidité qui est communiquée trimestriellement à la Commission Bancaire.

Cf. Note 8.2, échéancier des dettes.

▀ **Risque de taux**

L'évolution des marchés financiers a entraîné une variation importante des taux d'intérêt au cours de l'exercice 2008, se traduisant dans un premier temps par une forte augmentation du coût de refinancement, et à partir du mois d'octobre les taux variables ont baissé de façon importante. Le groupe Affine privilégie le recours à l'endettement à taux variable qui représente avant couverture, près de 91 % de sa dette bancaire au 31 décembre 2009 (hors dettes rattachées à des participations et découverts bancaires).

Le groupe a poursuivi sa politique prudente de gestion de la dette couvrant systématiquement son risque de taux d'intérêt par des opérations de marché (swaps, caps et tunnels) contractés auprès de nombreux établissements bancaires de premier plan. Ainsi au cours de l'exercice, douze caps, quatre floors, trois collars et neuf swaps ont été achetés pour un montant notionnel de 507 744 K€. Ces tunnels garantissent des taux entre 1,6 % et 6,0 %.

Le risque de marché est évalué suivant une approche de sensibilité à la baisse ou à la hausse des taux. Les taux d'intérêt constituent la variable de risque tant sur les contrats de location financement, principaux actifs financiers, que sur les emprunts bancaires, principaux passifs financiers.

- Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable (sont exclus les emprunts finançant les actifs destinés à la vente, les lignes de Banimmo et du Groupe Concerto)

Sensibilité à la variation de taux (en milliers d'euros)	En cours financier 31/12/2008	Charges d'intérêts 2010	Charges d'intérêts 2011	Charges d'intérêts 2012	Charges d'intérêts 2013
Augmentation de 50 points de base du taux projeté de 2009	-	4 358	4 117	3 679	3 408
Augmentation de 100 points de base du taux projeté de 2009	-	5 247	5 011	4 559	4 168
AU 31/12/2009	384 138	-	-	-	-

Sensibilité à la variation de taux (en milliers d'euros)	En cours financier 31/12/2008	Charges d'intérêts 2010	Charges d'intérêts 2011	Charges d'intérêts 2012	Charges d'intérêts 2013
Augmentation de 50 points de base du taux projeté de 2008	-	2 818	2 477	2 021	1 844
Augmentation de 100 points de base du taux projeté de 2008	-	4 495	4 380	3 937	3 397
AU 31/12/2008	439 474	-	-	-	-

► Risque de change

Le groupe Affine n'effectuant pas de transactions en devises, le groupe n'est pas soumis au risque de change.

► Risque de contrepartie

Le groupe Affine s'attache à ne placer sa trésorerie et à ne souscrire de produits dérivés que chez des établissements bancaires de renom. Au 31 décembre 2009, aucune banque ne représente plus de 17,1 % de l'encours total de refinancement.

► Ratio de structure financière

En 2009, le groupe Affine a continué à financer son développement par des dettes ; la baisse des valeurs d'expertise enregistrée en 2009 a quelque peu dégradé son LTV qui atteint 58 % au 31 décembre 2009 contre 56 % au 31 décembre 2008 compte tenu de la prise en compte des droits sur immeubles et de la valeur des titres des sociétés mises en équivalence.

Ce ratio reste inférieur aux niveaux à respecter dans le cadre des covenants financiers liés à la dette.

► Covenants financiers

Des emprunts contractés par le Groupe font l'objet de covenants de type :

- Loan To Value (LTV) ;
- ICR (Interest coverage ratio) ;
- DSCR (Debt Service Coverage Ratio)

Selon les termes de ces conventions de crédit, le non respect de ces ratios constitue un cas d'exigibilité partielle ou anticipée destinés à rétablir le ratio à son niveau contractuel.

Tous les covenants sont respectés.

► Gestion du risque du capital

L'amendement à l'IAS 1 « Présentation des états financiers » ajoute des dispositions relatives aux informations qui permettent d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital d'une entité

Les objectifs du groupe Affine en matière de gestion du capital consistent à maintenir la capacité du groupe à assurer la continuité de son exploitation afin de fournir une rentabilité aux actionnaires, et également une structure capitalistique efficiente dans le but de limiter le coût du capital.

Les objectifs du groupe en matière de fonds propres sont :

- d'opérer à haut niveau de solvabilité.
- de permettre une croissance interne et externe harmonieuse.

L'objectif quantitatif est de maintenir un ratio de solvabilité supérieur à 20 %, grâce à la conjugaison de la rentabilité des actifs immobiliers, la gestion de distribution des dividendes et du taux d'endettement, l'appel au marché tant en capital qu'en instruments financiers assimilés à des capitaux propres (tel que des ORA et des TSDI).

Les ORA et les TSDI, compte tenu de leur nature sont considérées non pas comme de la dette, mais comme un élément des capitaux propres.

7. INFORMATION SECTORIELLE

L'application par le groupe Affine de la norme IFRS 8 en remplacement de la norme IAS 14 au 31 décembre 2009 a nécessité l'adaptation de l'information sectorielle au tableau de Résultats consolidés présentés dans le paragraphe Synthèses Financières du rapport de gestion.

L'information sectorielle reflète la vue du management et est établie sur la base du reporting interne utilisé par le Principal Décideur Opérationnel (la Direction Générale) pour mettre en œuvre l'allocation des ressources et évaluer la performance.

Les informations du reporting sont préparées en conformité avec les principes comptables suivis par le Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont au nombre de quatre :

- l'activité « Location-financement »,
- l'activité « Immeubles de placement »,
- l'activité « Développement immobilier »,
- l'activité « Centres d'affaires » ;
- autres.

Exercice clos le 31/12/2009 (en milliers d'euros)	Location financement	Immeubles de placement	Développement immobilier	Centre d'affaires	Autres	Total
Produits des autres activités	4 228	101 667	17 528	-	636	124 058
Produits des autres activités	17 776	277 154	17 528	-	636	313 094
Plus values de cessions	(13 549)	(162 614)	-	-	-	(176 162)
Plus-value latente immeubles de placement JV	-	(12 874)	-	-	-	(12 874)
Reprises de provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
Reprises de provisions pour charges	-	-	-	-	-	-
Intérêts et produits sur opérations de LF	4 211	-	-	-	-	4 211
Charges des autres activités	(4 065)	(38 828)	(17 615)	-	-	(60 509)
Charges des autres activités	(17 318)	(233 461)	(17 615)	-	-	(268 394)
Coût du risque	-	-	-	-	-	-
Reprises provisions créances sur clients CA	-	-	-	-	-	-
Moins-values de cessions	13 252	138 084	-	-	-	151 336
Moins-value latente immeubles de placement JV	-	56 549	-	-	-	56 549
Intérêts et charges assimilées	(526)	-	-	-	-	(526)
Intérêts et charges assimilées	(29 447)	-	-	-	-	(29 447)
Sur dettes envers les établissements de crédit	28 736	-	-	-	-	28 736
Sur dettes envers la clientèle	706	-	-	-	-	706
Prêts preneurs ou dépôts de garantie	(102)	-	-	-	-	(102)
Comptes de couverture d'engagement	(424)	-	-	-	-	(424)
Sur dettes subordonnées	5	-	-	-	-	5
Coût du risque	-	-	74	-	-	74
Coût du risque	-	-	(4 334)	-	-	(4 334)
Dotations aux provisions sur autres actifs	-	-	4 408	-	-	4 408
Coût du risque	-	-	-	-	-	-
Reprises provisions sur autres actifs	-	-	-	-	-	-
Reprises provisions créances sur clients CA	-	-	-	-	-	-
Dotations provisions sur titres à revenu fixe	-	-	0	-	-	0
MARGE OPÉRATIONNELLE	3 847	62 838	(13)	-	636	67 309
Intérêts et produits assimilés	-	-	-	-	-	1 442
Sur prêts et créances sur établissements de crédit	-	-	-	-	-	1 111
Sur prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	332
Comptes d'avance et moratoires LF	-	-	-	-	-	(1)
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	-	-	(28 921)
Sur dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	(28 736)
Sur dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	(706)
Prêts preneurs ou dépôts de garantie LF	-	-	-	-	-	102
Comptes de couverture d'engagement LF	-	-	-	-	-	424
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-	-	(5)
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	(1 212)
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur	-	-	-	-	-	(8 834)
	-	-	-	-	-	7 622
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente (hors Altaréa)	-	-	-	-	-	1 865
Coût du risque	-	-	-	-	-	(4 408)
Coût du risque	-	-	-	-	-	(4 334)
Dotations aux provisions sur stocks	-	-	-	-	-	35
Reprises provisions sur stocks	-	-	-	-	-	(109)
Reprises provisions créances sur clients CA	-	-	-	-	-	-
Coût du risque sur centres d'affaires	-	-	-	-	-	-

Exercice clos le 31/12/2009 (en milliers d'euros)	Location financement	Immeubles de placement	Développement immobilier	Centre d'affaires	Autres	Total
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	-	-	(1)
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	-	-	(21)
Moins-values de cession des immobilisations d'exploitation	-	-	-	-	-	110
Plus-values de cession des immobilisations d'exploitation	-	-	-	-	-	(90)
Résultat financier	-	-	-	-	-	(31 236)
Charges générales d'exploitation	-	-	-	-	-	(23 120)
Commissions (charges)	-	-	-	-	-	(340)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-	(463)
Dotations aux provisions pour risques	-	-	-	-	-	(1 069)
Dotations aux provisions pour charges	-	-	-	-	-	(220)
+ Reprises de provisions pour risques	-	-	-	-	-	639
+ Reprises de provisions pour charges	-	-	-	-	-	65
Charges d'exploitation et divers	-	-	-	-	-	(24 509)
Impôts sur les sociétés	-	-	-	-	-	5 131
RÉSULTAT COURANT	-	-	-	-	-	16 695
Plus values de cessions	13 549	162 614	-	-	-	176 162
Moins-values de cessions	(13 252)	(138 084)	-	-	-	(151 336)
Moins-values de cession des immobilisations d'exploitation	-	-	-	-	-	(110)
Plus-values de cession des immobilisations d'exploitation	-	-	-	-	-	90
Plus-values nettes de cession	296	24 530	-	-	-	24 806
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-	-	-	-	-	41 501
Variation de juste valeur des immeubles de placement	-	(43 676)	-	-	-	(43 676)
Variations de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	(7 622)
Altaréa	-	-	-	-	-	8 967
Quote-part de résultat des sociétés MEE	-	(4 382)	-	-	-	(4 382)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(3 545)	-	-	(3 545)
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	(819)	-	(819)
Divers	-	-	-	-	-	(8 746)
Impôts différés	-	-	-	-	-	6 936
Exit tax	-	(53)	-	-	-	(53)
Impôts différés net d'exit tax	-	-	-	-	-	6 883
RÉSULTAT NET COMPTABLE	-	-	-	-	-	(2 693)
AUTRES INFORMATIONS						
Actifs sectoriels	69 287	1 106 090	32 755	3 994	-	1 212 126
Participations dans les sociétés mises en équivalence	-	23 197	(1 078)	-	-	22 119
Actifs non affectés	-	-	-	-	-	50 429
Total actif consolidé						1 284 738
Passifs sectoriels	65 618	709 920	30 296	-	-	805 834
Passifs non affectés *	-	-	-	-	-	478 904
Total passif consolidé						1 284 738
Dépenses d'investissement	-	129 538	-	-	-	129 538
Charge d'amortissement	-	-	-	-	-	556
Autres charges non décaissées	212	1 698	-	35	-	1 946

* Les passifs non affectés comprennent les capitaux propres.

7. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

Exercice clos le 31/12/2008 (en milliers d'euros)	Location financement	Immeubles de placement	Développement immobilier	Centre d'affaires	Autres	Total
Produits des autres activités	4 385	89 310	79 544	-	2 228	175 467
Produits des autres activités	15 135	120 022	79 544	-	2 228	216 929
Plus values de cessions	(10 749)	(25 666)	-	-	-	(36 415)
Plus-value latente immeubles de placement JV	-	(5 046)	-	-	-	(5 046)
Reprises de provisions pour risques	-	-	-	-	-	-
Reprises de provisions pour charges	-	-	-	-	-	-
Intérêts et produits sur opérations de LF	6 728	-	-	-	-	6 728
Comptes d'avance et moratoires LF	6	-	-	-	-	6
Charges des autres activités	(4 461)	(25 764)	(75 474)	(7)	-	(105 706)
Charges des autres activités	(14 380)	(97 190)	(75 474)	(7)	-	(187 051)
Coût du risque	-	-	-	-	-	-
Reprises provisions créances sur clients CA	-	-	-	-	-	-
Moins-values de cessions	9 919	19 527	-	-	-	29 447
Moins-value latente immeubles de placement JV	-	51 898	-	-	-	51 898
Intérêts et charges assimilés	(715)	-	-	-	-	(715)
Intérêts et charges assimilés	(40 714)	-	-	-	-	(40 714)
Sur dettes envers les établissements de crédit	39 950	-	-	-	-	39 950
Sur dettes envers la clientèle	760	-	-	-	-	760
Prêts preneurs ou dépôts de garantie	(177)	-	-	-	-	(177)
Comptes de couverture d'engagement	(538)	-	-	-	-	(538)
Sur dettes subordonnées	5	-	-	-	-	5
Coût du risque	-	-	(1 825)	-	-	(1 825)
Coût du risque	-	-	(1 397)	-	-	(1 397)
Créances irrécupérables clientèle couvertes	-	-	31	-	-	31
Dotations nettes aux provisions sur stocks	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions sur autres actifs	-	-	176	-	-	176
Coût du risque	-	-	-	-	-	-
Reprises provisions sur autres actifs	-	-	-	-	-	-
Reprises provisions créances sur clients CA	-	-	-	-	-	-
Reprises provisions créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
Reprises provisions sur titres à revenu fixe	-	-	(635)	-	-	(635)
MARGE OPÉRATIONNELLE	5 943	63 546	2 246	(7)	2 228	73 955
Intérêts et produits assimilés	-	-	-	-	-	1 293
Sur prêts et créances sur établissements de crédit	-	-	-	-	-	1 015
Sur prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	283
Comptes d'avance et moratoires LF	-	-	-	-	-	(6)
Intérêts et charges assimilés	-	-	-	-	-	(39 999)
Sur dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-	-	(39 950)
Sur dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	(760)
Prêts preneurs ou dépôts de garantie LF	-	-	-	-	-	177
Comptes de couverture d'engagement LF	-	-	-	-	-	538
Sur dettes subordonnées	-	-	-	-	-	(5)
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	(1 066)
Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	(13 715)
Variations de juste valeur	-	-	-	-	-	12 648
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-	-	3 743

Exercice clos le 31/12/2008 (en milliers d'euros)	Location financement	Immeubles de placement	Développement immobilier	Centre d'affaires	Autres	Total
Coût du risque	-	-	-	-	-	428
Coût du risque	-	-	-	-	-	(1 397)
Créances irrécupérables (prestations de services)	-	-	-	-	-	51
Dotations aux provisions sur stocks	-	-	-	-	-	2 124
Reprises provisions sur stocks	-	-	-	-	-	(349)
Reprises provisions créances sur clients CA	-	-	-	-	-	-
Reprises de provisions sur créances douteuses DI	-	-	-	-	-	(1)
Coût du risque sur centres d'affaires	-	-	-	-	-	-
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	-	-	46
Gains ou pertes sur autres actifs	-	-	-	-	-	46
Moins-values de cession des immobilisations d'exploitation	-	-	-	-	-	55
Plus-values de cession des immobilisations d'exploitation	-	-	-	-	-	(55)
-	-	-	-	-	-	-
Résultat financier	-	-	-	-	-	(35 555)
Charges générales d'exploitation	-	-	-	-	-	(26 411)
Commissions (charges)	-	-	-	-	-	(1 421)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions pour risques	-	-	-	-	-	(723)
Dotations aux provisions pour charges	-	-	-	-	-	(524)
+ Reprises de provisions pour risques	-	-	-	-	-	(379)
+ Reprises de provisions pour charges	-	-	-	-	-	2 101
-	-	-	-	-	-	535
Charges d'exploitation et divers	-	-	-	-	-	(26 820)
Impôts sur les sociétés	-	-	-	-	-	(1 312)
RÉSULTAT COURANT	-	-	-	-	-	10 266
Plus values de cessions	10 749	25 666	-	-	-	36 415
Moins-values de cessions	(9 919)	(19 527)	-	-	-	(29 447)
Moins-values de cession des immobilisations d'exploitation	-	-	-	-	-	(55)
Plus-values de cession des immobilisations d'exploitation	-	-	-	-	-	55
Plus-values nettes de cession	830	6 139	-	-	-	6 969
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	-	-	-	-	-	17 235
Variation de juste valeur des immeubles de placement	-	(46 852)	-	-	-	(46 852)
Variations de juste valeur des instruments financiers	-	-	-	-	-	(12 648)
Quote-part de résultat des sociétés MEE	-	-	-	-	-	975
Variation de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	60
Résultat net des activités abandonnées	-	-	-	-	-	(1 406)
Divers	-	-	-	-	-	(371)
Impôts différés	-	-	-	-	-	6 838
Exit tax	-	(1 453)	-	-	-	(1 453)
Impôts différés net d'exit tax	-	(1 453)	-	-	-	5 385
RÉSULTAT NET COMPTABLE	-	-	-	-	-	(37 252)
AUTRES INFORMATIONS						
Actifs sectoriels	87 702	1 182 581	53 699	8 959	-	1 332 940
Participations dans les sociétés mises en équivalence	-	28 720	(650)	-	-	28 070
Actifs non affectés	-	-	-	-	-	36 072
Total actif consolidé	-	-	-	-	-	1 397 082
Passifs sectoriels	51 932	781 798	48 630	5 054	-	887 413
Passifs non affectés *	-	-	-	-	-	509 669
Total passif consolidé	-	-	-	-	-	1 397 082
Dépenses d'investissement	-	209 672	-	-	-	209 672
Charge d'amortissement	-	-	-	-	-	723
Autres charges non décaissées	23	1 065	2 124	-	-	3 212

* Les passifs non affectés comprennent les capitaux propres.

7. INFORMATION SECTORIELLE (SUITE)

Les tableaux suivants présentent, par secteur géographique, des informations sur les produits des activités ordinaires, les investissements ainsi que certaines informations relatives aux actifs pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

Exercice clos le 31 décembre 2009 (en milliers d'euros)	Paris	Région Parisienne	Autres régions	Étranger	Total
Produits des activités	9 432	41 141	59 871	13 614	124 058
Intérêts et produits sur opérations de location financement	152	1 162	2 896	-	4 211
	9 585	42 303	62 767	13 614	128 268
Autres informations					
Actifs sectoriels	256 371	300 959	386 131	189 812	1 133 273
Actifs non affectées	-	-	-	-	151 466
TOTAL ACTIF CONSOLIDÉ					1 284 738
Dépenses d'investissement	30 376	1 253	72 023	25 887	129 538
Exercice clos le 31 décembre 2008 (en milliers d'euros)	Paris	Région Parisienne	Autres régions	Étranger	Total
Produits des activités	10 697	37 641	74 102	53 027	175 467
Intérêts et produits sur opérations de location financement	244	1 857	4 627	-	6 728
	10 941	39 498	78 729	53 027	182 195
Autres informations					
Actifs sectoriels	212 457	353 030	359 310	282 236	1 207 032
Actifs non affectées	-	-	-	-	190 050
TOTAL ACTIF CONSOLIDÉ					1 397 082
Dépenses d'investissement	53 316	25 388	68 870	62 098	209 672

8. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

NOTE 8.1 - ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENUS VARIABLES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Titres de placement	1 708	1 484
Titres de transaction	2 022	1 760
JV sur titres de transaction	85	62
Créances rattachées	-	-
TOTAL	3 815	3 306

Les titres de transaction sont constitués exclusivement de sicav monétaires. Ils sont à ce titre repris en équivalents de trésorerie dans le tableau de flux.

NOTE 8.2 – INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le montant de 3 859 K€ est constitué de la juste valeur des instruments dérivés.

La majeure partie des instruments dérivés se retrouve au 31 décembre 2009 dans le poste « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » pour 17 283 K€ contre 10 149 K€ au 31 décembre 2008. Cf. note 8.1 concernant l'échéancier.

NOTE 8.3 – ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont composés des titres de participation et autres titres détenus à long terme. Les sociétés émettrices sont exclues du périmètre de consolidation du fait de leur absence d'activité, ou du faible pourcentage d'intérêts détenus par Affine.

(en milliers d'euros)	%	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
AFFINE			
Altaréa	-	-	32 339
Sofaris	NS	7	7
Habitat et Urbanisme	NS	12	12
BANIMMO			
Immobel	-	35	-
Atlantic Certificates	-	3 250	-
PROMAFFINE			
Paris-Breguet	10 %	NS	NS
Créances rattachées	-	105	-
TOTAL		3 410	32 358

▀ Variation des dépréciations des actifs financiers disponibles à la vente

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Début d'exercice	-	3
Virements de poste à poste	-	(3)
Dotations	-	-
Cessions	-	-
Reprises utilisées	-	-
Reprises non utilisées	-	-
FIN D'EXERCICE	-	-

NOTE 8.4 – PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS LOCATION FINANCEMENT)

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
A vue	31 808	31 808	-	-	-
Comptes	31 808	31 808	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	31 808	31 808	-	-	-

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
A vue	24 845	24 845	-	-	-
Comptes	24 765	24 765	-	-	-
Créances rattachées	80	80	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2008	24 845	24 845	-	-	-

NOTE 8.5 – PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (HORS LOCATION FINANCEMENT)

Ce poste enregistre les comptes d'avance représentant le décalage cumulé entre le montant des loyers facturés et les appels de fonds en trésorerie dans le cadre de contrats de location financement non SICOMI et les avances de trésorerie faites à des sociétés du groupe.

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Autres crédits clientèle nets	16 000	2 075	1 089	12 764	72
Prêts aux sociétés liées	15 978	2 056	1 089	12 760	72
Créances rattachées	23	18		4	
Comptes ordinaires débiteurs	5 464	5 464			
Prêts *	5 286	5 286			
Créances rattachées	177	177			
Créances rattachées sur immeubles de placement	24 722	24 722			
Créances clients (prestations de services)	565	565			
TOTAL AU 31/12/2009	46 751	32 825	1 089	12 764	72

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Autres crédits clientèle nets	14 472	1 051	68	1 026	12 326
Prêts aux sociétés liées	14 459	1 038	68	1 026	12 326
Créances rattachées	13	13			
Comptes ordinaires débiteurs	5 262	5 262			
Prêts *	5 151	5 151			
Créances rattachées	111	111			
Créances rattachées sur immeubles de placement	17 526	15 964	335	1 227	
Créances clients (prestations de services)	1 464	1 464			
TOTAL AU 31/12/2008	38 724	23 741	403	2 253	12 326

* avances de trésorerie faites à des sociétés du groupe

► Détail des créances rattachées nettes (immeubles de placement)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Créances ordinaires ttc	10 431	11 351
Créance sur cession d'immobilisation IP	13 160	5 380
Créances douteuses ttc hors indemnités de résiliation	4 304	3 271
Indemnités de résiliation douteuses ttc	-	-
Provisions créances douteuses hors indemnités de résiliation	(3 174)	(2 476)
Provisions créances douteuses sur indemnités de résiliation	-	-
TOTAL	24 722	17 526

▀ Variation des dépréciations des créances douteuses (immeubles de placement)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Début d'exercice	2 476	3 593
Virements de poste à poste	-	(187)
Dotations	1 666	904
Cessions et reprises	(951)	(1 964)
Variation de périmètre	(17)	131
FIN D'EXERCICE	3 174	2 476

▀ Détail des créances clients (prestations de services)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Clients ordinaires	536	1 284
Clients factures à établir	-	156
Clients douteux	176	137
Dépréciation clients douteux	(146)	(114)
TOTAL	565	1 464

▀ Variation des dépréciations des créances douteuses (prestations de services)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Début d'exercice	114	432
Virements de poste à poste	-	(317)
Dotations	32	105
Cessions et reprises	-	(106)
FIN D'EXERCICE	146	114

NOTE 8.6 – OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT ET CRÉANCES RATTACHÉES

▀ Echéances des créances (hors créances rattachées)

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Opérations en location	68 631	3 139	12 025	31 694	21 772
Opérations en cours	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	68 631	3 139	12 025	31 694	21 772

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Opérations en location	87 008	4 863	14 187	40 438	27 521
Opérations en cours	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2008	87 008	4 863	14 187	40 438	27 251

► Détail des créances

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Encours financier	68 631	87 009
Créances ordinaires ttc	1 524	1 735
Créances douteuses compromises ttc hors indemnités de résiliation (I.R.)	1 097	864
Créances douteuses compromises ttc sur I.R.	-	381
Créances sur cession d'immobilisation	-	-
Provisions créances douteuses compromises hors I.R.	(847)	(635)
Provisions créances douteuses compromises sur I.R.	-	-
Produits perçus d'avance	(1 165)	(1 840)
TOTAL	69 239	87 514

► Variation des dépréciations des créances douteuses (location financement)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Début d'exercice	635	2 333
Virements de poste à poste	-	-
Dotations	212	23
Cessions et reprises	-	(1 722)
FIN D'EXERCICE	847	635

► Variation des investissements bruts

(en milliers d'euros)	Location	En cours	Total
Début d'exercice	238 751	-	238 751
Augmentations	-	5	5
Acquisitions de l'exercice	-	5	5
Diminutions	(37 245)	-	(37 245)
Mise au rebut	-	-	-
Cessions	(37 245)	-	(37 245)
Variation de périmètre	-	-	-
Virements de poste à poste	-	-	-
Transferts de secteur	-	-	-
FIN D'EXERCICE	201 506	5	201 511

► Variation des amortissements financiers

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Début d'exercice	151 743	161 100
Virements de poste à poste	-	-
Dotations	13 790	15 947
Cessions et reprises	(32 652)	(25 306)
FIN D'EXERCICE	132 880	151 743

NOTE 8.7 – ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Immeubles de placement	1 913	1 343
Titres à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Instruments dérivés	1 386	113
Autres éléments	883	80
TOTAL	4 182	1 536

NOTE 8.8 – AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Capital souscrit non versé	14	15
Etat - Créances sociales et fiscales	5 924	16 553
Dépôts versés	5 322	5 486
Acompte sur dividende	2 434	3 651
Fournisseurs débiteurs	291	434
Autres débiteurs divers	4 542	5 953
Montants dus par les clients (contrats de construction et VEFA)	390	2 368
Stocks bruts (promotion immobilière)	22 241	35 089
Stocks frais financiers (promotion immobilière)	122	27
Dépréciation des stocks	(1 843)	(1 917)
Comptes relatifs aux règlements de titres	748	265
Divers	30	28
Charges constatées d'avance	4 209	2 438
Produits à recevoir	8 531	7 576
TOTAL	52 955	77 967

▀ Variation des dépréciations des stocks

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Début d'exercice	1 917	823
Virements de poste à poste		
Dotations	35	1 442
Cessions et reprises	(109)	(349)
FIN D'EXERCICE	1 843	1 917

NOTE 8.9 – ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Actifs classés comme détenus à la vente	5 067	6 437
TOTAL	5 067	6 437

Il s'agit des actifs rattachés à la société BFI.

NOTE 8.10 – ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Actifs non courants destinés à être cédés	87 407	104 249
TOTAL	87 407	104 249

NOTE 8.11 – PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	%	Valeur au 31/12/2009	Total bilan	Chiffre d'affaire HT	Résultat	Valeur au 31/12/2008
MGP Sun Sarl ⁽¹⁾	7 %	(1 599)	8 424	-	(8 139)	(777)
Aulnes	35 %	6	22	-	10	-
Copernic	50 %	(292)	736	881	(584)	(163)
2/4 Haussmann	50 %	(22)	1 641	-	(32)	(6)
Lothaire dév.	-	-	357	-	NS	-
Cap 88	40 %	(219)	6 500	-	(172)	(57)
Marseille 88	40 %	(510)	13 081	997	(262)	(430)
Filiales BANIMMO						
Montea	12 %	19 649	216 264	16 334	(10 673)	23 889
Immocert Tserclaes	25 %	181	1 061	-	20	176
P.D.S.M.	25 %	1 631	1 443	-	(7)	906
Schoonmeers	37 %	3 264	1 554	-	(5)	4 102
Conferinvest(1)	24 %	29	44 305	19 572	(2 841)	421
PPF Brittany sca		-	-	-	(25)	4
PPF Brittany GP sarl	17 %	-	30	-	(21)	-
TOTAL		22 119				28 064

(1) Sous-consolidation

NOTE 8.12 – IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	Location *	En cours	Destinés à la vente	Total
Début d'exercice	955 110	27 336	104 249	1 086 694
Augmentations	71 929	57 400	209	129 538
Acquisitions de l'exercice	71 929	57 400	209	129 538
Diminutions	(75 429)	(47 747)	(12 313)	(135 489)
Mise au rebut				
Cessions	(75 429)	(47 747)	(12 313)	(135 489)
Variation de périmètre				
Variation de la juste valeur	(32 474)		(11 202)	(43 676)
Virements de poste à poste	8 046	(14 510)	6 464	-
Transferts de secteur ⁽¹⁾	1 228	(301)		926
FIN D'EXERCICE AU 31/12/2009	928 410	22 177	87 407	1 037 994

* Hors impact des coûts directs initiaux immobilisés (988 K€ en 2009 contre 1 593 K€ en 2008).

(1) Deux actifs ont été transférés de cette rubrique, l'un vers les stocks pour 301 K€ et l'autre vers les immobilisations corporelles pour 1 317 K€, et deux autres actifs ont été transférés des immobilisations corporelles vers cette rubrique pour 2 545 K€.

(en milliers d'euros)	Location *	En cours	ITNL	Total
Début d'exercice	893 064	18 657	38 257	949 978
Augmentations	202 574	51 778	134	254 487
Acquisitions de l'exercice	202 574	51 778	134	254 487
Diminutions	(79 023)			(79 023)
Mise au rebut				
Cessions	(79 023)			(79 023)
Variation de périmètre	6 789			6 789
Variation de la juste valeur	(54 008)		7 156	(46 852)
Virements de poste à poste	(14 286)	(43 100)	58 702	1 316
Transferts de secteur				
FIN D'EXERCICE AU 31/12/2008	955 110	27 336	104 249	1 086 694

* Hors impact des coûts directs initiaux immobilisés (1 593 K€ en 2008 contre 870 K€ en 2007).

Par ailleurs, la ligne «variations de périmètre» correspond aux regroupements d'entreprise (IFRS 3) alors que les lignes «Augmentations» et «Diminutions» traduisent les opérations sur des actifs (IAS 40). Ainsi, dans le cadre d'une nouvelle société consolidée, les actifs sous-jacents sont inclus dans la colonne «variation de périmètre».

NOTE 8.13 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

▀ Variation des immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	Exploitation	Immeubles en construction	Total
Début d'exercice	4 269	-	4 269
Augmentations	75	-	75
Acquisitions de l'exercice	75	-	75
Diminutions	(59)	-	(59)
Mise au rebut	-	-	-
Cessions	(59)	-	(59)
Virements de poste à poste	-	-	-
Transferts de secteur	(1 384)	-	(1 384)
FIN D'EXERCICE AU 31/12/2009	2 901	-	2 901

Les « en-cours » dans le tableau de la note 8.12 correspondent aux travaux réalisés dans des immeubles de placement, alors que les «immeubles en construction» inscrits dans le tableau ci-dessus correspondent à des actifs qui ne sont pas, et ne sont pas destinés à devenir, des immeubles de placement tels que des terrains, des centres de conférence, des hôtels et des actifs utilisés par le groupe Affine.

▀ Variation des immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Total
Début d'exercice	1 818
Augmentations	95
Acquisitions de l'exercice	95
Diminutions	(87)
Mise au rebut	-
Cessions	(87)
Variation de périmètre	(87)
Virements de poste à poste	(149)
Transferts de secteur	-
FIN D'EXERCICE AU 31/12/2009	1 590

► Variation des amortissements et dépréciations

(en milliers d'euros)	En cours	ITNL	Total
Début d'exercice	1 045	1 467	2 512
Augmentations	327	136	463
Acquisitions de l'exercice	327	136	463
Diminutions	(11)	(26)	(37)
Mise au rebut	-	-	-
Cessions	(11)	(26)	(37)
Variation de périmètre	(87)		(87)
Virements de poste à poste	(149)	-	(149)
Transferts de secteur	-	(180)	(180)
FIN D'EXERCICE AU 31/12/2009	1 125	1 397	2 522

NOTE 8.14 – GOODWILL

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Sur titres Concerto Développement	-	3 661
TOTAL	-	3 661

9. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

NOTE 9.1 – INSTRUMENTS DÉRIVÉS

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
CAPS	397	-	-	397	-
COLLARS	364	-	-	364	-
FLOORS	3 626	-	405	3 221	-
SWAPS	3 625	-	-	2 030	1 595
TUNNELS	9 271	-	-	3 132	6 138
Sous-total ⁽¹⁾	17 283	-	405	9 144	7 733
Primes actualisées à payer	3 966	271	848	2 498	349
Sous-total ⁽²⁾	3 966	271	848	2 498	349
TOTAL AU 31/12/2009 (1) + (2)	21 249	271	1 253	11 642	8 082

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
CAPS	355	-	-	355	-
FLOORS	1 280	-	-	1 280	-
SWAPS	1 776	-	-	676	1 099
TUNNELS	6 739	-	-	2 219	4 520
Sous-total ⁽¹⁾	10 149	-	-	4 530	5 620
Primes actualisées à payer	595	39	117	438	-
Sous-total ⁽²⁾	595	39	117	438	-
TOTAL AU 31/12/2008 (1) + (2)	10 744	39	117	4 968	5 620

NOTE 9.2 – DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les hypothèses de projection des intérêts ont été réalisées sur la base du dernier taux des échéances connues.

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	moins d'1 mois		de 1 à 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 an à 5 ans		plus de 5 ans	
		Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.
A vue	25 432	-	25 432	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes	25 419	-	25 419	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	13	-	13	-	-	-	-	-	-	-	-
A terme	652 208	-	9 487	-	4 132	-	19 274	-	305 744	-	313 571
Emprunts	650 945	1 200	8 274	2 565	4 132	13 029	19 274	28 418	305 694	19 072	313 571
Dettes rattachées	1 263	-	1 213	-	-	-	-	-	50	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	677 640	1 200	34 919	2 565	4 132	13 029	19 274	28 418	305 744	19 072	313 571
Dont taux fixe	81 363	-	3 069	-	947	-	4 707	-	50 666	-	21 973
Dont taux variable	569 582	-	5 205	-	3 185	-	14 567	-	255 028	-	291 598

Ce tableau ne tient pas compte de l'étalement des frais d'emprunts au TIE pour un montant de (4 022) K€.

Instruments financiers dérivés à l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés au passif	31 348	31	1 563	3 968	17 814	7 971					

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	moins d'1 mois		de 1 à 3 mois		de 3 mois à 1 an		de 1 an à 5 ans		plus de 5 ans	
		Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.	Intérêts	Remb.
A vue	6 718	-	6 718	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes	6 711	-	6 711	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	7	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-
A terme	720 257	-	26 205	-	160 803	-	33 411	-	219 768	-	280 070
Emprunts	716 736	1 428	22 684	3 321	160 803	14 855	33 411	15 186	219 768	28 542	280 070
Dettes rattachées	3 522	-	3 522	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2008	726 975	1 428	32 923	3 321	160 803	14 855	33 411	15 186	219 768	28 542	280 070
Dont taux fixe	107 990	-	11 550	-	1 096	-	15 982	-	57 067	-	22 294
Dont taux variable	608 745	-	11 133	-	159 706	-	17 429	-	162 701	-	257 776

Ce tableau ne tient pas compte de l'étalement des frais d'emprunts au TIE pour un montant de (3 808) K€.

Instruments financiers dérivés à l'actif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés au passif	4 692		193	581	2 915	1 003					

■ Détail des garanties données

(en milliers d'euros)

	2009	2008
Nantissements de titres	38 101	74 435
Hypothèques et cessions loi Dailly non notifiées	304 834	205 936
Hypothèques et promesses de délégations de loyers	-	2 082
Promesses d'hypothèques et cessions loi Dailly	169 167	2 465
Promesses de délégations de loyers	1 980	2 425
TOTAL	514 082	287 343

NOTE 9.3 – DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)

	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Autres dettes à vue	1 212	1 212	-	-	-
Comptes ordinaires	1 153	1 153	-	-	-
Autres sommes dues	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	59	59	-	-	-
Autres dettes à terme	11 427	273	3 656	4 646	2 852
Comptes et emprunts à terme*	11 427	273	3 656	4 646	2 852
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	12 639	1 484	3 656	4 646	2 852

(en milliers d'euros)

	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Autres dettes à vue	929	929	-	-	-
Comptes ordinaires	869	869	-	-	-
Autres sommes dues	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	60	60	-	-	-
Autres dettes à terme	12 023	942	1 037	7 176	2 869
Comptes et emprunts à terme*	12 023	942	1 037	7 176	2 869
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2008	12 952	1 870	1 037	7 176	2 869

* correspond aux comptes couvertures d'engagement (crédit bail libre)

NOTE 9.4 – DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)

	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Certificats de trésorerie	15 750	10 250	5 500	-	-
Dettes rattachées	(38)	(38)	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	15 712	10 212	5 500	-	-

NOTE 9.5 – PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Actifs financiers à la juste valeur	-	18
Immeubles de placement à la JV des filiales non SIIC	2 601	6 629
Contrats de crédit-bail (preneur)	-	1 404
Survaleurs affectées à des immeubles	173	3 282
Contrats de crédit-bail (bailleur)	-	-
Instruments dérivés	-	(49)
Étalement des frais d'emprunts	60	60
Déficits fiscaux reportables	-	(293)
Autres éléments	65	(1 744)
TOTAL	2 899	9 308

NOTE 9.6 – AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Etat (TVA, Taxes...)	3 518	5 956
Autres dettes fiscales et envers les organismes sociaux	1 201	1 408
Personnel	509	482
Dépôts reçus	11 911	11 637
Fournisseurs	10 479	31 488
Soldes à décaisser sur investissements	17	17
Versements reçus sur appels en garantie	1 028	351
Dividendes à verser	76	1
Versement restant à effectuer sur titres	14	14
Autres créiteurs divers	24 414	8 041
Montants dus aux clients (contrats de construction et VEFA)	263	137
Comptes relatifs aux règlements de titres	26	194
Autres charges à payer	11 728	15 168
Produits comptabilisés d'avance	4 955	3 879
Subventions d'investissement	-	2 629
Divers	629	6 506
TOTAL	70 768	87 908

NOTE 9.7 – PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Passifs classés comme détenus à la vente	5 020	5 054
TOTAL	5 020	5 054

Il s'agit des passifs liés à la société BFI.

NOTE 9.8 – DETTES LIÉES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Emprunts	35 163	26 351
Dépôts de garantie	1 323	1 141
TOTAL	36 487	27 492

NOTE 9.9 – PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice utilisé	Reprise de l'exercice non utilisé	Variation Périmètre	Solde de clôture
Provision pour risque divers litiges clients	-	-	-	-	-	-
Provision pour risque fiscal	55	145	-	(55)	-	145
Provision pour charges de retraite	328	76	-	(13)	-	391
Provision pour charges diverses	3 379	5 476	-	(635)	-	8 220
TOTAL	3 762	5 697	-	(703)	-	8 756

NOTE 9.10 – CAPITAUX PROPRES

▀ Actions autorisées, émises et libérées

	A l'ouverture	Distribution de dividendes en actions	Incorporation de réserves	A la clôture
Nombre d'actions	8 113 566	-	-	8 113 566
Capital en euros	47 800 000	-	-	47 800 000

▀ Actions propres

	Au 31/12/2008	Acquisitions	Ventes	Au 31/12/2009
Affine	6 094	9 107	(5 451)	9 750

▀ Autres variations des capitaux propres

	Au 31/12/2009
Annulation de la linéarisation des honoraires	(996)
TOTAL	(996)

10. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Un rapprochement entre les marges mentionnées ci-dessous et le résultat opérationnel est réalisé en note 6.

NOTE 10.1 – PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	336	730	(394)
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	-	-	-
Intérêts sur comptes et prêts à terme	48	45	3
Produits divers d'intérêts	64	48	16
Engagements de financement	662	192	470
TOTAL	1 111	1 015	96

NOTE 10.2 – PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Intérêts sur autres crédits à la clientèle	34	55	(22)
Intérêts sur comptes d'avance et moratoires location financement	1	6	(5)
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	296	218	78
Produits divers d'intérêts	1	4	(3)
TOTAL	332	283	49

NOTE 10.3 – PRODUITS D'INTÉRÊTS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Loyers et assimilés	18 791	24 044	(5 253)
Dotations aux amortissements	(10 534)	(12 000)	1 466
Dotations aux provisions	(3 256)	(3 987)	731
Autres	(791)	(1 329)	538
TOTAL	4 211	6 728	(2 517)

Loyers conditionnels inclus dans le résultat de l'exercice : Néant

NOTE 10.4 – CHARGES D'INTÉRÊTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	632	144	488
Intérêts sur comptes et emprunts au jour le jour	-	-	-
Intérêts sur comptes et emprunts à terme	27 638	39 432	(11 794)
Charges diverses d'intérêts	5	18	(3)
Charges sur engagements de financement	436	308	129
Charges sur engagements de garantie	24	47	(23)
TOTAL	28 736	39 950	(11 214)

NOTE 10.5 – CHARGES D'INTÉRÊTS SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Intérêts sur emprunts à terme clientèle financière	81	3	78
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	99	42	57
Intérêts sur comptes de couverture d'engagement location financement	424	538	(114)
Intérêts sur autres comptes créditeurs à terme	-	-	-
Intérêts sur prêts preneurs et dépôts de garantie location financement	102	177	(75)
Autres charges diverses d'intérêts	-	-	-
TOTAL	706	760	(54)

NOTE 10.6 – GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Intérêts sur titres à revenu fixe	-	-	-
Obligations	-	-	-
Titres de placement	-	-	-
Dividendes et autres revenus des titres à revenu variable	-	41	(41)
Titres de transaction	-	8	(8)
Titres de placement	-	33	(33)
Variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers	24	32	(8)
Obligations	-	-	-
Titres de transaction	-	-	-
Titres de placement	24	32	(8)
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Plus et moins-values de cession	6	183	(177)
Obligations	-	-	-
Titres de transaction	6	106	(100)
Titres de placement	-	77	(77)
Instruments dérivés (trading)	(8 863)	(13 971)	5 107
Produits d'intérêts	60	706	(646)
Charges d'intérêts	(1 301)	(337)	(965)
Variations de juste valeur	(7 622)	(12 648)	5 027
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	(1 692)	1 692
Solde des opérations de change	-	-	-
Gains de change	-	-	-
Pertres de change	-	-	-
TOTAL	(8 834)	(13 715)	4 881

NOTE 10.7 – GAINS OU PERTES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Dividendes reçus	1 865	3 998	(2 133)
Plus-values de cessions	8 967	-	8 967
Moins-values de cessions	-	(255)	255
Reprises de dépréciations	-	-	-
Dépréciations	-	-	-
TOTAL	10 832	3 743	7 089

NOTE 10.8 – MARGES BRUTES DES AUTRES ACTIVITÉS**▀ Marge brute des opérations de location financement**

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Indemnités de résiliation	-	935	(935)
Charges refacturées	4 056	4 240	(183)
Prix de cession des immobilisations cédées	4 098	889	3 210
Reprises de provisions	9 450	9 861	(410)
Produits divers	110	156	(46)
Dépréciations/reprises sur immeubles	-	-	-
Dépréciations/reprises sur créances douteuses	(212)	763	(975)
Dépréciations/reprises sur produits à recevoir	-	-	-
Récupération créances amorties	274	6	268
Créances irrécupérables	-	(1 714)	1 714
Sous total des produits	17 776	15 135	2 642
Dotations aux amortissements sur immeubles non loués	-	-	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(13 252)	(9 919)	(3 333)
Charges refacturables	(4 057)	(4 353)	296
Charges non refacturables	(4)	(102)	99
Charges diverses	(5)	(6)	1
Sous total des charges	(17 318)	(14 380)	(2 937)
TOTAL	459	755	(296)

▀ Marge brute des opérations immobilières

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Produits de ventes	14 502	18 954	(4 452)
Variation de stocks	(12 839)	31 507	(44 346)
Produits des contrats de promotion immobilière	15 594	29 063	(13 469)
Honoraires de maîtrise d'ouvrage déléguée	219	20	199
Produits divers de gestion courante	52	-	52
Sous total des produits	17 528	79 543	(62 016)
Charges s/op. promotion	(16 319)	(75 473)	59 154
Travaux sur contrats de promotion	(1 139)	-	(1 139)
Impôts et taxes	(142)	(1)	(141)
Autres charges	(14)	-	(14)
Sous total des charges	(17 615)	(75 474)	(57 859)
TOTAL	(87)	4 069	(4 157)

► Marge brute des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Loyers et assimilés	76 784	73 370	3 415
Revenus des sociétés immobilières	-	-	-
Indemnités de résiliation	394	94	300
Produits de refacturation	24 035	14 744	9 292
Prix de cessions des immobilisations vendues	162 614	25 666	136 948
Variation de juste valeur positive	12 874	5 046	7 828
Produits divers	1 742	1 123	619
Récupération créances amorties	5	7	(2)
Créances irrécupérables	(547)	(948)	401
Dépréciations/reprises sur immeubles	-	-	-
Dépréciations/reprises sur créances douteuses	(747)	921	(1 668)
Sous total des produits	277 154	120 022	157 132
Résultats déficitaires des sociétés immobilières	-	-	-
Honoraires de commercialisation	(2 132)	(1 974)	(158)
Charges refacturables	(22 456)	(13 551)	(8 905)
Charges non refacturables	(14 240)	(10 239)	(4 001)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(138 084)	(19 527)	(118 556)
Variation de juste valeur négative	(56 549)	(51 898)	(4 651)
Sous total des charges	(233 461)	(97 190)	(136 271)
TOTAL	43 693	22 832	20 860

- Montant total des revenus minimaux engendrés par les activités de sous-location non résiliables : Néant
- Loyers de sous-location inclus dans les charges de l'exercice : Néant.
- Loyers conditionnels inclus dans les charges de l'exercice : Néant.

► Marge brute des autres opérations d'exploitation

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Charges refacturées	577	869	(292)
Reprises de provisions pour risques et charges	703	2 636	(1 933)
Transferts de charges	-	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire divers	59	1 358	(1 299)
Produits de locations mobilières	-	-	-
Autres produits divers CA	-	-	-
Sous total des produits	1 339	4 863	(3 525)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(1 289)	(902)	(387)
Charges à étaler	-	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire diverses	-	(7)	7
Autres charges non refacturables CA	-	-	-
Sous total des charges	(1 289)	(909)	(380)
TOTAL	49	3 954	(3 905)

NOTE 10.9 – CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Frais de personnel	8 932	10 933	(2 001)
Salaires et traitements	6 373	6 851	(478)
Charges sociales	2 490	3 090	(600)
Charges de retraite	-	-	-
Intéressement et participation	69	992	(923)
Autres frais administratifs	14 188	15 478	(1 290)
Impôts et taxes	948	1 133	(184)
Services extérieurs	13 239	14 345	(1 106)
TOTAL	23 120	26 411	(3 291)

NOTE 10.10 – DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles	329	368	(39)
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles	134	355	(221)
TOTAL	463	723	(260)

NOTE 10.11 – COÛT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Dépréciation nette sur titres à revenu fixe	-	635	(635)
Dépréciation nette des créances sur la clientèle	-	-	-
Gains ou pertes sur créances sur la clientèle	-	(82)	82
Dépréciation nette des créances clients (services)	-	2	(2)
Gains ou pertes sur créances clients (services)	-	-	-
Dépréciation nette des créances clients Centre d'affaires	-	-	-
Gains ou pertes sur créances clients Centre d'affaires	-	-	-
Dépréciation nette des stocks	74	(1 775)	1 849
Dépréciation nette des autres actifs	(4 408)	(176)	(4 232)
TOTAL	(4 334)	(1 396)	(2 938)

NOTE 10.12 – QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Quote-part dans les résultats nets	(4 382)	(2 554)	(1 828)
Moins values de titres MEE	-	(21 285)	21 285
Plus values de titres MEE	-	24 815	(24 815)
TOTAL	(4 382)	976	(5 357)

NOTE 10.13 – GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Solde des cessions d'actifs d'exploitation	(20)	0	(20)
Prix de cession	90	55	35
Valeurs nettes comptables	(110)	(55)	(55)
Reprise de provisions	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-
Solde des opérations sur titres consolidés	(1)	46	(47)
Prix de cession	4	46	(42)
Valeurs nettes comptables	(5)	-	(5)
Reprises de provisions	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-
TOTAL	(21)	46	(67)

NOTE 10.14 – VARIATION DE VALEURS DES GOODWILL

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Concerto	(3 661)	-	(3 661)
Montéa	-	(64)	64
Valliers	-	(435)	435
AffiParis	116	559	(443)
TOTAL	(3 545)	60	(3 605)

NOTE 10.15 – IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

► Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et l'impôt exigible dans les comptes sociaux

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008	Variation
Charges d'impôts exigibles	5 131	(1 312)	6 443
Variation des impôts différés	6 882	5 384	1 498
TOTAL	12 013	4 072	7 941

► Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable

(en milliers d'euros)	Assiette	Impôt théorique (charge) - produit
Profit d'impôt théorique avant réintégrations/déductions	(13 887)	4 629
Produit non imposable (résultats secteur exonéré Sicomi – SIIC)	15 379	(5 126)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	1 356	(452)
Quote-part des variations des écarts d'acquisitions	(27)	9
Réintégrations - déductions	(3 452)	1 151
Retraitements de consolidation	2 559	(791)
Charge d'impôt consolidé théorique	1 928	(600)
dont sociétés en déficit fiscal	(12 277)	4 134
dont sociétés en bénéfice fiscal	14 205	(4 734)
Consommation de déficits fiscaux	(23 452)	7 839
Charge d'impôt consolidé après imputation des déficits	(21 525)	7 238
Crédit d'impôt		14
IFA et régularisations d'impôt		4 690
Impôt sur PV latente 16,50 %		(53)
Impôt taxable à l'étranger		124
Profit d'impôt consolidé		12 013
Impôts sur les sociétés		5 131
Exit tax		(53)
Impôts différés		6 936
TOTAL		12 013

NOTE 10.16 – RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION

Ce poste correspond au résultat net d'impôt (819) K€ de la société BFI qui est en cours de cession.

NOTE 10.17 – RÉSULTATS PAR ACTION

Le résultat net consolidé part du groupe s'élève à (5 700 923) € pour une moyenne pondérée de 7 522 989 titres en circulation au cours de l'exercice 2009, soit un résultat net par action s'établissant à (0,76) €. Les actions propres, déduites des capitaux propres dans la consolidation, sont exclues du nombre moyen de titres. Le nombre de titres en circulation à la date du 31 décembre 2009 est de 8 113 566.

Le calcul du résultat net dilué par action respecte la norme IAS 33. Le résultat par action doit être ajusté de l'impact maximal de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs (obligations convertibles ou bons de souscription d'actions).

Les Obligations Remboursables en Actions émises par Affine le 15 octobre 2003 et le 29 juin 2005 entrent dans la catégorie des instruments dilutifs.

Au numérateur, le résultat net part du groupe est augmenté des économies de frais financiers réalisées en cas de conversion, pour leur montant net d'impôt, le cas échéant.

Au dénominateur, la moyenne pondérée des titres en circulation est corrigée du nombre maximal de titres susceptibles d'être émis. Le calcul de la dilution lors de l'année d'émission est effectué prorata temporis en fonction de la date d'émission du nouvel instrument. Pour les années suivantes, la conversion est supposée effectuée au premier jour de l'exercice. La moyenne pondérée des titres est portée à 9 145 389 titres compte tenu d'une moyenne de 1 622 400 actions nouvelles issues de la conversion des ORA.

Compte tenu des retraitements décrits ci-dessus, le résultat net par action dilué s'élève à (0,62) € en 2009 contre (3,92) € en 2008.

11. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT POUR LESQUELS LE GROUPE EST CRÉDIT PRENEUR

(Rappel : les contrats de location financement sont retraités pour faire apparaître la valeur nette comptable de l'immeuble à l'actif et un emprunt au passif)

► Réconciliation entre le total des paiements minimaux et leur valeur actuelle :

	Paiements minimaux	Valeur actuelle paiements minimaux
Moins de 1 an	12 165	9 811
De 1 an à 5 ans	46 596	39 625
plus de 5 ans	51 023	44 805
Paiements minimaux totaux au titre de la location	109 784	-
Montants représentant des charges de financement	(15 543)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	94 242	94 242

Les contrats de location financement, dans le cas où Affine est preneur, concernent des contrats sans dispositions particulières

ENGAGEMENTS SUR CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT POUR LESQUELS LE GROUPE EST CRÉDIT BAILLEUR

(Rappel : les contrats de location financement sont retraités pour faire apparaître une créance égale à l'encours financier restant dû sur le contrat)

► Réconciliation entre le total des paiements minimaux et leur valeur actuelle :

	Paiements minimaux	Valeur actuelle paiements minimaux
Moins de 1 an	13 642	6 792
De 1 an à 5 ans	30 978	10 032
plus de 5 ans	18 365	186
Paiements minimaux totaux au titre de la location	62 984	-
Montants représentant des charges de financement	(45 974)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	17 010	17 010

Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur : 3 510 K€.

Les contrats de location financement, dans le cas où Affine est bailleur, concernent des contrats sans dispositions particulières.

Trois types de contrats existent dans le Groupe :

- les contrats ex-Sicomi, conclus antérieurement à 1993 pour certains et 1996 pour d'autres : la durée moyenne de ces derniers est de 15 ans ;
- les contrats appelés Crédit Bail Libre (CBL) conclus à compter de 1993 ont une durée moyenne de 15 ans

- les contrats généraux (CBG) conclus à compter de 1996 ont une durée moyenne de 12 ans

Par ailleurs, les futurs paiements minimaux de sous-location à recevoir, au titre des contrats de sous-location non résiliables, sont compris dans les engagements de location simple en tant que bailleur, au même titre que les autres contrats de location simple.

ENGAGEMENTS SUR BAUX DE LOCATION SIMPLE POUR LESQUELS LE GROUPE EST BAILLEUR

► Réconciliation entre le total des paiements minimaux et leur valeur actuelle :

	Paiements minimaux	Valeur actuelle paiements minimaux
Moins de 1 an	55 485	39 899
De 1 an à 5 ans	175 762	120 525
plus de 5 ans	74 823	36 002
Paiements minimaux totaux au titre de la location	306 070	-
Montants représentant des charges de financement	(109 644)	-
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	196 425	196 425

L'ensemble du patrimoine du groupe Affine est localisé en France, en Belgique et en Allemagne. Les contrats de location simple en France, dans le cas où Affine est bailleur, concernent généralement des baux commerciaux de 3/6/9 ans ; le preneur seul pouvant le résilier à chaque triennale moyennant un préavis de six mois (usages locaux) donné par lettre recommandée par AR. Les parties peuvent cependant déroger contractuellement à cette disposition de résiliation triennale.

Le loyer est habituellement perçu trimestriellement, terme d'avance, et est indexé annuellement et en totalité sur l'indice INSEE du coût de la construction. Le loyer peut être progressif ou constant et peut comporter des franchises ou des paliers mais est en tout état de cause déterminé dès la signature du bail et pour sa durée. L'ensemble des charges, les impôts fonciers et les taxes sur les bureaux sont généralement à la charge du preneur.

Dans certains cas, Affine utilise une part variable dans les loyers mais elle reste marginale.

ENGAGEMENTS SUR BAUX DE LOCATION SIMPLE POUR LESQUELS LE GROUPE EST PRENEUR

► Réconciliation entre le total des paiements minimaux et leur valeur actuelle :

	Paiements minimaux	Valeur actuelle paiements minimaux
Moins de 1 an	1 484	1 264
De 1 an à 5 ans	2 768	2 160
plus de 5 ans	9 881	6 743
Paiements minimaux totaux au titre de la location	14 133	
Montants représentant des charges de financement	(3 966)	
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	10 167	10 167

Les contrats de location simple (position preneur), concernent principalement les loyers du siège d'Affine, de Banimmo et de BFI.

ENGAGEMENTS DONNÉS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Engagements de financement	275	-
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	275	-
Engagements de garantie	139 465	207 339
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	137 865	149 032
Engagements d'ordre de la clientèle	1 600	58 307

ENGAGEMENTS REÇUS

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Engagements de financement	55 538	44 634
Engagements reçus des établissements de crédit	55 538	44 634
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	21 828	27 726
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	3 380	4 920
Engagements d'ordre de la clientèle	18 448	22 806

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR EN CONTREPARTIE DU RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Instruments détenus à des fins de transaction	Instruments inscrits volontairement à ce poste	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	3 815	-	3 815
Instruments dérivés	-	3 859	3 859
TOTAL 31/12/09	3 815	3 859	7 674
TOTAL 31/12/08	3 306	86	3 392

13. EFFECTIFS

EFFECTIF MOYEN PONDÉRÉ PENDANT L'EXERCICE

L'effectif moyen a été de 129 personnes ; la répartition par emploi est la suivante :

- Mandataires sociaux : 4
- Cadres : 57
- Employés : 68

L'effectif moyen de BFI est de 45 personnes dont 33 employés et 12 cadres.

14. AVANTAGES DU PERSONNEL

PENSIONS ET AUTRES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les pensions dues au titre des divers régimes de retraite obligatoires sont prises en charge par des organismes extérieurs spécialisés. Les cotisations dues au titre de l'exercice sont

comptabilisées dans le résultat pour 331 K€ au 31 décembre 2009 contre 393 K€ au 31 décembre 2008.

La provision pour indemnités de fin de carrière est constituée conformément aux prescriptions de la norme IAS 19. Son montant de 400 K€ n'est pas significatif pour le Groupe au 31 décembre 2009. Elle s'élevait à 328 K€ au 31 décembre 2008.

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Les salariés du Groupe ont accumulé un droit à formation de 4 975 heures.

ACTIONS GRATUITES

L'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2006, sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2005, a donné lieu à un transfert de propriété de 7 200 actions propres

Le nombre d'actions attribuées aux salariés au titre de 2009 est identique à celui de 2008 soit 7 200 actions.

Les attributions complémentaires décidées par le Conseil d'administration du 10 décembre 2007 et 10 décembre 2008

portent sur 13 260 actions gratuites attribuées à certains salariés. Le produit de l'exercice 2009, calculée conformément à la norme IFRS 2, s'élève à 426 K€ contre une charge de 356 K€ en 2008. Ce produit est compensé par la charge comptabilisée lors des attributions réelles.

■ Nombre d'actions autorisées par le Conseil d'Administration :

	2007	2008	Total
Salariés	7 650	5 685	13 335

■ Nombre d'actions réellement attribuées :

	2007	2008	Total
Salariés	7 800	5 460	13 260

15. INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)

	31/12/2009	31/12/2008
Avantage à court terme (salaires, primes, etc..)	1 326	1 904
Avantages postérieurs à l'emploi	110	138
Autres avantages à long terme	38	28
Paiements fondés sur des actions	-	-
Avantages comptabilisés	1 474	2 070
Indemnité de rupture de contrat de travail	318	315
Avantages non comptabilisés	318	315

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres des organes de direction et d'administration des sociétés du Groupe s'est élevé à 1 529 K€ au titre de l'exercice 2009 contre 1 739 K€ au titre de l'exercice 2008.

Les autres avantages de toute nature dont disposent des membres des organes de direction et d'administration du Groupe sont :

- Cotisation Garantie Sociale des Chefs d'entreprise ou dirigeants : une pour 34 K€ en 2009 ;
- Voiture de fonction : une représentant une charge de 4,56 K€ en 2009 ;
- Indemnité de cessation de fonction : une clause prévoyant le versement d'un montant égal à une année de rémunération globale versée par l'ensemble des sociétés du Groupe ;
- Cotisations aux organismes de retraite versées au titre de l'exercice : 110 K€.

Le montant des jetons de présence versés en 2009 aux administrateurs des sociétés du Groupe s'est élevé à 171 K€ contre 165 K€ en 2008.

ACTIONS GRATUITES

L'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2006, sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2005, a donné lieu à un transfert de propriété de 15 900 actions propres.

Les attributions complémentaires décidées par le Conseil d'administration du 10 décembre 2007 et 10 décembre 2008 portent sur 17 550 actions gratuites attribuées à certains dirigeants.

Le produit de l'exercice 2009, calculée conformément à la norme IFRS 2, s'élève à 759 K€ contre une charge de 664 K€ en 2008. Ce produit est compensé par la charge comptabilisée lors des attributions réelles.

■ Nombre d'actions autorisées par la Conseil d'administration :

	2007	Total
Mandataires sociaux	17 550	17 550

■ Nombre d'actions effectivement attribuées :

	2007	Total
Mandataires sociaux	17 550	17 550

AUTRES

Le pacte d'actionnaires signé le 12 février 2001 entre les actionnaires fondateurs de Concerto Développement et Affine avait été revu en 2006 afin, d'une part, de les délier de leur solidarité et d'autre part de prolonger de trois ans la période de « put » pour la porter à fin 2009. Ce pacte est désormais caduc,

Signature d'un protocole d'accord entre Affine et Bernard Roth avec effet au 1^{er} juillet 2009,

A résilié le 21 septembre 2009, le pacte d'actionnaires, conclu le 26 juin 2008, entre les sociétés Holdaffine et Penthièvre. Penthièvre détenait 12,2 % du capital ; cette participation a été cédée le 2 décembre 2009 en intégralité à sa société mère, Mainz Holding.

TRANSACTIONS D’AFFINE AVEC LES SOCIÉTÉS LIÉES

▀ Prêts consentis à des sociétés liées

Les prêts consentis aux parties liées sont ceux faits avec les sociétés mises en équivalence.

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
MGP SUN SARL	1 070	1 054
Coferinvest SA	13 965	13 230
Total des prêts consentis à des parties liées	15 035	14 284
MGP SUN SARL	5	6
Coferinvest SA	17	7
Total des produits d'intérêts sur les prêts consentis	19	13

Les prêts aux entreprises associées n'ont pas d'échéance et portent intérêt aux taux suivants :

- envers MGP SUN SARL, au taux EONIA augmenté d'une marge de 0,50 %.
- envers Coferinvest SA, prêt subordonné au taux EURIBOR 6M plus une marge de 1,75 % payable sous
- certaines conditions suspensives : le taux appliqué en 2008 est de 0 %.
- envers PDSM SCARL, au taux de 5 %.

Aucune garantie n'a été reçue.

AUTRES TRANSACTIONS AVEC DES SOCIÉTÉS LIÉES

MAB-Finances, en sa qualité de holding d'animation d'Affine a signé avec celle-ci un contrat de prestations de services administratifs, financiers et de développement opérationnel, au titre duquel une charge de 226 K€ (montant partiel tenant compte de la fraction intégrée dans la rémunération des dirigeants) impacte les comptes 2009 contre 204 K€ en 2008

16. HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

EXERCICES COUVERTS : 2009-2008

	Cailliau Dedouit et Associés				KPMG				Conseil Audit & Synthèse				Price Waterhouse Coopers				
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	
Audit																	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																	
Emetteur	153	283	33 %	45 %	155	186	85 %	86 %	0	0	0 %	0 %	-	-	0 %	0 %	
Filiales intégrées globalement	312	340	67 %	53 %	28	30	15 %	10 %	86	89	100 %	100 %	191	189	93 %	85 %	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du CAC																	
Emetteur	-	6	0 %	1 %	0	10	0 %	4 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	
Filiales intégrées globalement	-	6	0 %	1 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	15	33	7 %	15 %	
Sous-total	465	636	100 %	100 %	182	226	100 %	100 %	86	89	100 %	100 %	206	222	100 %	100 %	
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																	
Juridiques, fiscal, social	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	
Autres	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	
Sous-Total	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %	
TOTAL	465	636	100 %	100 %	182	226	100 %	100 %	86	88	100 %	100 %	206	222	100 %	100 %	

17. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Le contrat de cession des actions BFI a été signé le 30 décembre 2009 avec un effet au 12 février 2010.

Signature d'un nouveau contrat de liquidité avec la Société Générale pour la gestion des actions en Bourse.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Affine S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de manque de liquidité du marché immobilier et d'incertitudes concernant les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations.

La note II de l'annexe « Principes comptables et méthodes d'évaluation » expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et du patrimoine immobilier, ainsi que leurs modalités de dépréciation.

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et à s'assurer de leur correcte application, à valider la valeur recouvrable des immeubles détenus, directement ou par l'intermédiaire de filiales, notamment sur la base de rapports d'évaluateurs indépendants et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec

Associée

Paris, le 19 mars 2010

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

Associé

Bilan annuel

Actif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Caisses, banques centrales, CCP		117	117
Créances sur les établissements de crédit	[1]	25 423	5 322
Comptes ordinaires débiteurs		25 423	5 241
Comptes et prêts à terme		-	-
Créances rattachées		-	80
Opérations avec la clientèle	[2]	92 557	69 463
Autres crédits à la clientèle		11 247	218
Comptes ordinaires débiteurs		81 310	69 245
Obligations et autres titres à revenu fixe	[3]	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	[3]	172	187
Participations et autres titres détenus à long terme	[4]	19	15 502
Parts dans les entreprises liées	[4]	127 304	139 311
Opérations de crédit-bail et assimilées	[5]	73 833	92 323
Immobilisations louées en crédit-bail		72 757	90 758
Immobilisations temporairement non louées		-	-
Immobilisations en cours		5	-
Provisions pour dépréciation		-702	-779
Créances rattachées		1 774	2 345
Location simple	[6]	225 427	250 967
Immobilisations en location		222 982	247 014
Parts et comptes courants sci		1	1
Immobilisations en cours		1 774	1 176
Provisions pour dépréciation		- 1 705	-1 286
Créances rattachées		2 374	4 063
Immobilisations incorporelles	[6]	40 711	44 787
Immobilisations corporelles	[6]	49	104
Actions propres	[7]	9 750	3 230
Autres actifs	[7]	12 430	7 568
Acomptes sur dividendes versés au cours de l'exercice		2 434	3 651
Autres actifs		9 996	3 917
Comptes de régularisation	[7]	6 907	6 300
TOTAL ACTIF		614 700	635 182

Passif

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Dettes envers les établissements de crédit	[8]	293 685	316 073
Comptes ordinaires créditeurs		17 993	2 375
Comptes et emprunts à terme		275 692	313 698
Opérations avec la clientèle	[9]	9 250	12 613
Comptes ordinaires créditeurs		20	3 149
Autres sommes dues		-	-
Comptes et emprunts à terme		9 230	9 464
Dettes représentées par un titre	[10]	-	-
Bons de caisse		-	-
Titres du marché interbancaire		-	-
Titres de créance négociables		-	-
Emprunts obligataires		-	-
Autres dettes représentées par un titre		-	-
Autres passifs	[11]	17 611	16 151
Comptes de régularisation	[11]	4 753	6 124
Provisions pour risques et charges	[12]	1 835	828
Dettes subordonnées	[13]	105 974	106 399
Obligations remboursables en actions (ORA)		30 354	30 016
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)		75 620	76 383
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	[14]	-	-
Capitaux propres hors FRBG	[15]	181 592	176 993
Capital souscrit		47 800	47 800
Primes d'émission		23 947	23 947
Réserves		36 931	33 988
Écarts de réévaluation		14 965	17 907
Provisions réglementées et subventions d'investissement		3 911	2 586
Report à nouveau		43 144	38 199
Résultat en instance d'affectation		-	-
Résultat de l'exercice		10 895	12 566
TOTAL PASSIF		614 700	635 182

Hors-bilan annuel

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Engagements donnés		
Engagements de financement	275	-
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	275	-
Engagements de garantie	63 374	58 307
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	-	-
Engagements d'ordre de la clientèle	63 374	58 307
Engagements reçus		
Engagements de financement	4 490	17 000
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 490	17 000
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de garantie	21 828	27 361
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 380	4 920
Engagements reçus de la clientèle	18 448	22 441

Compte de résultat annuel

(en milliers d'euros)	Note	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés		2 160	3 916
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	[16]	103	982
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	[17]	2 057	2 934
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	[18]	-	-
Intérêts et charges assimilées		(17 374)	(27 394)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	[19]	(11 332)	(18 696)
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	[20]	(595)	(887)
Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe	[21]	-	-
Dettes subordonnées à durée déterminée	[22]	(5 447)	(7 811)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	[23]	33 345	39 818
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	[24]	(27 561)	(30 556)
Produits sur opérations de location simple	[25]	54 569	64 316
Charges sur opérations de location simple	[26]	(22 943)	(20 986)
Revenus des titres à revenu variable		12 388	11 403
Commissions (produits)	[27]	-	(9)
Commissions (charges)	[28]	(1 056)	(438)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles De négociation	[29]	1 591	(5 330)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles De placement et assimilés	[30]	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	[31]	2 338	1 803
Autres charges d'exploitation bancaire	[32]	(2 235)	(2 258)
PRODUIT NET BANCAIRE		35 222	34 286
Charges générales d'exploitation	[33]	(15 197)	(16 398)
Frais de personnel		(4 456)	(4 648)
Autres frais administratifs		(10 742)	(11 750)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	[34]	(103)	(111)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		19 922	17 777
Coût du risque	[35]	4 492	(4 016)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		24 414	13 760
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	[36]	(16 749)	88
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		7 665	13 848
Résultat exceptionnel		-	-
Impôt sur les bénéfices		4 564	(10)
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		(1 334)	(1 272)
RÉSULTAT NET		10 895	12 566

Annexe aux comptes annuels

I. Événements marquants de l'exercice.....	68
II. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	69
III. Informations complémentaires.....	76
IV. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat.....	76
V. Honoraires des contrôleurs légaux des comptes figurant au compte de résultat.....	91

I. ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS AFFECTANT LES ACTIFS

■ Crédit-bail

Affine a signé un contrat de crédit-bail pour un montant de 280 K€ au nom de la société Mirages à Fleury-Mérogis au cours de l'exercice 2009.

En 2009, 25 contrats ont fait l'objet de levées d'option dont 4 par anticipation; ces dernières ont généré un résultat de cession global de 159 K€.

■ Location simple

Affine n'a réalisé aucune acquisition au cours de l'exercice 2009.

Affine a procédé à la levée d'option anticipée d'un contrat de crédit-bail dans lequel elle était crédit preneur à Saint-Julien les Metz (57); ce bien est immobilisé pour 5 288 K€;

La conclusion des nouveaux baux signés en 2009 a un impact sur le poste des loyers de 2 087 K€; l'impact des baux signés au cours de l'exercice 2008 est de 740 K€ sur les loyers en 2009.

Des aménagements et des travaux ont été réalisés pour un montant global de 3 601 K€; l'essentiel de ces travaux porte sur 20 immeubles.

Le patrimoine locatif a fait l'objet d'arbitrages portant sur 9 immeubles, dégagant un résultat de cession net d'honoraires de 11 101 K€.

■ Participations et parts dans les entreprises liées

- Affine a cédé :
 - Le 30 novembre 2009, sa participation dans la société Altaréa ;
 - Le 01 juillet 2009, sa participation dans la SCI Soissons Gouraud ;
 - Le 01 juillet 2009, sa participation dans la SCI Ivry 34 Westermeyer ;

- Le 30 décembre 2009, sa participation dans BFI avec un effet au 12 février 2010.

■ Affine a réalisé :

- La TUP de la société SAS WEGALAAN à effet comptable et fiscal au 1^{er} janvier 2009,
- La liquidation, le 15 juin 2009, de la SCI Marseille 220 la Timone.

■ Affine a :

- Créé la société les 7 collines le 18 novembre 2009 et dont elle en détient 95 % ; cette société a opté pour le statut SIIC,
- Acquis, au cours de l'année 32 968 actions d'AffiParis, portant ainsi sa participation de 63,74 % à 64,88 %,
- Acquis, le 29 avril 2009, 185 actions de la société Saint Etienne Molina auprès de Générale Immobilière Logistique pour un montant total de 1,8 K€,
- Participé aux augmentations de capital dans ses filiales à hauteur de 13 150 K€, principalement par compensation de comptes courants. Ces augmentations n'ont pas eu pour conséquence de modifier la participation d'Affine dans ses filiales, excepté pour BFI où elle fût portée de 70,69 % à 74,77 %.

■ Immobilisations incorporelles

Affine a levé l'option sur l'actif situé à Saint-Julien les Metz, ce qui a eu pour effet de diminuer ce poste pour 4 065 K€.

Dans ce poste figurent le droit au bail et le cas échéant, des frais de commercialisation, et la partie terrain.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS AFFECTANT LES CAPITAUX PROPRES ET LES DETTES

■ Refinancement

Au cours de l'exercice, Affine a obtenu 51 147 K€ de nouveaux refinancements pour ses acquisitions dans le secteur locatif.

Dans le même temps, les tombées d'échéance ont atteint 88 437 K€, dont 70 994 K€ de remboursements anticipés. Affine dispose de 22 000 K€ de lignes de découvert ; au 31 décembre 2009 4 490K€ sont non utilisées.

■ Fonds propres

Au 31 décembre 2009, 8 113 566 actions Affine étaient en circulation pour un capital de 47 800 K€. Aucune option de transformation en action n'a été proposée lors du paiement du solde de dividende au titre de l'exercice 2008.

Le pacte d'actionnaires, conclu le 26 juin 2008 entre les sociétés Holdaffine et Penthièvre Holding, a été résilié le 21 septembre 2009.

Holdaffine détient désormais 35,7 % du capital.

Le 2 décembre 2009, Penthièvre Holding a cédé ses titres à Mainz Holding qui détient désormais 12,2 % du capital.

► Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges relative à cette cession de titres a été comptabilisée pour un montant de 1 033K€ au 31 décembre 2009. Cette dernière correspond à l'engagement pris par AFFINE vis-à-vis de l'acquéreur.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS AFFECTANT LE HORS-BILAN

► Instruments dérivés

Huit nouveaux caps ont été signés au cours de l'exercice pour un montant total notionnel de 152 984 K€ dont quatre en couverture d'emprunts à taux variable pour 25 130K€.

D'autre part, Affine a contracté un swap au cours de l'exercice pour un montant de 15 400 K€.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le contrat de cession des actions BFI a été signé le 30 décembre 2009 avec un effet au 12 février 2010. Les titres de la société BFI ont été provisionnés en totalité pour 6 755 K€. Une reprise de provision du compte courant a été effectuée pour 3 945 K€.

Une vente à réméré de l'immeuble Les Triades a été effectuée le 29 décembre 2009 pour un prix de 15 670K€. Cette vente est devenue définitive le 26 janvier 2010. La plus-value de 4 968 K€ retenue dans les comptes au 31 décembre 2009 a donc été rattachée à l'exercice 2009.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les comptes de l'exercice sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice précédent.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Le bilan et le compte de résultat ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Comité de la Réglementation Comptable et aux instructions du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière en vigueur, applicables aux sociétés immobilières. Le plan de compte utilisé est le plan comptable des établissements de crédit.

Les comptes sont établis en milliers d'euros.

TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute des titres correspond à leur valeur nette comptable au 1^{er} janvier 2003, ayant servi de base à la réévaluation qui a suivi l'option pour le régime SIIC.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base de la quote-part de la situation nette corrigée des plus-values latentes sur éléments incorporels et corporels. Dans le cas de filiales ayant une activité de prestations de services, faiblement capitalisées, ou en l'absence de détention des derniers états financiers, la valeur d'inventaire s'apprécie en fonction des perspectives de résultats et/ou des rendements obtenus.

Sont classés en titres de l'activité de portefeuille (TIAP), les investissements réalisés dans le but d'obtenir un revenu régulier et un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. Les titres détenus par Affine sont uniquement des titres de sociétés cotées. La comparaison se fait élément par élément, entre le montant

comptabilisé à l'entrée dans le patrimoine et la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

Relèvent de la catégorie des titres de participation et parts dans les entreprises liées les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Au sein de cette catégorie, les parts dans les entreprises liées regroupent les filiales susceptibles d'être incluses par intégration globale dans le même ensemble consolidé qu'Affine.

En application du Comité d'Urgence du CNC n°2005-J du 6 décembre 2005, les frais liés à l'acquisition de titres de participation sont incorporés au prix de revient de ces titres. Les frais d'acquisition s'entendent des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition. Ces frais sont amortis sur cinq ans à compter de la date d'acquisition des titres.

TITRES DE TRANSACTION

Affine étant un établissement de crédit, les valeurs mobilières sont enregistrées à la juste valeur dans les livres.

ACTIONS PROPRES

La valeur brute des actions propres correspond à leur coût historique. Affine détient 679 043 actions propres au 31 décembre 2009.

A la clôture de l'exercice, il résulte qu'une dépréciation doit être constatée dans les comptes de la société si la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice est inférieure au prix d'achat. Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 décembre 2009. Une reprise de dépréciation a été comptabilisée pour 2 864K€.

FONDS PROPRES

► Obligations remboursables en actions (ORA)

1^{re} émission : 2.000 ORA d'une valeur nominale de 10.000 € émises le 15 octobre 2003, pour une durée de 20 ans, remboursables in fine au prix d'émission initial de 50€ par action (200 actions par ORA), ajusté des éventuels effets dilutifs d'opérations financières sur le capital.

À la suite de l'attribution gratuite de 4 % d'actions aux actionnaires le 23 novembre 2005, cette parité a été portée à 208 actions par ORA.

L'assemblée générale d'Affine qui s'est tenue le 26 avril 2007, ayant décidé de diviser par trois l'action Affine par l'attribution de trois actions nouvelles pour chaque action ancienne à compter du 2 juillet 2007, la parité est portée à 624 actions par ORA.

■ Intérêt annuel

Le coupon, basé sur le montant du dividende distribué par la société, est versé selon les modalités suivantes :

- un acompte de 323,23 € par obligation (correspondant à un acompte fixe de 0,518 € par action sous-jacente) ;
- le solde à la date de paiement du dividende.

■ Amortissement anticipé au gré de la société

A compter du 15/10/2008, la société peut convertir tout ou partie des ORA en actions si la moyenne des cours de la clôture de l'action sur 40 séances de bourse est supérieure au prix d'émission ajusté.

À compter du 15/10/2013, la société pourra rembourser en numéraire tout ou partie des ORA, avec une notification préalable

de trente jours calendaires, à un prix assurant au souscripteur initial, à la date de remboursement effective, après prise en compte des coupons versés les années précédentes et de l'intérêt à payer au titre de la période courue entre la dernière date de paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé et la date de remboursement effective, un taux de rendement actuariel brut de 11 %.

■ Amortissement anticipé au gré du porteur

À compter du 15/10/2013, les titulaires d'ORA auront le droit de demander à tout moment, excepté du 15 novembre au 31 décembre inclus de chaque année, le remboursement de tout ou partie de leurs ORA à raison de 624 actions (après ajustement) pour obligation.

2^e émission : 600 ORA d'une valeur nominale de 16.682 € émises le 29 juin 2005, pour une durée de 20 ans, remboursables in fine au prix d'émission initial de 83,41€ par action (200 actions par ORA), ajusté des éventuels effets dilutifs d'opérations financières sur le capital.

A la suite de l'attribution gratuite de 4 % d'actions aux actionnaires le 23 novembre 2005, cette parité a été portée à 208 actions par ORA.

L'assemblée générale d'Affine qui s'est tenue le 26 avril 2007, ayant décidé de diviser par trois l'action Affine par l'attribution de trois actions nouvelles pour chaque action ancienne à compter du 2 juillet 2007, la parité est portée à 624 actions par ORA.

■ Intérêt annuel

Le coupon, basé sur le montant du dividende distribué par la société, est versé selon les modalités suivantes :

- un acompte de 249.60 € par obligation (correspondant à un acompte de 0,40 € par action sous-jacente)
- le solde à la date du paiement du dividende.

■ Amortissement anticipé au gré de la société

À compter du 29/06/2010, la société pourra convertir tout ou partie des ORA en actions si la moyenne des cours de la clôture de l'action sur 40 séances de bourse est supérieure au prix d'émission ajusté.

À compter du 29/12/2010, la société pourra rembourser en numéraire tout ou partie des ORA, avec une notification préalable de dix jours ouvrés, à un prix assurant au souscripteur initial, à la date de remboursement effective, après prise en compte des coupons versés les années précédentes et de l'intérêt à payer au titre de la période courue entre la dernière date de paiement des intérêts précédant la date de remboursement anticipé et la date de remboursement effective, un taux de rendement actuariel brut de 11 %.

■ Amortissement anticipé au gré du porteur

À compter du 29/06/2010, les titulaires d'ORA auront le droit de demander à tout moment le remboursement de tout ou partie de leurs ORA à raison de 624 actions (après ajustement) par obligation.

■ Titres subordonnés à durée indéterminée TSDI

Le 13 juillet 2007, Affine a procédé à une émission de Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI) pour 75 000 K€ représentés par 1 500 titres de 50 000 € de nominal. Ce placement s'est effectué auprès d'investisseurs étrangers et les titres sont cotés sur le Marché Réglementé de la Bourse de Luxembourg

■ Durée des titres

Les titres sont émis pour une durée indéterminée.

■ Modalités de remboursement

Les titres pourront être remboursés, en totalité et non en partie seulement, au gré de l'Émetteur, à toute date de paiement d'intérêt à compter du 13 juillet 2017, pour leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non payés (y compris les intérêts différés) sous réserve du consentement préalable du Secrétariat Général de la Commission Bancaire.

■ Forme des titres

Aucun document matérialisant la propriété des titres n'a été émis. Ces derniers sont émis au porteur et sont inscrits dans les livres d'Euroclear France qui créditera les comptes des teneurs de compte.

■ Rang des titres

Les titres et les intérêts y afférents constituent des Obligations Subordonnées Ordinaires, directes, inconditionnelles, non assorties de sûreté, à durée indéterminée d'Affine, venant au même rang, sans préférence entre eux ni avec les autres Obligations Subordonnées Ordinaires, présentes ou futures et venant avant tous les titres participatifs émis par Affine, les prêts participatifs consentis à Affine, les Obligations Subordonnées de dernier rang et après les Obligations Non Subordonnée, présents et futurs. En cas de liquidation d'Affine, les titres seront remboursés à un prix égal au pair et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des obligations Subordonnées de Dernier Rang, des prêts participatifs accordés à Affine et des titres participatifs émis par lui.

■ Intérêt annuel

Chaque titre portera intérêt à compter de la date d'émission sur sa valeur nominale sur la base d'un taux trimestriel variable égal au taux Euribor (3) mois plus une marge égale à 2,80 % par an, payable trimestriellement à terme échu le 13 juillet, 13 octobre, 13 janvier et 13 avril de chaque année et pour la première fois le 13 octobre 2007. La marge est de 2.80 % par an à compter du 13 juillet 2007 inclus jusqu'à la première date de remboursement anticipé (exclue) et ensuite à 3,80 % par an.

Si l'assemblée générale ordinaire :

- a constaté avant une date de paiement d'intérêt l'absence de bénéfices distribuables ;
- ou bien a constaté l'existence de bénéfices distribuables, mais n'a ni versé ni voté un dividende sous quelque forme que ce soit,

ni effectué un paiement au titre de toute catégorie d'action, à l'exception d'un dividende dont la distribution serait imposée par la loi applicable à l'émetteur en raison de son statut de Société d'Investissements Immobiliers Cotée et d'ex-SICOMI;

Affine pourra différer le paiement des intérêts, les intérêts ainsi différés venant se cumuler avec les intérêts afférents à la date de paiement d'intérêt suivante.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

L'essentiel du poste immobilisations incorporelles est composé par les malis de fusion, la valeur des contrats dont Affine est crédit preneur, ainsi que les progiciels informatiques.

1. Descriptif des malis de fusion

L'absorption par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) de filiales, détentrices d'un contrat de crédit-bail immobilier, entraîne l'immobilisation de malis de fusion techniques,

représentatifs de la valeur des biens immobiliers lors de l'acquisition de ces sociétés.

▲ a. Affectation des malis

Chacune de ces sociétés détenant un immeuble, le mali de fusion a donc été rattaché à cet immeuble au moment de la réalisation des TUP.

▲ b. Modalités de dépréciation

La valeur d'inventaire s'apprécie en fonction des perspectives de résultats et/ou des rendements obtenus. Au 31 décembre 2009, les valeurs des immeubles n'ont pas entraîné de dépréciations des valeurs.

▲ C. Modalités de sortie des malis

Lorsque les immeubles sont vendus à des tiers, les malis passent en charge dans le compte de résultat.

2. Descriptif des contrats de crédit-bail preneurs

Rubriques	Terrains	Constructions	Installations	Autres	Total
Valeur d'origine	-	57 531 930,28	-	-	57 531 930,28
Amortissements :					
cumul exercices antérieurs	-	(16 059 790,18)	-	-	(16 059 790,18)
dotations de l'exercice	-	(3 539 558,47)	-	-	(3 539 558,47)
TOTAL	-	37 932 581,61	-	-	37 932 581,61
Redevances payées					
Cumuls exercices antérieurs	-	25 385 176,38	-	-	25 385 176,38
Dotations de l'exercice	-	4 735 055,98	-	-	4 735 055,98
TOTAL	-	30 120 232,36	-	-	30 120 232,36
Redevances restant à payées					
à un an au plus	-	4 488 317,71	-	-	4 488 317,71
à plus d'un an et cinq ans au +	-	15 092 576,86	-	-	15 092 576,86
à plus de cinq ans	-	6 965 280,40	-	-	6 965 280,40
TOTAL	-	26 546 174,97	-	-	26 546 174,97
Valeur résiduelle:					
à un an au plus	-	-	-	-	-
à plus d'un an et cinq ans au +	-	2 404 199,69	-	-	2 404 199,69
à plus de cinq ans	-	1 605 003,00	-	-	1 605 003,00
TOTAL	-	4 009 202,69	-	-	4 009 202,69

IMMEUBLES LOUÉS EN CRÉDIT-BAIL

1. Valeur brute

La valeur brute des immeubles comprend le coût du terrain et des constructions ainsi que les frais d'acquisition.

2. Amortissement

Les immeubles en crédit-bail acquis avant le 1^{er} janvier 2000 sont amortis linéairement sur une durée maximale de 40 ans. Les frais d'acquisition sont amortis linéairement sur une durée maximale de 5 ans, le cas échéant prorata temporis.

Les immeubles en crédit-bail acquis depuis le 1^{er} janvier 2000 sont amortis selon la méthode financière correspondant à l'amortissement financier du contrat de crédit-bail, les frais d'acquisition étant amortis en premier lieu.

3. Provision Article 64

Les immeubles en crédit-bail du secteur Sicomi antérieurs au 1^{er} janvier 1996 donnent lieu à la constitution d'une provision Article 64 dès lors que l'amortissement financier du contrat est supérieur à l'amortissement comptable. Cette provision s'élève à 25 626 K€ au 31 décembre 2009.

4. Provision Article 57 (nouveau régime Crédit Bail Immobilier)

Les contrats, signés à compter du 1^{er} janvier 1996, sont soumis à la nouvelle législation du crédit-bail.

Les immeubles donnent lieu à la constitution d'une provision Article 57 dès lors que l'amortissement financier est supérieur à l'amortissement comptable.

Par ailleurs, cette provision est également dotée pour les immeubles replacés en crédit-bail relevant de ce régime dès lors que, à la date de renégociation, la valeur nette comptable de l'immeuble est supérieure à la valeur financière du contrat.

Le montant de cette provision s'élève à 3 830 K€ au 31 décembre 2009.

5. Réserve latente

Lorsque l'amortissement comptable est supérieur à l'amortissement financier, la différence donne lieu à la constitution d'une réserve latente qui n'est pas constatée dans les comptes sociaux. Elle s'élève à 949 K€ au 31 décembre 2009 contre 1 740 K€ au 31 décembre 2008.

IMMEUBLES EN CRÉDIT-BAIL TEMPORAIREMENT NON LOUÉS

Les immeubles, dont le contrat de crédit-bail a été résilié juridiquement, sont transférés en immeubles temporairement non loués (ITNL) si les crédits preneurs sont facturés sous forme d'indemnités d'occupation et en location simple pour les autres.

Les provisions articles 64 ou 57 portant sur ces immeubles sont alors reprises, les provisions pour dépréciation existantes sont

transférées et de nouvelles provisions peuvent être dotées s'il y a lieu. Un nouveau plan d'amortissement est calculé en amortissant linéairement sur la durée restant à courir la valeur nette comptable à la date du transfert.

Au 31 décembre 2009, il n'existe aucun ITNL dans la société.

IMMEUBLES EN LOCATION SIMPLE

(Application du règlement n° 2002-10 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003)

1. Valeur brute

La valeur brute des immeubles comprend le coût du terrain et des constructions ainsi que les frais d'acquisition.

2. Amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2005, Affine amorti les immeubles par composants. La ventilation de la valeur brute des immeubles en quatre composants se fait selon la nature de construction, de la manière suivante :

	Bureaux		Activités		Autres	
	Affectation par composants	Durée d'amortissement	Affectation par composants	Durée d'amortissement	Affectation par composants	Durée d'amortissement
Gros Oeuvre	50,00 %	60 ans	60,00 %	30 ans	40,00 %	50 ans
Toiture, façades et étanchéité	17,50 %	30 ans	10,00 %	30 ans	20,00 %	25 ans
Installations Générales Techniques	22,50 %	20 ans	25,00 %	20 ans	25,00 %	20 ans
Agencements	10,00 %	15 ans	5,00 %	10 ans	15,00 %	15 ans

Les frais d'acquisition sont intégrés dans les quatre composants au prorata de leur part.

Les pourcentages et les durées d'amortissement utilisés sont issus des travaux des instances représentatives professionnelles, dont les résultats ont été adaptés au portefeuille d'Affine.

CRÉANCES DOUTEUSES - APPLICATION DU RÈGLEMENT CRC N° 2002-03

Tant pour les opérations de crédit-bail que pour celles de location simple, dès lors qu'une créance est échue depuis plus de 6 mois à la clôture de l'exercice, elle est transférée au compte «créances douteuses». Il en est de même lorsque la situation d'une contrepartie permet de conclure à l'existence d'un risque avéré (redressement judiciaire, difficultés financières graves).

Le règlement N° CRC 2002-03 introduit dans sa section I intitulée « Identification comptable du risque de crédit » une nouvelle classification comptable des encours : à côté des encours douteux est instituée une catégorie d'encours douteux compromis. Par ailleurs, à l'intérieur des encours sains sont recensés les encours restructurés.

Les encours figurent désormais en « encours douteux compromis » lorsqu'ils sont classés en douteux un an au moins, ou en cas de déchéance du terme ou de résiliation d'un contrat de crédit-bail.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés dans l'encours sain dans une sous-catégorie spécifique jusqu'à leur échéance finale. Aucun encours n'a été identifié comme relevant de cette catégorie.

La ventilation des encours selon ces critères apparaît dans le détail des créances rattachées en note 5. Aucun effet d'actualisation ne vient impacter le montant des dépréciations sur créances douteuses de crédit-bail.

DÉPRÉCIATION EN DIMINUTION DE L'ACTIF

Immeubles en crédit-bail

Les immeubles reloués à une valeur financière inférieure à leur valeur nette comptable donnent lieu, pour la différence, à une dépréciation en diminution d'actif. Trois dossiers sont concernés pour un montant total de dépréciation s'élevant à 645 K€ au 31 décembre 2009.

Les immeubles pour lesquels les crédits preneurs sont en difficulté peuvent également faire l'objet de dépréciation. Aucune dépréciation de cette nature n'existe au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, un contrat de crédit-bail libre fait l'objet de dépréciation pour un montant de 57 K€, afin de couvrir la moins-value comptable lors de la levée d'option à la fin du contrat.

L'ensemble de ces dépréciations s'élève à 702 K€ au 31 décembre 2009, après une reprise nette de 77 K€ au cours de l'exercice.

Immeubles en location simple

59 des 60 immeubles en location simple, soit 99,90 % de la valeur brute du patrimoine locatif, ont fait l'objet d'une évaluation externe fin 2009 de la part de trois cabinets d'experts, Ad Valorem, BNP Real Estate et Cushmann and Wakefield.

Sur l'immeuble de Biarritz une expertise interne a été retenue.

Quatre immeubles ont fait l'objet d'une nouvelle dépréciation au cours de la période pour 663 K€ et trois immeubles d'une reprise pour 244 K€.

Le total des dépréciations s'élève à 1 705 K€ au 31 décembre 2009 et concerne huit immeubles.

Dépréciations pour créances douteuses

Les dépréciations de ces créances sont déterminées, contrat par contrat, en prenant en compte les garanties existantes.

Pour les opérations de crédit-bail libre, la partie non échue des créances ainsi dépréciées - qui figure dans le poste « autres crédits à la clientèle » - fait l'objet d'une dépréciation qui est déterminée dans les mêmes conditions.

Les indemnités de résiliation sont comptabilisées, en cas de rupture du contrat de crédit-bail, au poste « créances douteuses sur opérations de crédit-bail ». Elles sont normalement dépréciées à 100 % de leur montant hors taxes sous déduction des garanties reçues.

Aucun montant n'a été comptabilisé dans les comptes au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2008, ce poste ne concernait qu'un dossier et l'indemnité de résiliation a été réglée conformément à l'échéancier prévu.

(en milliers d'euros)	Clièntèle	Crédit bail	Locatif	Autres actifs	Total
Dépréciations au 31/12/2008	7 898	635	830	0	9 363
Dotations	3 406	212	1 143	-	4 761
Reprises	-7 898	-	-637	-	- 8 535
Reprises s/indem. De résiliation	-	-	-	-	-
Dépréciations au 31/12/2009	3 406	847	1 336	0	5 589

La situation nette de la société Cardev étant déficitaire, Affine a déprécié dans ses comptes une partie de son compte courant d'actionnaire et la totalité de la valeur des titres qu'elle détient.

MÉTHODE DE L'ÉTALEMENT DES COÛTS D'EMPRUNTS

La société Affine a adopté en 2002 la méthode préférentielle de l'étalement des coûts d'emprunts.

Les coûts d'emprunts (commissions de montage, honoraires, frais accessoires) sont donc étalés sur la durée de vie de l'emprunt sous-jacent et selon les mêmes modalités d'amortissement.

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Toutes les opérations réalisées par le groupe sur les instruments financiers à terme sont des opérations de gré à gré qui figurent dans les engagements hors bilan. Elles sont réalisées en couverture d'opérations de refinancement ; la société n'effectue pas de transactions à caractère spéculatif. Conclues dans le cadre d'une gestion globale du refinancement de la société et de son risque de taux, ces contrats entrent dans la catégorie de la macro-couverture.

À chaque clôture, l'ensemble de ces instruments fait l'objet d'une valorisation de la part des établissements de crédit contrepartie.

Caps et Tunnels

Les primes payées sont enregistrées en compte d'attente lors de leur versement et réparties en charges sur la durée de vie de l'instrument à terme. Le différentiel de taux potentiel à percevoir est évalué chaque trimestre et comptabilisé parallèlement à l'excédent de charges sur l'élément couvert.

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des caps, collars et tunnels détenus par la société s'élève à (3 609 K€). En 2009, les caps, collars et tunnels ont représenté une charge de 1 376 K€.

Swaps de taux

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des swaps détenus par la société s'élève à (1 934 K€). En 2009, ils ont représenté une charge nette de 1 067 K€.

IMPÔTS

Régime des Sociétés d'Investissements Immobiliers Cotées (SIIC)
Affine a acquis via les TUP des sociétés Gennevilliers et Marie Galante deux contrats de crédit-bail au cours de l'exercice ; ces contrats de crédit-bail immobilier n'entreront dans le secteur SIIC qu'au moment de la levée de l'option et après paiement de l'exit tax.

La société ImmoBail, devenue Affine après fusion avec Sovabail, avait abandonné son statut de Sicomi le 1^{er} avril 1993. De ce fait, tous les contrats conclus par cette société depuis cette date sont soumis à l'impôt sur les sociétés selon le régime de droit commun. Ce changement de statut ne remet pas en cause le régime fiscal de faveur des anciens contrats de crédit-bail du secteur Sicomi d'ImmoBail et de Sovabail.

L'adoption à effet du 1^{er} janvier 2003 du régime des Sociétés d'Investissement Immobilier Cotées (SIIC), subordonne le bénéfice de l'exonération de l'impôt sur les sociétés, pour les revenus du secteur SIIC, au respect des trois conditions de distribution suivantes :

- Les bénéfices provenant des opérations de location d'immeubles doivent être distribués à hauteur de 85 % avant la fin de l'exercice qui suit celui de leur réalisation ;

- Les plus-values de cession d'immeubles, de participations dans des sociétés ayant un objet identique aux SIIC, ou de titres de filiales soumises à l'impôt sur les sociétés ayant opté, doivent être distribuées à hauteur de 50 % avant la fin du deuxième exercice qui suit celui de leur réalisation ;
- Les dividendes reçus des filiales ayant opté doivent être intégralement redistribués au cours de l'exercice qui suit celui de leur perception.

ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés d'Affine relèvent de la Convention Collective Nationale des sociétés financières du 22/11/1968, modifiée le 1^{er} novembre 2008. Cette convention ne prévoit pas d'indemnité de retraite autre que celle relevant du régime général. Le régime de retraite utilisé est à cotisations définies.

Les indemnités obéissent au même régime fiscal et social que l'indemnité de licenciement, modifiée par la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 :

	Départ volontaire	Mise à la retraite
Plus de 10 ans d'ancienneté	1/2 mois	} 1/5 ^e de salaire mensuel pour les 10 premières années et 2/15 ^e au delà de la 10 ^e année
Plus de 15 ans d'ancienneté	1 mois	
Plus de 20 ans d'ancienneté	1,5 mois	
Plus de 30 ans d'ancienneté	2 mois	

Le salaire à prendre en considération est le douzième de la rémunération brute des douze derniers mois précédant le licenciement ou, selon la formule la plus avantageuse, le tiers des trois derniers mois.

Par prudence, les engagements de retraite sont provisionnés dans les comptes d'Affine selon l'hypothèse d'une mise à la retraite à 65 ans et s'élèvent au 31 décembre 2009 à 365 K€.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul de la provision sont :

- taux d'actualisation : 3,97 %
- taux de rotation : 16 % avant 50 ans et 3 % au-delà
- coefficient de revalorisation des salaires : 1,76 %
- table de mortalité INSEE TD-TV 04-06.

► Droit individuel à la formation (DIF)

Les salariés ont accumulé un droit à formation de 2 641 h.

► Plan d'intéressement des salariés au capital

L'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2006, sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2005, a donné lieu à un transfert de propriété de 7 200 actions propres, dont l'impact sur le résultat s'élève à (317 K€).

Le nombre d'actions attribuées aux salariés au titre de 2009 est identique à celui de 2008 soit 7 200 actions.

Les attributions complémentaires décidées par le Conseil d'administration du 10 décembre 2007 et 10 décembre 2008 portant sur 13 260 actions gratuites attribuées à certains salariés ont entraîné la constatation d'une provision pour charge de 144 K€.

► Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des rémunérations brutes versées aux mandataires sociaux de la société s'est élevé à 476 890 €.

Les autres avantages de toute nature dont disposent les mandataires sociaux d'Affine sont :

- Cotisation Garantie Sociale des Chefs d'entreprise ou dirigeants : 17,04 K€ en 2009 ;
- Voiture de fonction : une représentant une charge locative de 4,6 K€ en 2009 ;
- Indemnité de cessation de fonction : cette indemnité doit être subordonnée à une condition de performance liée aux résultats d'Affine. Elle représente un an de rémunération brute globale si le résultat net dans les comptes individuels d'Affine est au moins égal à 3 % des capitaux propres, si cette condition n'est pas remplie, la performance pourra être appréciée sur la base des comptes consolidés ;

- Cotisations aux organismes de retraite versées au titre de l'exercice : 57 K€.

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs (y compris les mandataires sociaux) ainsi que le montant des rémunérations du comité d'engagement et du comité d'audit se sont élevés à 136 K€. Le montant des engagements contractés pour pension de retraite au profit des mandataires sociaux s'élève à 140 K€.

► Plan d'intéressement des dirigeants au capital

L'attribution d'actions gratuites décidée par le Conseil d'administration du 18 décembre 2006, sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2005, a donné lieu à un transfert de propriété de 15 900 actions propres, dont l'impact sur le résultat s'élève à (698 K€).

Les attributions complémentaires décidées par le Conseil d'administration du 10 décembre 2007 et 10 décembre 2008 portant sur 17 550 actions gratuites attribuées à certains dirigeants ont entraîné la constatation d'une provision pour charge de 191 K€.

III - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

CHIFFRE D'AFFAIRES SECTORIEL (EN K€)

	2009			
	Total	Crédit-bail	Location	Filiales/Prêts
Chiffre d'affaires	84 106	25 555	52 319	6 233

OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION DU SECTEUR SICOMI

Les bénéfices provenant des opérations totalement ou partiellement exonérées d'impôt sur les sociétés, en application du régime de faveur des Sicomi, sont obligatoirement distribués à hauteur de 85 % de la fraction exonérée.

En application de l'article 36 des statuts de la société, modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juillet 2000, la distribution des plus-values de cession anticipée provenant du secteur Sicomi peut être étalée sur 3 ans.

Au titre de l'exercice 2009, les bénéfices provenant des opérations de crédit-bail exonérées se sont élevés à 260 K € et l'obligation de distribution de 85 % s'élève à 221 K€.

OBLIGATIONS DE DISTRIBUTION DU SECTEUR SIIC

Les conditions de distribution décrites au chapitre « impôts » permettent d'étaler sur 2 ans la distribution provenant des plus-values de cession d'immeubles. La distribution relative aux plus-values 2009 fera l'objet d'un étalement.

Le détail des distributions 2009 relatives au secteur SIIC figure dans le tableau ci-dessous (en euros) :

(en milliers d'euros)	Montant à distribuer		Année de versement du dividende correspondant
	Base	Minimum obligatoire	2010
Bénéfices provenant de la location	- 8 200	-	-
Plus-values de cessions d'immeubles	20 700	10 350	3 346
Dividendes des filiales ayant opté	6 390	6 390	6 390
	18 890	16 740	9 736

Le calcul du montant de la distribution obligatoire se fait sur la base fiscale dans la limite du résultat comptable.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société AFFINE a encaissé 4 568K€ de créance résultant du report en arrière des déficits. Soit :

- 3 395 K€ imputés sur l'IS de l'année 2005,
- 1 173 K€ imputés sur l'IS de l'année 2004.

Un plan d'action en faveur de l'emploi des seniors a été mis en place en 2009.

SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE

Les comptes du groupe Affine sont consolidés par intégration globale par la société MAB Finances SAS.

EFFECTIF MOYEN PONDÉRÉ PENDANT L'EXERCICE

L'effectif moyen a été de 44 personnes ; la répartition par emploi est la suivante :

- Mandataires sociaux : 2
- Cadres : 34
- Employés : 8

IV - INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTES SUR LE BILAN SOCIAL

Note 1 - Créances sur les établissements de crédits

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
A vue	25 423	25 423	-	-	-
Comptes	25 423	25 423	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
A terme	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	25 423	25 423	-	-	-

Note 2 - Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Autres crédits clientèle nets	11 247	11 147	56	44	-
Prêts	11 197*	11 097	56	44	-
Créances rattachées	50	50	-	-	-
Comptes ordinaires débiteurs	81 310	81 310	-	-	-
Prêts	81 310	81 310	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	92 557	92 457	56	44	-

* À compter du 1^{er} janvier 2010, le prêt de 11M€ au profit de la société CONCERTO DEVELOPPEMENT a été transformé en avance en compte courant conformément à l'avenant du 23 novembre 2009

Note 3 - Obligations, actions, autres à revenu fixe et variable

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-
Titres de placement	-	-
Créances rattachées	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	172	187
Titres de transaction	172	187
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	-	-
Créances rattachées	-	-
TOTAL	172	187

Note 4 - Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme

	%	Net 2009	Net 2008	N°SIREN	CA HT 2008	Capital et réserves 2008	Résultat 2008
Participations		19	15 502				
Sofaris	NS	7	7	402 628 838	812 600	446 300	42 000
Altaréa	NS	-	15 483	335 480 877	778 957	899 559	(383 547)
Habitat et Humanisme	NS	12	12	NC	NC	67 837	3 640

PART DANS LES ENTREPRISES LIÉES

(en milliers d'euros)	N° SIREN	Capital et réserves	Quote-part détenue	Valeur nette comptable des titres détenus		Prêts et avances	Montant des cautions	Chiffre d'affaires HT	Résultat	Provisions sur créances chez Affine
				Brute	Nette					
SAS Affine développement 1	492 580 287	34	100,00 %	72	18	-	-	-	(16)	-
SAS Affine développement 2	492 580 527	42	100,00 %	72	26	4	-	-	(16)	-
Affinvestor	HRB 92642 B	(1 389)	94,00 %	588	199	4 732	-	1 824	25	-
Affiparis	379 219 405	49 485	64,88 %	34 733	25 426	27 976	-	13 239	(11 481)	-
Sci Arca ville d'été	492 410 964	201	99,99 %	201	201	1 399	11 879	-	(196)	-
SC Atit	379 839 277	4	100,00 %	4	4	36	-	-	61	-
Banimmo	Belgique	154 904	50,00 %	67 243	67 243	-	-	7 586	13 570	-
SAS B.F.I	479 597 429	567	74,77 %	6 755	-	2 000	1718	7 480	(1 420)	-
SCI Bourghethroulde	493 825 004	71	0,10 %	0	0	(16)	-	-	(2)	-
SCI Bretigny	451 849 021	7	99,90 %	1	1	1 083	-	1 166	257	-
SCI Capucines 3	492 410 683	16	99,99 %	16	16	-	-	-	(7)	-
SCI Capucines 4	507 469 724	16	99,99 %	16	6	-	-	-	(10)	-
SCI Capucines 5	507 471 522	16	99,99 %	16	6	-	-	-	(10)	-
SCI Capucines 6	507 469 930	16	99,99 %	16	6	-	-	-	(10)	-
SAS Capucine investissements	388 162 117	(982)	95,00 %	23	0	4 275	1 000	1 900	199	(695)
SA Cardev	RPM bruxelles 0887.494.174	(194)	98,39 %	61	-	8 797	5 000	-	(2 560)	(2 710)
SARL Concerto Développement	421 156 019	472	66,99 %	10 729	6 447	7 784	75	17 506	660	-
SA Cour des Capucines	429 694 698	631	99,98 %	940	940	1 928	-	150	(128)	-
SAS Etienne Molina	500 702 055	937	100,00 %	937	937	5 911	16 650	1 792	177	-
SNC Les Jardins des Quais	432 710 747	20	50,00 %	3 436	3 436	4 505	17 755	5 227	(1 491)	-
Les 7 collines	518 379 433	37	95,00 %	35	35	2 834	-	193	(1 380)	-
SCI Luce parc leclerc	492 803 572	1	0,10 %	0	-	(2)	-	-	(83)	-
SAS Lumière	420 133 712	(472)	67,91 %	0	-	444	-	-	(22)	-
SCI Marseille la Timone	501 288 518	1	0,10 %	-	-	-	-	-	(1)	-
Sci Nevers colbert	492 344 809	102	99,99 %	101	101	529	-	-	(66)	-
SAS Promaffine	382 079 317	1 337	100,00 %	5 105	765	6 492	2 070	1 931	(572)	-
SAS Sipec	569 804 818	13 746	100,00 %	17 600	17 600	1 016	-	692	572	-
SAS Target	410 970 412	316	100,00 %	8 752	3 547	2 971	-	-	638	-
SNC Transaffine	382 680 767	26	100,00 %	26	26	(2)	-	-	(11)	-
			TOTAL	157 477	Actif Passif	84 716 (20)				(3405)
						84 696				

Dividendes reçus en 2009 des entités :	10 673
Concerto Développement	410
Banimmo	5 678
Target	82
Sipec	4 440
Atit	61

Note 5 - Opérations de crédit-bail

► Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Location	ITNL	En cours	Total
Valeurs brutes au 31/12/2008	244 381	-	-	244 381
Augmentations	-	-	5	5
Acquisitions de l'exercice	-	-	5	5
Virements de poste à poste	-	-	-	-
Diminutions	(36 454)	-	-	(36 454)
Transferts d'ITNL à location simple	-	-	-	-
Cessions	(36 454)	-	-	(36 454)
Transferts	-	-	-	-
VALEURS BRUTES AU 31/12/2009	207 927	-	5	207 931

► Variation des amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Location	ITNL	Total
Amortissements et provisions au 31/12/2008	154 402	-	154 402
Dotations	14 199	-	14 199
Cessions et reprises	(32 729)	-	(32 729)
Transferts d' ITNL à Location simple	-	-	-
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS AU 31.12.2009	135 872	-	135 872

► Détail des créances rattachées

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Créances ordinaires TTC	1 524	1 735
Créances sur cession d'immobilisation	-	-
Créances douteuses TTC hors indemnités de résiliation (I.R.)	-	-
Créances douteuses compromises TTC hors I.R.	1 097	863
Créances douteuses compromises TTC sur I.R.	-	381
Provisions créances douteuses hors I.R.	-	-
Provisions créances douteuses compromises hors I.R.	(847)	(635)
Provisions créances douteuses compromises sur I.R.	-	-
TOTAL	1 774	2 345

* Les provisions portent sur le montant hors taxes des créances.

Note 6 - Location simple et immobilisations incorporelles et corporelles

► Variation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Immobilisations d'exploitation		Patrimoine Locatif		Total
	incorporelles	corporelles	en location	en cours	
Valeurs brutes au 31/12/2008	45 089	585	281 801	1 176	328 651
Augmentations	27	11	1 657	1 890	3 585
Transferts de poste	(4 065)		5 297	(1 231)	-
Cessions et reprises	-	(10)	(27 847)	(60)	(27 917)
VALEURS BRUTES AU 31/12/2009	41 051	586	260 908	1 774	304 319

► Variation des amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Immobilisations d'exploitation		Patrimoine Locatif	Total	
	incorporelles	corporelles	en location		
Valeurs brutes au 31/12/2008		302	482	36 073	36 857
Augmentations					
Dotations		38	65	9 033	9 137
TUP					
Cessions et reprises			(10)	(5 475)	(5 485)
VALEURS BRUTES AU 31/12/2009		340	537	39 631	40 508

► Détail des créances rattachées

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Créances ordinaires TTC	1 634	3 588
Produits à recevoir	142	189
Créances douteuses TTC hors indemnités de résiliation	1 934	1 116
Indemnités de résiliation douteuses TTC	-	-
Provisions créances douteuses hors indemnités de résiliation	(1 336)	(830)
Provisions créances douteuses sur indemnités de résiliation	-	-
TOTAL	2 374	4 063

► Note 7 - Comptes de régularisations et actifs divers

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Autres actifs	12 430	7 568
État - Créances sociales et fiscales	126	80
Dépôts versés	2 638	2 020
Acompte sur dividende	2 434	3 651
Fonds de roulement et appels charges de copropriétés versés	2 000	1 179
Montant à recevoir sur ventes d'immeubles	5 000	95
Autres débiteurs divers	232	542
Comptes de régularisation	6 907	6 300
Clients nets (prestations de services)	42	1 231
Charges constatées d'avance sur caps	280	449
Autres charges constatées d'avance	2 494	318
Charges à répartir	4 090	4 300
Produits à recevoir	-	2
TOTAL	19 337	13 868

► Détail des mouvements sur actions propres

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2008	Acquisitions	Ventes	Moins-values	Plus-values	Reprise de Dépréciation	Au 31/12/2009
TOTAL	3 230	9 107	(5 452)	-	-	2 864	9 750

Note 8 - Dettes envers les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
A vue	17 993	17 993	-	-	-
Comptes	17 993	17 993	-	-	-
Dettes rattachées					
A terme	275 692	9 515	14 954	121 019	130 205
Emprunts	275 054	8 876	14 954	121 019	130 205
Dettes rattachées	639	639			
TOTAL AU 31/12/2009	293 685	27 508	14 954	121 019	130 205

Note 9 - Opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Autres dettes à vue	20	20	-	-	-
Comptes ordinaires	20	20			
Autres sommes dues					
Dettes rattachées					
Autres dettes à terme	9 230	2 605	204	1 332	5 088
Comptes et emprunts à terme	9 230	2 605	204	1 332	5 088
Dettes rattachées					
TOTAL AU 31/12/2009	9 250	2 626	204	1 332	5 088

Note 10 - Dettes représentées par un titre

Néant.

Note 11 - Comptes de régularisation et passifs divers

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Autres passifs	17 611	16 151
État (IS, TVA)	843	1 476
Exit tax	51	352
Autres dettes fiscales et envers les organismes sociaux	608	568
Personnel	156	155
Dépôts reçus	7 636	8 718
Fournisseurs	544	546
Prêts preneurs en crédit-bail	2 869	3 231
Soldes à décaisser sur investissements	17	17
Versements reçus sur appels en garantie	100	107
Dividendes à verser	-	-
Versement restant à effectuer sur titres	0	2
Autres créiteurs divers	4 787	979
Comptes de régularisation	4 753	6 124
Intérêts à payer sur caps et swaps	177	4
Charges à payer LS	484	1 034
Charges à payer CB	-	26
Charges à payer d'exploitation	1 486	1 490
Résultat déficitaire des filiales	1 025	1 554
Produits comptabilisés d'avance LS	211	42
Produits comptabilisés d'avance CB	1 188	1 871
Produits comptabilisés d'avance d'exploitation	-	-
Divers	183	104
TOTAL	22 364	22 276

Note 12 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice utilisé	Reprise de l'exercice non utilisé	Variation Péri-mètre	Solde de clôture
Provision pour risque divers litiges clients	-	1 033	-	-	-	1 033
Provision pour risque fiscal	-	-	-	-	-	-
Provision pour charges de retraite	307	58	-	-	-	365
Provision pour charges diverses	521	36	120	-	-	437
TOTAL AU 31/12/2008	828	1 127	120	0	0	1 835

Note 13 - Dettes subordonnées**▀ Obligations remboursables en actions**

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	lus de 5 ans
A durée déterminée	30 554	-	345	30 009	-
Comptes	30 009	-	-	30 009	-
Dettes rattachées	345	-	345	-	-
A durée indéterminée	-	-	-	-	-
Comptes	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	30 354	-	345	30 009	-

■ Titres subordonnés à durée indéterminée

(en milliers d'euros)	Postes du bilan	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	lus de 5 ans
A durée déterminée	-	-	-	-	-
Comptes	-	-	-	-	-
Dettes rattachées	-	-	-	-	-
A durée indéterminée	75 620	620	-	-	75 000
Comptes	75 000	-	-	-	75 000
Dettes rattachées	620	620	-	-	-
TOTAL AU 31/12/2009	75 620	620	-	-	75 000

Note 14 – Fonds pour risques bancaires généraux

Néant.

Note 15 - Capitaux propres

■ Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Provisions réglementées	Réserves et RAN	Résultat de l'exercice	Écarts de Réévaluation	Total
Au 31/12/2007	47 700	23 787	1 328	58 398	16 841	28 041	176 095
Part dans le résultat	-	-	-	-	12 566	-	12 566
Distribution de l'exercice	-	-	-	-	(13 379)	-	(13 379)
Affectation en réserves	-	-	-	3 462	(3 462)	-	-
Affectation en Report à Nouveau	-	-	-	10 133	-	(10 133)	-
Réserves libres sur ventes LS	-	-	-	-	-	-	-
Subventions nettes et amorts dérogatoires	-	-	1 258	-	-	-	1 258
Augmentation de capital	29	160	-	-	-	-	189
Arrondi de capital	71	-	-	(71)	-	-	-
Acompte dividende sur actions propres	-	-	-	264	-	-	264
Au 31/12/2008	47 800	23 947	2 586	72 187	12 566	17 907	176 993
Part dans le résultat	-	-	-	-	10 895	-	10 895
Distribution de l'exercice	-	-	-	-	-8 114	-	-8 114
Affectation en réserves et RAN	-	-	-	4 453	-4 453	-	0
Réserves libres sur ventes LS	-	-	-	2 942	-	-2 942	0
Subventions nettes et amorts dérogatoires	-	-	1 325	-	-	-	1 325
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Arrondi de capital	-	-	-	-	-	-	-
Acompte dividende sur actions propres	-	-	-	492	-	-	492
Au 31/12/2009	47 800	23 947	3 911	80 074	10 895	14 965	181 592

Affine a distribué un acompte sur dividende qui est classé à l'actif du bilan et non en diminution des capitaux propres.

► Ventilation des réserves

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Réserve légale	4 806	4 806
Réserves statutaires	-	-
Autres réserves	32 125	29 182
TOTAL	36 931	33 988

► Actions autorisées, émises et libérées

	À l'ouverture	Distribution de dividendes en actions	Incorporation de réserves	À la clôture
Nombre d'actions	8 113 566	-	-	8 113 566
Capital en euros	47 800 000	-	-	47 800 000

► Tableau de variation des écarts de réévaluation

(en milliers d'euros)	Écart de réévaluation général le 1/1/2003	Correction de valeur	Part transférée à un compte de réserves distribuables		
			Portant sur des immobilisations cédées	Portant sur l'amortissement de la part réévaluée	Écart de réévaluation au 31/12/09
LYON BRON	1 444	-	-	-	1 444
ISTRES	48	-	(48)	-	-
AGEN	106	(105)	(1)	-	-
ST QUENTIN FALLAVIER	995	-	-	(18)	978
NANTES LOT N°8	97	-	-	-	97
EVRY	319	-	-	-	319
BUC	254	(254)	-	-	-
NANTES LOT N° 9	112	-	-	(1)	111
ECULLY	(35)	35	-	-	-
DAGNEUX	435	-	(407)	(28)	-
ARNAGE	(2)	-	2	-	-
BRETIGNY SUR ORGE	214	-	-	-	214
VITROLLES	(19)	19	-	-	-
TRAPPES	1 218	(606)	(589)	(22)	-
ANTONY	386	(349)	(37)	-	-
AIX EN PROVENCE	502	-	-	(1)	501
QUINCY SOUS SENART	1 045	(1 038)	-	-	7
LANNEMEZAN	(0)	0	-	-	-
ANGERS	98	-	(98)	-	-
ORLEANS	(48)	48	-	-	-
ST-OUEN L'AUMONE	583	(134)	(424)	(25)	-
BRIANCON	144	-	(144)	-	-
VITROLLES	(21)	21	-	-	-
AIX EN PROVENCE	75	-	-	-	75
SAINT OUEN	349	-	-	(12)	338
NANTES	54	-	(54)	-	-
LE LARDIN ST LAZARE	20	-	(20)	-	-
FRONTIGNON	(6)	6	-	-	-
BIARRITZ	143	-	-	-	143
MARSEILLE 16ème	170	-	-	-	170
VENISSIEUX	222	-	-	(12)	210
MALAKOFF	467	-	-	-	467
ORLEANS	134	-	-	-	134
TOLBIAC MASSENA PARIS	2 939	-	(2 939)	-	-
VILLENEUVE D'ASCQ	18	-	(18)	-	-
SATOLAS-ET-BONCE	332	-	(332)	-	-
BAILLY	428	-	(428)	-	-
SOPHIA ANTIPOLIS (JUNON-JUPITER)	291	-	(291)	-	-
SOPHIA ANTIPOLIS (MINERVE)	165	-	(165)	-	-
SOPHIA ANTIPOLIS (OREADES)	(91)	91	-	-	-

(en milliers d'euros)	Écart de réévaluation général le 1/1/2003	Correction de valeur	Part transférée à un compte de réserves distribuables		
			Portant sur des immobilisations cédées	Portant sur l'amortissement de la part réévaluée	Écart de réévaluation au 31/12/09
TOLBIAC	5 390	-	(5 390)	-	-
AIX-EN-PROVENCE	1 183	-	-	(20)	1 163
BELLERIVE-SUR-ALLIER	848	-	(848)	-	-
SAINT MICHEL SUR ORGE	542	(214)	(328)	-	-
AULNAY-SOUS-BOIS	160	-	(160)	-	-
CORBAS ST-PRIEST	123	-	(119)	(4)	-
L'ISLE D'ABEAU	477	-	(465)	(13)	-
CERGY PONTOISE	135	-	(135)	-	-
BRIGNAIS	182	-	(182)	-	-
RUEIL Passage St-Antoine	2 704	-	-	(58)	2 645
CALUIRE	40	-	(40)	-	-
VERT ST DENIS	1 381	(32)	-	(75)	1 273
TRONCHET 2EME	1 356	(47)	(1 295)	(14)	-
RUE CASTEJA	1 431	(1 098)	(333)	-	-
LE RHODANIEN	622	(271)	-	-	351
LOGELBACH	75	-	(75)	-	-
PANTIN - «TOUR ESSOR»	(44)	44	-	-	-
BAGNOLET	1 025	-	-	-	1 025
REAUMUR	2 485	(1 027)	(1 458)	-	-
PALAISEAU	801	(475)	-	(4)	322
NOISY LE GRAND «LE SARI»	(55)	-	55	-	-
NOISY PARKING	(6)	-	6	-	-
NOISY PARKING	(9)	-	9	-	-
SCEAUX ILOT CHARAIRE	50	(17)	(33)	-	-
COUDRAY MONCEAU	87	-	(87)	-	-
SOPHIA ANTIPOLIS (Valbonne Rose)	1 257	-	-	-	1 257
SOPHIA ANTIPOLIS (Valbonne Rose)	74	-	-	(9)	65
CHAMPLAN	137	-	(65)	(72)	-
VILLEURBANNE	149	(37)	(112)	-	-
BONDY	94	-	(94)	-	-
BONSAI RENNES	57	-	(57)	-	-
BONSAI HOUSSEN	100	-	(100)	-	-
CLERMONT 2	41	-	(41)	-	-
CLERMONT 1	189	-	(189)	-	-
AVIGNON	69	-	(69)	-	-
SOPHIA ANTIPOLIS (Valbonne Beige)	126	-	-	-	126
SAVIGNY LE TEMPLE	2 971	(1 367)	(1 604)	-	-
VITROLLES	578	(185)	-	-	393
LOGNES	1 264	(321)	(943)	-	(0)
ST GERMAIN LES ARPAJON	1 536	(535)	-	-	1 001
MARSEILLE GRAND ECRAN	(218)	218	-	-	-
VILLEURBANNE	(323)	323	-	-	-
VITROLLES 1	11	-	(11)	-	-
VITROLLES 2	72	(72)	-	-	-
RILLIEUX	526	(79)	(427)	(19)	-
AVIGNON	443	-	(443)	-	-
TREMBLAY EN France	134	-	-	-	134
IMMEUBLE A SEVRES	232	-	(230)	(2)	-
PARIS TOUR BERCY	8 947	-	(8 767)	(179)	-
TOTAL	53 038	(7 459)	(30 025)	(590)	14 965

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

Note 16 - Produits sur opération avec les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	39	713
Intérêts sur comptes et prêts au jour le jour	-	-
Intérêts sur comptes et prêts à terme	-	-
Produits sur caps	-	20
Produits sur swaps	3	194
Produits divers d'intérêts	62	55
TOTAL	103	982

Note 17 - Produits sur opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Intérêts sur autres crédits à la clientèle	-	-
Intérêts sur comptes d'avance et moratoires location financement	1	6
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	1 701	2 929
Produits divers d'intérêts	354	-
TOTAL	2 057	2 934

Note 18 - Produits sur obligations et autres titres à revenu fixe

Néant.

Note 19 - Charges sur opérations avec les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	243	17
Intérêts sur comptes et emprunts à terme	8 570	18 379
Charges sur caps	636	249
Charges sur swaps	1 070	4
Charges sur tunnels	289	-
Charges sur collars	451	-
Charges sur engagements de financement Ets de crédit	73	47
Charges sur engagements de garantie Ets de crédit	-	-
TOTAL	11 332	18 696

Note 20 - Charges sur opérations avec la clientèle

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Intérêts sur emprunts à terme clientèle financière	-	-
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	55	117
Intérêts sur comptes de couverture d'engagement location financement	424	538
Intérêts sur prêts preneurs et dépôts de garantie location financement	116	232
TOTAL	595	887

Note 21 - Charges sur obligations et autres titres à revenu fixe

Néant.

Note 22 - Dettes subordonnées à durée indéterminée

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Charges sur obligations remboursables en actions	2 073	1 930
Charges sur titres à durée indéterminée	3 374	5 881
TOTAL	5 447	7 811

Note 23 - Produits sur opérations de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Loyers et assimilés	19 447	24 796
Indemnités de résiliation		
Charges refacturées	4 057	4 240
Plus-values de cession	143	676
Reprises de provisions article 64 ou 57	9 450	9 861
Produits divers	110	43
Dépréciations / Reprises des immeubles	77	219
Dépréciations / Reprises pour créances douteuses	(212)	1 692
Dépréciations / Reprises pour produits à recevoir	-	-
Récupération créances amorties	274	6
Créances irrécupérables	-	(1 714)
TOTAL	33 345	39 818

Note 24 - Charges sur opérations de crédit-bail

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Dotations aux amortissements	10 943	12 355
Dépréciations article 64 ou 57	3 256	3 987
Moins-values sur cessions de crédit-bail	9 297	9 868
Charges refacturables	4 057	4 240
Charges non refacturables	8	107
TOTAL	27 561	30 556

Note 25 - Produits sur opérations de location simple

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Loyers et assimilés	34 076	37 480
Revenu des sociétés immobilières	252	69
Indemnités de résiliation	394	69
Charges refacturées	9 547	6 005
Plus-values de cession	11 101	21 219
Produits divers	385	228
Dépréciations / Reprises des immeubles	(419)	(798)
Dépréciations / Reprises pour créances douteuses	(506)	787
Dépréciations / Reprises pour produits à recevoir	-	-
Récupération créances amorties	5	1
Créances irrécupérables	(266)	(744)
TOTAL	54 569	64 316

Note 26 - Charges sur opérations de location simple

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Dotations aux amortissements	8 370	8 548
Résultat déficitaire des sociétés immobilières	1 017	3 272
Charges refacturables	9 547	6 005
Charges non refacturables	4 008	3 161
Moins-values sur cessions de location simple	-	-
TOTAL	22 943	20 986

Note 27 - Commissions (produits)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Commissions sur prestations de trésorerie	-	(9)
Commissions sur titres	-	-
Prestations de services financiers	-	-
TOTAL	-	(9)

Note 28 - Commissions (charges)

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Commissions sur opérations de trésorerie	1 003	367
Commissions sur titres	10	23
Prestations de services financiers	43	48
TOTAL	1 056	438

Note 29 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Solde des opérations sur titres de transaction	1 591	(5 330)
Gains sur titres de transaction	1	77
Pertes sur titres de transaction (*)	(1 274)	(3 662)
Reprises de dépréciations	2 864	635
Dépréciations	-	(2 380)
Solde des opérations de change	-	-
Gains de change	-	-
Pertes de change	-	-
TOTAL	1 591	(5 330)

Note 30 - Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de placement

Néant.

Note 31 - Autres produits d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Charges refacturées	1 290	1 452
Reprises dépréciations pour risques et charges	120	-
Transferts de charges	902	328
Autres produits d'exploitation bancaire	26	23
TOTAL	2 338	1 803

Note 32 - Autres charges d'exploitation bancaire

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Dépréciations pour risques et charges	1 127	813
Produits refacturés	-	-
Charges à étaler	1 101	1 420
Autres charges d'exploitation bancaire	7	25
TOTAL	2 235	2 258

Note 33 - Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Frais de personnel	4 456	4 648
Salaires et traitements	2 868	2 782
Charges sociales	1 376	1 680
Charges de retraite	-	-
Intéressement et participation	212	187
Autres frais administratifs	10 742	11 750
Impôts et taxes	577	650
Services extérieurs	10 164	11 100
TOTAL	15 197	16 398

Note 34 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	38	32
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles d'exploitation	65	79
TOTAL	103	111

Note 35 - Coût du risque

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Reprises dépréciations créances sur la clientèle	7 374	283
Dépréciations créances sur la clientèle (filiales)	(2 882)	(4 300)
Créances irrécupérables sur la clientèle (filiales)		
Dépréciations sur stocks		
Dépréciations dép. assiettes en autres actifs		
Reprises dépréciations clients en cptes de régularisation		
Dépréciations clients en cptes de régularisation		
TOTAL	4 492	(4 017)

Note 36 - Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Solde des cessions d'actifs d'exploitation	3	
Plus-values de cessions	3	
Moins-values de cessions		
Solde des opérations sur titres détenus à long terme	(16 752)	87
Plus-values de cessions	8 967	4 012
Moins-values de cessions	-	-
Dépréciations nettes	(25 719)	(3 925)
Perte de change	-	-
TOTAL	(16 749)	88

▀ Éléments relevant de plusieurs postes

(en milliers d'euros)	Entreprises Liées	Entreprises Avec lesquelles la Société à un lien De participation
Actif		
Opérations avec la clientèle (hors dépréciations)	95 766	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées (hors dépréciations)	157 476	-
Location simple	1	-
Comptes de régularisation – actif	42	-
Passif	-	-
Opérations avec la clientèle	20	-
Comptes de régularisation – passif	-	-
Produits et charges d'intérêts	-	-
Produits d'intérêts clientèle	2 056	-
Charges d'intérêts clientèle	55	-
DIVIDENDES	10 925	1 716

NOTES SUR LE HORS BILAN SOCIAL

Aucun engagement hors-bilan significatif, défini selon les normes comptables en vigueur (COB Bulletin 375 – Janvier 2003), n'est omis dans cette présentation.

Note 37 - Autres engagements ne figurant pas dans le hors bilan publiable

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
Opérations en devises		
Opérations de change à terme	-	-
Engagements sur instruments financiers a terme		
Autres opérations, swap, collar	67 682	55 445
Autres opérations conditionnelles, cap et tunnels	209 823	94 540
Autres engagements		
Autres valeurs affectées en garantie		
Nantissements de titres	38 101	78 185
Hypothèques et cessions loi Dailly non notifiées	231 789	218 308
Hypothèques et promesse de délégations de loyers	-	2 082
Promesses d'hypothèques et cessions loi Dailly	1 807	2 465
Cessions loi Dailly non notifiées	-	-
Promesses de délégations de loyers	1 980	2 425

► Echéance des instruments de taux d'intérêt

(en milliers d'euros)	Encours au 31/12/2009	de 0 à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Opérations de macro couverture	-	-	-	-	-
Marché de gré à gré	-	-	-	-	-
Opérations fermes	-	-	-	-	-
Contrats d'échange de taux (swaps + collars)	67 682	755	2 558	28 856	35 513
Opérations conditionnelles	-	-	-	-	-
Contrats de garantie de taux (caps + tunnel)	209 823	24 351	34 710	150 761	-
TOTAL	277 505	25 107	37 268	179 617	35 513

► Risque de taux d'intérêt

Affine est exposé au risque lié à l'évolution des taux d'intérêt sur ses emprunts à taux variables, qu'elle couvre en majeure partie par des opérations de marché (swaps, caps, collars et tunnels) contractés auprès d'établissements bancaires de premier plan.

Au 31 décembre 2009, la dette financière à taux variable s'élève à 223 879 K€.

► Covenants financiers

Des emprunts contractés par le Groupe font l'objet de covenants de type :

- Loan To Value (LTV) ;
- ICR (Interest coverage ratio) ;
- DSCR (Debt service coverage ratio).

Selon les termes de ces conventions de crédit, le non respect de ces ratios constitue un cas d'exigibilité partielle ou anticipée destinés à rétablir le ratio à son niveau contractuel. Aucun crédit ne donne lieu au 31 décembre 2009 à la mise en jeu d'une clause d'exigibilité anticipée partielle ou totale en raison d'un défaut dans le respect des ratios financiers devant faire l'objet d'une déclaration à cette date.

IV – HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES FIGURANT AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Cailliau Dedouit et Associés		KPMG Audit	
	Montant		Montant	
	2009	2008	2009	2008
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes	252	280	191	141
Autres diligences directement liées à la mission du CAC	6	0	0	10
Autres prestations	0	0	0	0
TOTAL	258	280	191	151

Résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2005	2006	2007	2008	2009
I. Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social en fin d'exercice	47 305	47 600	47 700	47 800	47 800
b) Nombre d'actions existantes au 31 décembre (1)	2 684 719	2 699 999	8 108 595	8 113 566	8 113 566
c) Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice (1)	2 477 175	2 690 916	8 105 013	7 952 899	8 113 566
II. Résultat global des opérations					
a) Chiffre d'affaires H.T. (2)	77 590	84 116	99 387	89 843	82 898
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions (3)	38 321	6 527	41 336	37 587	42 419
c) Impôt sur les sociétés	7 125	2 053	67	10	-4 564
d) Résultat après impôt, amortissements et provisions	10 998	15 113	16 841	12 566	10 895
e) Montant des résultats distribués	10 883	12 150	13 379	8 114	9 736
					2
III. Résultat des opérations réduit à une seule action en euros					
a) Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions (4)	12,59	1,66	5,09	4,72	5,79
b) Résultat après impôt, amortissements et provisions (4)	4,44	5,62	2,08	1,58	1,43
c) Dividende versé à chaque action (5)	4,10	4,50	1,65	1,00	1,20
VI. Personnel					
a) Nombre de salariés	42	41	42	44	44
b) Montant de la masse salariale	2 461	2 826	2 782	2 906	3 033
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales ...)	1 206	1 209	1 288	1 675	1 356

(1) À partir de 2007, après division du pair par 3.

(2) Le chiffre d'affaires comprend les loyers, préloyers, produits financiers et produits accessoires... (hors indemnités de résiliation non encaissées et produits exceptionnels).

(3) Dotations et reprises de provisions sauf celles relatives aux indemnités de résiliation non encaissées.

(4) Sur la base du nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.

(5) En 2005, l'acompte de 1,20€ distribué le 15 novembre concernait 2 581 461 actions.

Échéances des dettes fournisseurs

Conformément à l'article L441-6-1 du Code de commerce, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2009, classé par échéances, est présenté dans le tableau ci-après :

(en euros)

De 1 à 60 jours	De 61 à 180 jours	De 181 à 360 jours	Plus de 361 jours	Total
525 471	-5 421	2 773	0	522 823

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés (exercice clos le 31 décembre 2009)

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

1. ABSENCE D'AVIS DE CONVENTION ET D'ENGAGEMENT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclu au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

■ Avec la société AffiParis SA

- En application des décisions du conseil d'administration d'Affine du 20 février 2008, du 26 mai 2008 et du 4 mars 2009, votre société a cédé, le 30 mai 2008, à la société AffiParis, l'immeuble situé à Paris 12^e, 2 rue Traversière (Tour Bercy), pour un prix total de 43 590 000 euros hors droits. Votre société lui a également cédé le 6 octobre 2008 des parts de la société civile immobilière Bercy Parkings, propriétaire de vingt cinq places de parking dans ce même immeuble, pour un prix total de 310 000 euros hors droits.

Les prix de vente des deux opérations ont été déterminés sur la base de deux expertises.

Les frais de mutation ont été partagés par moitié entre acheteur et vendeur pour les deux opérations.

- En application des décisions des conseils d'administration d'Affine du 27 août 2008 et du 4 mars 2009, votre société a consenti une promesse unilatérale de vente avec la société AffiParis, le 17 décembre 2008, sur un immeuble situé à Nice, 17 rue de Guiglianda de Sainte Agathe, détenu actuellement par la société AffiParis, pour un prix final en fonction des résultats des expertises immobilières actualisées à la date de la vente, soit au plus tard le 31 décembre 2009.

Il est prévu que les frais de mutation soient partagés par moitié entre acheteur et vendeur.

Les conditions suspensives de la promesse n'ayant pas été réalisées le 15 décembre 2009, la promesse de vente est devenue caduque.

- Administrateurs concernés :
Madame Maryse AULAGNON
Monsieur Alain CHAUSSARD
Monsieur Ariel LAHMI

■ Avec les associés de la société Concerto Développement SAS

En application des décisions du conseil d'administration d'Affine du 14 février 2007, votre société a modifié le protocole d'accord, signé le 12 février 2001, avec les actionnaires fondateurs de la société Concerto Développement. Ce protocole prévoyait la montée de votre société dans le capital de la société Concerto Développement. La période de trois ans, initialement prévue aux actionnaires fondateurs pour exercer leur « put » sur votre société, a ainsi été prolongée à fin 2009. Le protocole est devenu caduc au 31 décembre 2009.

- Administrateur concerné :
Monsieur Ariel LAHMI

■ Avec le Directeur Général Délégué de Affine SA

En application de la proposition du Comité des rémunérations du 7 mars 2005, approuvée par le conseil d'administration du 21 mars 2005, Affine s'est engagée vis-à-vis de son Directeur Général Délégué à porter l'indemnité qui lui est due, en cas de cessation de fonction, à une année de rémunération brute globale versée par l'ensemble des sociétés du groupe. Cette indemnité ne sera pas due si une faute grave ou lourde est démontrée.

En application de la proposition du Comité des rémunérations du 4 mars 2009, autorisée par le conseil d'administration du 4 mars 2009, approuvée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 et conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, cette indemnité est conditionnée à une condition de performance liée aux résultats d'Affine.

L'indemnité serait assortie de la condition de performance suivante :

- une année de rémunération globale si au cours de l'exercice précédant le licenciement le résultat net dans les comptes individuels d'Affine est au moins égal à 3% des capitaux propres hors dette subordonnée,
- si cette condition n'est pas remplie, le comité pourra se référer aux comptes consolidés, hors effets de juste valeur.

► **Avec la société MAB Finances SAS**

Les comptes au 31 décembre 2009 de la société Affine enregistrent une charge totale de 352 995 euros hors taxe conformément au contrat de prestations de services administratifs, financiers et de développement opérationnel, signé avec la société MAB Finances SAS, compagnie financière d’Affine. Sa signature a été approuvée par les conseils d’administration du 14 Février 2007 et du 4 mars 2009.

- Administrateurs concernés :
Madame Maryse AULAGNON
Monsieur Alain CHAUSSARD (MAB Finances)

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec

Associée

Paris, le 19 mars 2010

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

Associé

Conventions libres

(relevant de l'article L 225-39 du Code de commerce)

1. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ AFFIPARIS (SA) :

- Administrateurs concernés : Alain Chaussard, Maryse Aulagnon, Ariel Lahmi
- Adhésion en date du 8 mars 2007 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005, modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 28 décembre 2007 (à effet du 20 février 2007).
- Contrat de prestations de services concernant l'immeuble Baudry du 18 mai 2009 (à effet du 1^{er} janvier 2009).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

2. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE ATIT :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005 (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

3. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ TRANSAFFINE (SNC) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005 (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

4. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ PROMAFFINE (SAS) :

- Administrateurs concernés : Maryse Aulagnon, Alain Chaussard,
- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005 (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention de sous-location de locaux du 28 janvier 2005.
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

5. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ SAS LUMIÈRE :

- Administrateur concerné : Alain Chaussard, Maryse Aulagnon
- Convention de trésorerie du 2 octobre 2000.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention de compte courant du 23 mai 2001.

6. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CONCERTO DÉVELOPPEMENT (SAS) :

- Administrateurs concernés : Alain Chaussard, Ariel Lahmi, Maryse Aulagnon
- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005 (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiées par avenant en date du 25 juillet 2005 et du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention de sous-location de locaux du 28 janvier 2005, modifié par avenant du 4 septembre 2009.
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.
- Prêt consenti (pour l'opération Sant Feliu) par Affine à Concerto Développement prenant effet le 28 janvier 2009 et expirant le 31 décembre 2009, d'un montant de 11 000 000 euros, modifié

par avenant du 23 novembre 2009 (Conseils d'administration du 8 janvier 2009 et du 9 décembre 2009).

7. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CONCERTO DÉVELOPPEMENT IBERICA (SL) :

- Administrateur concerné : Ariel Lahmi
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

8. CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ CONCERTO BALKANS (SRL) :

- Administrateur concerné : Ariel Lahmi
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

9. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CAPUCINE INVESTISSEMENTS (SAS) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005 (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006), modifiée par avenant du 23 décembre 2008.
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

10. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ COUR DES CAPUCINES (SA) :

- Administrateurs concernés : Maryse Aulagnon, Mab Finances (Alain Chaussard)
- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005 (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

11. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ SIPEC (SAS) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005 (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

12. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ BUSINESS FACILITY INTERNATIONAL (BFI)(SAS) :

- Administrateur concerné : Alain Chaussard
- Convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe du 19 juillet 2005 (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

13. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ AFFINVESTOR (GMBH) :

- Administrateurs concernés : Maryse Aulagnon, Alain Chaussard
- Adhésion en date du 23 décembre 2005 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 1^{er} juillet 2005), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 7 novembre 2006 (à effet du 1^{er} janvier 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

14. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ AFFINE DÉVELOPPEMENT I (SAS) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Adhésion en date du 14 novembre 2006 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 2 novembre 2006), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 13 novembre 2006 (à effet du 2 novembre 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

15. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ AFFINE DÉVELOPPEMENT II (SAS) :

- Administrateur concerné : Alain Chaussard
- Adhésion en date du 14 novembre 2006 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 19 octobre 2006), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 13 novembre 2006 (à effet du 10 novembre 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

16. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ NEVERS COLBERT (ANTÉRIEUREMENT DÉNOMMÉE CAPUCINES I) (SCI) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Adhésion en date du 18 janvier 2007 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 31 octobre 2006), modifiée par avenant du 24 mars 2009
- Convention de prestations de services du 18 janvier 2007 (à effet du 31 octobre 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

17. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ ARCA VILLE D'ÉTÉ (ANTÉRIEUREMENT DÉNOMMÉE CAPUCINES II) (SCI) :

- Administrateurs concernés : Maryse Aulagnon, Alain Chaussard
- Adhésion en date du 14 novembre 2006 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 31 octobre 2006), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 13 novembre 2006 (à effet du 31 octobre 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008

18. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CAPUCINES III (SCI) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Adhésion en date du 14 novembre 2006 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 19 octobre 2006), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 13 novembre 2006 (à effet du 19 octobre 2006).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

19. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CAPUCINES IV (SCI) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Adhésion en date du 8 septembre 2008 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 1^{er} août 2008), modifiée par avenant du 24 mars 2009.

- Convention de prestations de services du 8 septembre 2008 (à effet du 1^{er} août 2008).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

20. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CAPUCINES V (SCI) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Adhésion en date du 8 septembre 2008 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 1^{er} août 2008), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 8 septembre 2008 (à effet du 1^{er} août 2008).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

21. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CAPUCINES VI (SCI) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Adhésion en date du 8 septembre 2008 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 1^{er} août 2008), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 8 septembre 2008 (à effet du 1^{er} août 2008).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

22. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ CARDEV (SA) :

- Administrateur concerné : Alain Chaussard
- Convention de compte courant du 18 juin 2007, modifiée par avenant du 29 juin 2009.
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

23. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ ST ETIENNE MOLINA (SAS) :

- Administrateur concerné : Alain Chaussard
- Adhésion en date du 25 juin 2008 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 1^{er} janvier 2008), modifiée par avenant du 24 mars 2009.
- Convention de prestations de services du 28 avril 2008 (à effet du 1^{er} janvier 2008).
- Contrat de prestations de services concernant l'immeuble St Etienne Molina du 18 mai 2009 (à effet du 1^{er} janvier 2009).
- Convention cadre-garanties du 8 septembre 2008.

24. CONVENTIONS AVEC LA SOCIÉTÉ LES 7 COLLINES (SAS) :

- Administrateur concerné : Maryse Aulagnon
- Adhésion en date du 23 décembre 2009 à la convention de gestion centralisée de trésorerie et d'avances intra-groupe (à effet du 24 novembre 2009)

25. CONVENTION AVEC HOLDAFFINE BV :

- Lien capitalistique supérieur à 10%,
- Administrateurs concernés : Maryse Aulagnon, Holdaffine BV (Ariel Lahmi et Jean-Louis Charon)
- Convention de trésorerie avec la société Holdaffine BV du 1^{er} octobre 1998.

Texte des résolutions

Proposées à l'Assemblée générale mixte du 23 avril 2010

DÉCISIONS ORDINAIRES :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration, du Président et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître un bénéfice de 10 895 054,68 euros.

Elle donne aux administrateurs quitus de leur gestion pour ledit exercice.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés et faisant apparaître une perte de 2 692 663,96 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION

(Affectation du résultat)

Sur la proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'affecter le résultat de l'exercice :

Bénéfice de l'exercice	10 895 054,68 €
Auquel s'ajoute le report à nouveau de l'exercice précédent	43 143 592,02 €
soit un bénéfice distribuable de	54 038 646,70 €
comme suit :	
Dividende	9 736 279,20 €
Report à nouveau	44 302 367,50 €

En conséquence, compte tenu de l'acompte décidé par le Conseil d'administration du 7 septembre 2009 et versé en novembre 2009 à hauteur de 0,30 € par action, il reviendra à chacune des 8 113 566 actions composant le capital social, un solde de dividende de 0,90 €, qui sera versé à partir du 17 mai 2010.

Les revenus distribués sont éligibles, pour les personnes physiques, à l'abattement de 40% prévu par l'article 158, 3-2° du CGI.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée générale

prend acte que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes	Dividendes retraités ⁽¹⁾
2006	4,50 €	1,50 €
2007	1,65 €	1,65 €
2008	1,00 €	1,00 €

(1) le pair de l'action a été divisé par trois le 2 juillet 2007

Si lors de la mise en paiement du dividende, la société détient ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés sera affecté au compte de report à nouveau.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

(Conventions et engagements réglementés)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions et engagements correspondants.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

(Autorisation au Conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à acheter les actions de la société, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- l'animation du marché à travers un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- l'attribution d'actions aux salariés dans le cadre des dispositions légales,
- l'achat pour conservation et remise à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des actions, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale de la 9^e résolution présentée ci-après.

Les achats et les ventes d'actions effectués en vertu de cette autorisation seront exécutés dans les limites suivantes :

- le nombre de titres pouvant être acquis ne pourra être supérieur à 10 % du capital de la société, soit 811 356 actions, étant précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise à l'échange ou en paiement dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % du capital de la société, soit 405 678 actions; le prix d'achat ne devra pas excéder 30 euros par action ;

- le montant maximum des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions sera de 24 000 000 euros ;
- le nombre maximum de titres pouvant être acquis, ainsi que le prix maximum d'achat devront être ajustés, en cas d'attribution d'actions gratuites ou de division des actions composant le capital de la société, en fonction du nombre d'actions existant avant et après ces opérations.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations et, plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire pour réaliser les opérations effectuées en application de la présente résolution.

Cette autorisation remplace celle consentie par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009, sous réserve du lancement du programme de rachat d'actions par le Conseil d'administration.

SIXIÈME RÉOLUTION (Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Mab-Finances)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société Mab-Finances, pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SEPTIÈME RÉOLUTION (Ratification de la nomination de Monsieur Stéphane Bureau)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide de ratifier la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Stéphane Bureau, coopté par le Conseil d'administration du 5 mars 2010, en remplacement de la société Atit, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

HUITIÈME RÉOLUTION (Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, décide d'allouer aux administrateurs une somme de 103 525 euros à titre de jetons de présence pour l'exercice en cours.

DÉCISIONS EXTRAORDINAIRES :

NEUVIÈME RÉOLUTION (Autorisation d'annuler les actions acquises dans le cadre de l'achat de ses propres actions par la société)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi et pour une durée de 24 mois :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, les actions de la société acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la 5^e résolution votée ci-dessus, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois
- à réduire corrélativement le capital social.

DIXIÈME RÉOLUTION (Pouvoirs)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale, pour faire tous les dépôts et publications prévus par la législation en vigueur.

Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2009

(Article 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce)

DIRIGEANTS

Madame Maryse Aulagnon

Née le 19 avril 1949

- AFFINE (SA), président directeur général,
- BANIMMO (SA), Belgique, représentant Affine, président,
- AFFIPARIS (SA), administrateur depuis le 29 avril 2009,
- AFFINE DEVELOPPEMENT I (SAS), représentant Affine, président,
- ATIT (SC), gérant,
- 2/4 HAUSSMANN (SAS), représentant Atit, liquidateur,
- BUSINESS FACILITY INTERNATIONAL (SAS), membre du comité de direction,
- CAPUCINE INVESTISSEMENTS (SAS), représentant Affine, président,
- CAPUCINES III (SCI), représentant Affine, gérant,
- CAPUCINES IV (SCI), représentant Affine, gérant,
- CAPUCINES V (SCI), représentant Affine, gérant,
- CAPUCINES VI (SCI), représentant Affine, gérant,
- CONCERTO DEVELOPPEMENT (SAS), membre du comité de direction,
- COUR DES CAPUCINES (SA), représentant Mab-Finances, administrateur,
- LES 7 COLLINES (SAS), représentant Affine, Président, depuis le 1^{er} décembre 2009
- LUMIERE (SAS), représentant Affine, liquidateur,
- MAB-FINANCES (SAS), président,
- NEVERS COLBERT (antérieurement dénommée CAPUCINES I) (SCI), représentant Affine, gérant,
- PROMAFFINE (SAS), membre du comité de direction, Présidente depuis le 1^{er} juillet 2009
- SCI BOURGTHEROULDE L'EGLISE (SCI), représentant Promaffine, gérant, depuis le 1^{er} juillet 2009
- SCI LUCE PARC-LECLERC (SCI), représentant Promaffine, gérant, depuis le 1^{er} juillet 2009
- SCI NANTERRE TERRASSES 12 (SCI), représentant Promaffine, gérant, depuis le 1^{er} juillet 2009
- SCI PARIS 29 COPERNIC (SCI), représentant Promaffine, gérant, depuis le 1^{er} juillet 2009
- SIPEC (SAS), représentant Affine, président,
- TRANSAFFINE (SNC), gérant,
- AFFINVESTOR GmbH, Allemagne, gérant,
- HOLDAFFINE (BV), Pays-Bas, administrateur,
- WEGALAAN (SAS), représentant Affine, président jusqu'au 1^{er} janvier 2009.

■ Mandats hors groupe Affine :

- European Asset Value Fund (EAVF), SICAV, représentant permanent de Mab-Finances, administrateur

Monsieur Alain Chaussard

Né le 22 juin 1948

- AFFINE (SA), directeur général délégué, représentant permanent de Mab-Finances, vice-président, administrateur,
- AFFIPARIS (SA), président directeur général,
- AFFINE DEVELOPPEMENT II (SAS), représentant Affine, président
- ARCA VILLE D'ETE (antérieurement CAPUCINES II) (SCI), représentant Affine, gérant, BUSINESS FACILITY INTERNATIONAL (SAS), représentant Affine, président,
- CAPUCINE INVESTISSEMENTS (SAS), représentant Mab-Finance, membre du Comité de direction,
- CONCERTO DEVELOPPEMENT (SAS), Directeur général depuis le 16 juin 2009, membre du comité de direction,
- COUR DES CAPUCINES (SA), président directeur général,
- MAB-FINANCES (SAS), directeur général adjoint,
- PROMAFFINE (SAS), membre du comité de direction,
- ST ETIENNE MOLINA (SAS), représentant Affine, Président
- AFFINVESTOR GmbH, Allemagne, gérant
- BANIMMO (SA), Belgique, représentant Mab-Finances, administrateur
- CARDEV (SA), Belgique, représentant Affine, Président du Conseil d'administration
- SC HOLDIMMO, représentant AffiParis, gérant
- SCI COSMO VALBONNE, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant jusqu'au 1^{er} juillet 2009
- SCI COSMO NANCY, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant jusqu'au 1^{er} juillet 2009
- SCI COSMO NANTES, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant
- SCI COSMO MONTPELLIER, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant
- SCI COSMO TOULOUSE, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant
- SCI COSMO ST ETIENNE, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant jusqu'au 1^{er} juillet 2009
- SCI COSMO MARSEILLE, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant
- SCI COSMO LILLE, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant
- SCI DU BEFFROI, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant
- SCI DU 28 A 32 PLACE CHARLES DE GAULLE, représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant
- GOUSSINVEST (SCI), représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant GOUSSIMO 1 (SCI), représentant AffiParis, elle-même représentant Holdimmo, gérant
- SCI NUMERO 1, gérant
- SCI NUMERO 2, gérant
- SARL COSMO, gérant
- SCI 36, gérant
- PM MURS (SCI), gérant

ADMINISTRATEURS

Monsieur Arnaud de Bresson

Né le 24 août 1955

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), administrateur, comptes 2011
- Mandats hors groupe
 - ParisEuroplace, Délégué général
- Autres fonctions (dont fonctions salariées) :
 - INSTITUT EUROPLACE DE FINANCE (IEF), directeur général
 - FINANCE INNOVATION, directeur général du Pôle de compétitivité
 - COMITÉ FRANCE-CHINE, administrateur
 - INSTITUT FRANÇAIS DES ADMINISTRATEURS (IFA), administrateur
 - INTERNATIONAL CORPORATE GOVERNANCE NETWORK (ICGN), membre
 - REVUE D'ÉCONOMIE FINANCIÈRE (REF), membre du comité de rédaction
 - UNIVERSITE D'EVRY, administrateur

Monsieur Jean-Louis Charon

Né le 13 octobre 1957

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), censeur jusqu'au 29 avril 2009, représentant permanent de Holdaffine BV, administrateur, depuis cette date, comptes 2011
- Mandats hors Groupe :
 - CITY STAR PRIVATE EQUITY (SAS), représentant de Chateaubriand Sarl, président,
 - SOBK SAS, président
 - HORUS CAPITAL 1 (SAS), représentant de Sobk, président
 - HORUS GESTION (Sarl), gérant,
 - SELECTIRENTE SAS, vice-président du Conseil de surveillance
 - PAREF, vice-président du Conseil de surveillance
 - CONFIM SAS, président,
 - CITY STAR PROPERTY INVESTMENT SAS, président,
 - SEKMET EURL, gérant,
 - SCI JLC Victor Hugo, gérant,
 - SCI LAVANDIERES, gérant,
 - FONCIERE ATLANT, administrateur
 - I.P.H SAS, président
 - SCI 10 Four Charon, gérant
 - OGS, président
 - MEDAVY Art et Antiquités, Président
 - SAS VALERY, Président
 - NEXITY (SA), censeur

Monsieur Bertrand de Feydeau

Né le 5 août 1948

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), censeur jusqu'au 29 avril 2009, administrateur depuis cette date, comptes 2011
- Mandats hors Groupe :
 - AXA IMMOBILIER (SAS), président
 - KLEPIERRE (SA), membre du conseil de surveillance
 - FONCIERE DES REGIONS (SA), administrateur
 - FONCIERE DEVELOPPEMENT LOGEMENTS (SA), président non exécutif
 - SOCIETE BEAUJON (SAS), administrateur
 - SITC (SAS), administrateur
 - KLEMURS (SA), administrateur
 - SEFRI CIME (SA), administrateur
- Autres fonctions (dont fonctions salariées) :
 - ASSOCIATION DIOCÉSAINE DE PARIS : Directeur Général des Affaires Économiques
 - FONDATION DES BERNARDINS, Président
 - FONDATION PALLADIO, Président
 - FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET FONCIÈRES (FSIF), administrateur
 - CLUB DE L'IMMOBILIER, administrateur
 - FONDATION DU PATRIMOINE, trésorier
 - VIEILLES MAISONS FRANÇAISES, vice-président
 - RADIO NOTRE DAME, administrateur
 - KTO, administrateur

Monsieur André Frappier

Né le 12 septembre 1940

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), administrateur jusqu'au 29 avril 2009
- Mandats hors groupe
 - EURL André Frappier, gérant,
 - IFOP SA, président du conseil de surveillance
 - GO EFFECTIVE EUROPE SKILLS (SA), Belgique,

Monsieur Michel Garbolino

Né le 24 novembre 1943

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), administrateur, comptes 2011
- Mandats hors groupe :
 - FONCIERE ROCADE (SA), Luxembourg, Président Directeur Général,

- C.M.I.L (SA), Luxembourg, Président Directeur Général,
- C.M.I.L Gestion (SA), Luxembourg, Président Directeur Général,
- YMAGIS (SA), administrateur

- Autres fonctions (dont fonctions salariées) :
- Fondations Stern, trustee

Monsieur Ariel Lahmi

Né le 10 janvier 1965

- Mandats groupe Affine :
 - CONCERTO DÉVELOPPEMENT (SAS), président
 - AFFINE (SA), représentant permanent de Holdaffine (BV), administrateur, jusqu'au 30 janvier 2009, puis administrateur depuis le 4 mars 2009
 - AFFIPARIS (SA), administrateur,
 - BANIMMO (SA), Belgique, administrateur,
 - CONCERTO DEVELOPPEMENT IBERICA (SL), Espagne, gérant,
 - CONCERTO BALKANS SRL, Roumanie, gérant (société en cours de liquidation),
 - LOTHAIRE DEVELOPPEMENT (SCI), représentant Concerto Développement, gérant jusqu'au 29 octobre 2009
 - CONCERTO LOGISTIC PARK MER (SCI), représentant Concerto Développement, gérant
- Mandats hors groupe Affine :
 - BEEKMAN REIM (LLC), USA, Président
 - Courcelles Invest (SARL), gérant,
 - DAN REAL ESTATE (SCI), gérant,
 - JDJ ONE (LLC), USA, président,
 - JDJ TWO (SA), Luxembourg, administrateur délégué,
 - JDJ 26 (SA), Luxembourg, président,
 - JDJ 8 (SA), Luxembourg, président,
 - MGP SUN Sarl, Luxembourg, co-gérant,
 - Sun Lille SAS, président jusqu'au 25 juin 2009,
 - FIRST SUN VALENCE SAS, président jusqu'au 25 juin 2009,
 - SCI AULNES DEVELOPPEMENT, représentant Concerto Développement, co-gérant
- Autres fonctions (dont fonctions salariées) :
 - CONCERTO DEVELOPPEMENT (SAS), directeur

Monsieur Burkhard Leffers

Né le 19 mai 1948

- Mandats groupe Affine:
 - AFFINE (SA), administrateur, comptes 2011
- Mandats hors groupe :
 - Chambre de Commerce Franco-Allemande, Paris, membre du Conseil de Surveillance
 - Leffers & Co GmbH, Allemagne, Président du Conseil
 - SFM Structured Finance Management (Deutschland) GbmH, Allemagne, administrateur
 - Institut für Wirtschaftsberatung Karl A. Niggemann & Partner GmbH & Co.KG, Allemagne, associé

Monsieur Paul Mentré

Né le 28 juin 1935

- Mandats groupe Affine:
 - AFFINE (SA), administrateur jusqu'au 29 avril 2009

- Mandats hors groupe :
- VALEURO (SA), président du conseil d'administration

Monsieur Jacques de Peretti

Né le 6 juin 1939

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), administrateur jusqu'au 29 avril 2009
- Mandats hors Groupe :
 - EXA France Holding (SA), administrateur, directeur général
 - EXA Conseil Investissement (SA), directeur général
 - Société nationale immobilière SNI, membre du conseil de surveillance,
 - Compagnie d'Etudes d'Investissement et de Développement (C.E.I.D), administrateur,

Monsieur Philippe Tannenbaum

Né le 26 septembre 1954

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), administrateur, comptes 2011
- Mandats hors Groupe :
 - FINANCIÈRE LHOMOND EURL, gérant
- Autres fonctions (dont fonctions salariées) :
 - EUROHYPO AG LONDON BRANCH, Director of Research, jusqu'au 1^{er} juillet 2009
 - INSTITUT DE L'EPARGNE IMMOBILIÈRE ET FONCIÈRE (IEIF), Senior advisor
 - UNIVERSITÉ DE PARIS-DAUPHINE, enseignant dans le cadre du Master Management de l'immobilier

Monsieur François Tantot

Né le 22 mars 1942

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), administrateur, comptes 2011
- Mandats hors Groupe :
 - FTAC (SarL), gérant,

Monsieur Andrew Walker

Né le 2 septembre 1962

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), administrateur depuis le 29 avril 2009, comptes 2011
- Mandats hors Groupe :
 - Forum Partners Limited (Grande-Bretagne) : associé fondateur et Directeur Général
 - Zublin Immobilière France, administrateur
 - Zublin Immobilien Holding (Allemagne), Président
- Autres fonctions (dont fonctions salariées) :
 - WIAG Wohnimmobilien AG (Allemagne)

Madame Catherine Wallerand

Née le 18 décembre 1968

- Mandats groupe Affine :
 - AFFINE (SA), représentant ATIT, administrateur depuis le 29 avril 2009, comptes 2011

Informations relatives à la rémunération et aux avantages de toute nature versés durant l'exercice 2009 à chaque mandataire social par les sociétés du groupe

(article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Le montant individuel des jetons de présence est déterminé en fonction du nombre de présence au Conseil d'administration (les montants indiqués ci-après pour chaque mandataire social correspondent aux jetons de présence reçus en 2009 au titre de l'exercice 2008) ; les membres du Comité des engagements et du Comité des comptes ont reçu une rémunération supplémentaire en fonction du nombre de présence aux comités.

■ Madame Maryse Aulagnon :

a) Rémunération totale reçue de la part de la société, des sociétés contrôlées et de la société mère :

- éléments fixes : 241 522 € (dont rémunération versée par Mab-Finances)
- éléments variables et exceptionnels : néant
- jetons de présence et rémunération au titre du Comité des engagements : 14 566,67 € (Affine) + 4 117,65 € (AffiParis)
- Total : 260 206,32 €

b) Avantages de toute nature reçus de la part de la société, des sociétés contrôlées et de la société mère :

- Néant.

■ Monsieur Alain Chaussard :

a) Rémunération totale reçue de la part de la société, des sociétés contrôlées et de la société mère :

- éléments fixes : 318 025 €
- éléments variables et exceptionnels : 40 000 €
critères en application desquels ont été calculés les éléments variables et exceptionnels : contribution à la formation du résultat du groupe

• jetons de présence et rémunération au titre du Comité des engagements : 14 566,67 € (Affine) + 6 176,47 € (AffiParis)

• Total : 378 768,14 €

b) Avantages de toute nature reçus de la part de la société, des sociétés contrôlées et de la société mère :

- attribution d'actions gratuites de la société : 6 600 actions attribuées par les Conseils d'administration du 19 décembre 2005 et du 18 décembre 2006, soit un total de 19 800 actions après division de l'action en juillet 2007, acquises à l'issue de la période d'acquisition
- cotisations Garantie Sociale des Chefs d'entreprise ou dirigeants : 17 038 €
- engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci : indemnité de cessation de fonction égale à une année de rémunération globale versée par l'ensemble des sociétés du groupe ; cette indemnité est subordonnée à une condition de performance liée aux résultats d'Affine.
- voiture de fonction : 4 557 €

■ Monsieur Arnaud de Bresson

- Jetons de présence : 8 200 €

■ Monsieur Jean-Louis Charon

- Jetons de présence et rémunération au titre du Comité des engagements : 2 733,33 €

■ Monsieur Bertrand de Feydeau

- Jetons de présence : 5 466,67 €

■ Monsieur André Frappier (administrateur jusqu'au 29 avril 2009)

- Jetons de présence, rémunération au titre du Comité des engagements et du Comité des comptes : 16 816,67 €

■ Monsieur Michel Garbolino

- Jetons de présence et rémunération au titre du Comité des engagements : 11 833,33 €

■ Monsieur Ariel Lahmi

a) Rémunération totale reçue de la part de la société, des sociétés contrôlées et de la société mère :

- éléments fixes : 239 610 €
- éléments variables et exceptionnels : 40 000 €
- prime exceptionnelle : néant
- jetons de présence : 9 566,67 € (Affine) + 6 176,47 € (AffiParis)
- Total : 295 353 €

b) Avantages de toute nature reçus de la part de la société, des sociétés contrôlées et de la société mère :

- attribution d'actions gratuites de la société : 4000 actions attribuées par le Conseil d'administration du 19 décembre 2005 et du 18 décembre 2006, soit 12 000 actions après division de l'action en juillet 2007, acquises, à l'issue de la période d'acquisition ;
- cotisations Garantie Sociale des Chefs d'entreprise ou dirigeants : 17 038 €
- engagements de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci : néant

■ Monsieur Burkhard Leffers

- Jetons de présence : 5 466,67 €
(avant retenue à la source de 25 %)

■ Monsieur Paul Mentré (administrateur jusqu'au 29 avril 2009)

- Jetons de présence et rémunération au titre du Comité des comptes : 12 566,67 €

- Monsieur Jacques de Peretti
(administrateur jusqu'au 29 avril 2009)
 - Jetons de présence : 9 566,67 €
- Monsieur Philippe Tannenbaum
 - Jetons de présence : 6 833,33 €
(avant retenue à la source de 25%)
- Monsieur François Tantot
 - Jetons de présence, rémunération au titre du Comité des engagements et du Comité des comptes : 17 566,67 €
- Monsieur Andrew Walker
(administrateur depuis le 29 avril 2009)
 - Jetons de présence : néant
- Madame Catherine Wallerand
(représentant Atit, administrateur depuis le 29 avril 2009)
 - Jetons de présence : néant

Informations relatives aux opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches (article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, la société n'a reçu aucune déclaration relative aux opérations réalisées sur les titres

Affine par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches, conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier.

Rapport de la Présidente sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

(article L225-37 du Code de commerce) pour l'exercice 2009

I - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En matière de gouvernement d'entreprise, la société s'inspire des principes du code Afep Medef d'octobre 2008 dans ses règles de fonctionnement interne. Toutefois, l'adoption pure et simple de ce Code paraît difficile pour la société compte tenu de sa structure et de sa taille.

La société se conforme aux dispositions du code Afep Medef concernant la composition du Conseil d'Administration, son fonctionnement et les divers comités qui en sont l'émanation.

Il sera ultérieurement proposé au Conseil d'administration d'étudier l'adoption du Code Middlenext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites (Vamps) de décembre 2009.

1) CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration précise et complète les modalités de fonctionnement du Conseil prévues par les statuts.

Le Conseil d'administration du 29 avril 2009 a mis à jour le règlement intérieur.

■ a) Composition du Conseil :

Au 31 décembre 2009, le Conseil d'administration de la société est composé de douze administrateurs (dont six administrateurs indépendants).

■ Administrateurs :

- Mme Maryse Aulagnon, Président du Conseil d'administration
- La société Mab-Finances, représentée par M. Alain Chaussard, vice-président
- M. Arnaud de Bresson
- M. Bertrand de Feydeau (nommé par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009)
- La société Forum Partners représenté par M. Andrew Walker (nommée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009)
- M. Michel Garbolino
- La société Holdaffine représentée par M. Jean-Louis Charon (nommée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009)
- M. Ariel Lahmi
- M. Burkard Leffers
- M. Philippe Tannenbaum
- M. François Tantot
- La société Atit représentée par Madame Catherine Wallerand (nommée par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009)

Les mandats d'administrateur de M. André Frappier, M. Paul Mentré et M. Jacques de Peretti ont pris fin à l'issue de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009.

Au 31 décembre 2009, il n'y a plus de censeurs (les mandats de M. Jean-Louis Charon, M. Bertrand de Feydeau et M. Michael Kasser ont pris fin avant l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009).

Les principes retenus par le règlement intérieur pour déterminer l'indépendance d'un administrateur sont les suivants :

- ne pas être ou avoir été salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide, au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être lié en qualité de salarié ou de dirigeant à un client, fournisseur ou établissement bancaire :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq dernières années,
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans,
- s'agissant d'administrateurs représentant des actionnaires importants, ne pas participer au contrôle de la société et pour autant que le pourcentage de détention est inférieur à 10 %.

En application de ces principes, sont considérés comme administrateurs indépendants : M. Arnaud de Bresson, M. Michel Garbolino, M. Bertrand de Feydeau, Forum Partners, M. Burkard Leffers, M. Paul Mentré (administrateur jusqu'au 29 avril 2009), M. Jacques de Peretti (administrateur jusqu'au 29 avril 2009) et M. Philippe Tannenbaum.

La durée du mandat des administrateurs est de trois exercices.

L'article 11 des statuts précise que tout actionnaire doit être propriétaire d'une action nominative de la société pendant la durée de son mandat.

■ b) Direction générale :

En application de l'article 14 des statuts modifiés, le Conseil d'administration du 29 avril 2009 a renouvelé Mme Maryse Aulagnon en qualité de Président du Conseil d'administration et a décidé qu'elle continuerait d'assurer la Direction générale de la société; le Conseil a également renouvelé M. Alain Chaussard dans ses fonctions de Directeur Général Délégué.

■ c) Fréquence des réunions :

Le Conseil s'est réuni sept fois au cours de l'exercice 2009, aux dates suivantes :

- 8 janvier 2009 (refinancements)
- 4 mars 2009 (arrêté des comptes de l'exercice 2008, refinancements)
- 29 avril 2009 (renouvellement du mandat du Président directeur général et du Directeur général délégué, adoption du règlement intérieur)
- 3 juin 2009 (examen de projets d'investissement, procédures d'investissement)

- 1^{er} juillet 2009 (refinancement)
- 7 septembre 2009 (examen des comptes du premier semestre 2009 et du budget prévisionnel pour l'année 2009, versement d'un acompte sur dividende, point sur la dette et les covenants)
- 9 décembre 2009 (refinancements, point sur les investissements en cours)

Le taux moyen de présence des administrateurs est de 76,73 %.

▀ d) Convocations et informations des administrateurs :

Le règlement intérieur prévoit que les convocations au Conseil sont faites par le Président du Conseil d'administration par oral ou par écrit (y compris la messagerie électronique, sous réserve que puisse être mis en place un système permettant d'authentifier la signature du Président).

Préalablement à toute réunion, chaque administrateur reçoit un dossier lui permettant de se prononcer en réunion en pleine connaissance de cause. Sauf cas d'urgence, ce dossier lui est adressé dans la semaine précédant celle de la date de tenue du Conseil, mais peut être complété ultérieurement par tout autre document susceptible d'aider à sa prise de décision.

Les administrateurs peuvent participer aux séances du Conseil par le biais de la visioconférence ou de télécommunication si ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cependant, le recours à la visioconférence n'est pas possible pour les décisions suivantes : la nomination, la révocation, la fixation de la rémunération du Président Directeur Général ou du Directeur Général Délégué ; l'approbation des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion de la société et du groupe.

La société communique aux administrateurs toute information pertinente la concernant. Cette communication se fait sous le sceau de la confidentialité. Chaque administrateur peut demander à tout moment tout document concernant la société à la Présidente du Conseil d'administration.

Une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'administration est à l'étude.

▀ e) Comités spécialisés :

Le Conseil d'administration a créé trois comités chargés de préparer ses travaux.

Les comités sont composés de 3 à 7 membres issus du Conseil d'administration. Au moins un tiers de leurs membres doivent être des administrateurs indépendants. Les membres du comité doivent avoir la compétence technique pour siéger en comité.

Les comités rendent compte de leurs activités au Conseil d'administration suivant la tenue de leur réunion.

■ 1) Comité des rémunérations et des nominations :

Les membres de ce comité sont :

- M. Michel Garbolino
- M. Bertrand de Feydeau
- M. François Tantot

Le comité des rémunérations est réuni avant la dernière réunion du conseil d'administration de l'exercice ou préalablement au Conseil d'arrêté des comptes annuels ou lorsque des décisions de sa compétence doivent être soumises au Conseil.

Le Comité est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

La direction générale peut participer au comité des rémunérations afin de déterminer la politique globale de la rémunération de la société, à l'exclusion des rémunérations et autres avantages les concernant.

L'objet de ce comité comprend notamment la rémunération des mandataires sociaux, l'attribution d'actions gratuites et la politique générale de rémunération de la société.

Depuis le Conseil du 29 avril 2009, le Comité a également la charge de sélectionner les nouveaux administrateurs et dirigeants mandataires sociaux ; par ailleurs, il examine la qualité d'administrateur indépendant.

Lorsque le comité est réuni en tant que comité des nominations, les mandataires sociaux en seront membres lorsqu'il s'agit de sélectionner les nouveaux administrateurs et pour examiner la qualité d'administrateur indépendant

Il s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2009 (taux moyen de présence 100 %).

■ 2) Comité des engagements :

Les membres de ce comité sont :

- Holdaffine représentée par M. Jean-Louis Charon
- M. Michel Garbolino
- M. François Tantot
- Mme Maryse Aulagnon
- Mab Finances représentée par M. Alain Chaussard

Le Directeur de l'immobilier ou le rapporteur d'un projet peut être invité au comité des engagements.

Le comité des engagements peut être convoqué sans délai en cas de nécessité et par tout moyen. Les membres du comité peuvent être consultés par écrit, leurs avis étant donnés par courrier ou télécopie.

Le comité des engagements est compétent pour les opérations de cession et d'acquisition jusqu'à 10 M€ par opération, les opérations acceptées par le Comité faisant alors l'objet d'une information au Conseil suivant. Il fournit par ailleurs au Conseil une recommandation sur les opérations d'un montant supérieur.

Le comité ne s'est réuni pas au cours de l'exercice 2009.

■ 3) Comité des comptes :

Les membres de ce comité sont :

- M. François Tantot, Président
- Holdaffine représentée par M. Jean-Louis Charon
- M. Philippe Tannenbaum

À titre consultatif, peuvent participer également au Comité :

- Madame Maryse Aulagnon
- Mab-Finances représentée par Monsieur Alain Chaussard en leur qualité de directeurs généraux de la société.

Le comité d'audit a été renommé comité des comptes par le Conseil d'administration du 29 avril 2009.

Les commissaires aux comptes de la société peuvent être invités aux réunions et participent aux réunions d'examen des comptes annuels et semestriels.

Le comité est réuni au moins deux fois par an, préalablement à la tenue des Conseils d'Administration chargés de statuer sur les comptes annuels et semestriels.

Le comité peut se réunir en cas de survenance d'un événement ou d'une réglementation spécifique ayant une incidence importante dans son domaine de compétence.

Le comité a pour rôle de préparer l'examen par le Conseil :

- des méthodes comptables utilisées et notamment des modifications de méthode par rapport aux comptes précédents,
- du processus de déroulement de clôture des comptes,
- des projets de comptes.

Le Conseil d'administration demeure seul responsable des décisions relatives aux comptes.

Le comité donne également son avis sur le choix des commissaires aux comptes de la société en vue de leur désignation par l'assemblée générale des actionnaires ainsi que sur leur mission et honoraires.

Le comité des comptes s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2009 (taux moyen de présence 100 %).

■ f) Procès-verbaux des réunions :

Les procès-verbaux des Conseils d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués aux administrateurs pour approbation préalablement à la réunion suivante.

2) LIMITATIONS DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ, APPORTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ a) Président Directeur Général :

Le Conseil d'administration a décidé de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a, le 29 avril 2009, renouvelé Maryse Aulagnon dans ses fonctions de Président Directeur Général. Le Conseil a ainsi défini ses pouvoirs :

« Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que les pouvoirs qu'elle réserve spécialement au Conseil d'administration et dans la limite de l'objet social, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il peut en outre déléguer ses pouvoirs, mais seulement pour un objet et une durée limitée. »

■ b) Directeur Général Délégué :

Le Conseil d'administration du 29 avril 2009 a renouvelé Monsieur Alain Chaussard dans ses fonctions de Directeur Général Délégué. Le Conseil a ainsi défini ses pouvoirs :

« Le Directeur Général Délégué dispose des pouvoirs suivants, tels que ceux-ci avaient été définis dans les Conseils d'administration du 12 septembre 2002 et du 21 avril 2006, savoir :

- tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.
- assistance du Président dans l'organisation du Conseil d'administration et la direction des travaux du Conseil d'administration.

Monsieur Alain Chaussard est représentant de Mab-Finances, vice-Président du Conseil.

3) DÉLÉGATIONS :

• Le Conseil d'administration a accordé à la Direction Générale les délégations suivantes :

- Cessions et acquisitions : 5 M€ par opération ; les opérations d'un montant supérieur à 1 M€ feront l'objet d'une information au Conseil suivant leur réalisation (décision du Conseil d'administration du 26 septembre 2005),

- Cautions, avals et garanties : 5 M € par opération pour des donneurs d'ordre extérieurs au groupe Affine (décision du Conseil d'administration du 27 août 2008) ; pour les opérations à la demande des sociétés du groupe, une information est donnée au Conseil suivant.

• La Direction Générale a elle-même conféré les délégations permanentes suivantes :

- à Monsieur Nicolas Cheminais, directeur de l'immobilier, les pouvoirs notamment de passer, renouveler, résilier tous baux, conclure tous contrats d'entreprise ou de promotion immobilière, consentir tous mandats de construire ou délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux, conclure tous contrats de mission technique.

- à Madame Catherine Wallerand, directeur juridique, les pouvoirs notamment de conclure toutes opérations de crédit-bail, d'acquérir ou de vendre tous terrains, immeubles, tous biens et droits immobiliers

- à Monsieur Olivier Lainé, directeur administratif et financier, les pouvoirs notamment de conclure tout contrat de couverture de taux, accepter et formaliser toutes options de consolidation à taux fixe.

Des pouvoirs spécifiques peuvent être confiés aux directeurs pour la signature de certains contrats.

4) RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux, se fondant sur les propositions du comité des rémunérations, sont les suivants :

- la partie fixe de la rémunération des mandataires sociaux tient compte de leur présence au sein de la société sans discontinuité depuis 1990, de leur rôle essentiel pour assurer le développement et la pérennité du Groupe.
- la détermination de la partie variable est réalisée en fonction des performances de l'entreprise, ainsi que d'opérations exceptionnelles ayant entraîné un surcroît d'activité.
- l'indemnité de départ proposée pour le Directeur Général Délégué a été approuvée lors de l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009.

5) AUTRES ÉLÉMENTS VISÉS À L'ARTICLE L225-37 DU CODE DE COMMERCE

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale sont précisées à l'article 25 des statuts.

Par ailleurs, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnés dans le rapport de gestion présenté à l'assemblée générale.

II - PROCEDURES DE CONTRÔLE INTERNE :

1) OBJECTIFS :

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à la conformité de la réalisation des opérations et du travail effectué par le personnel de la société aux dispositifs législatifs et réglementaires, notamment ceux spécifiques aux activités bancaires et financières;
- d'autre part, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'objectif principal du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise, ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. Toutefois, le statut d'établissement de crédit dont bénéficie Affine l'a conduite depuis plusieurs années à mettre en place des procédures rigoureuses de contrôle interne sous la surveillance des autorités de tutelle, à nommer un responsable spécifique, et surtout à sensibiliser l'ensemble des collaborateurs de la société à l'importance du contrôle interne.

En outre, Affine en qualité de société mère, a veillé à la mise en place dans ses filiales de procédures et de contrôle interne adaptées.

2) ORGANISATION :

Le responsable du contrôle interne est rattaché directement à la Direction Générale.

Le système de contrôle interne appliqué par Affine comporte deux niveaux :

- a) Les contrôles de premier niveau correspondent à l'ensemble des moyens mis en œuvre en permanence par les entités opérationnelles pour garantir la régularité, la sécurité et la bonne fin des opérations réalisées ainsi que le respect des diligences liées à la surveillance des risques de toute nature associés aux opérations.
- b) Les contrôles de second niveau vérifient selon une périodicité adaptée (mensuelle ou trimestrielle), la régularité et la conformité des opérations à travers notamment un examen :
 - de l'efficacité des contrôles de premier niveau,
 - du respect des procédures et de leur mise à jour,
 - de l'adéquation des systèmes existants à la mesure et à la surveillance de l'ensemble des risques associés aux opérations.

Les contrôles s'appuient sur des procédures écrites régulièrement mises à jour. Ces procédures répondent à la fois aux prescriptions réglementaires et aux normes de l'établissement. Elles décrivent les modalités d'enregistrement, de traitement et de restitution

des informations, les schémas comptables et les procédures d'engagement des opérations. Elles assurent la production d'informations et de renseignements nécessaires aux fins de la surveillance des risques de la société et de ses filiales.

3) MAÎTRISE DES RISQUES :

La double qualité de foncière et d'établissement de crédit gouverne l'identification des risques, leur maîtrise, les dispositifs de suivi des actifs et de contrôle de la qualité des informations financières et comptables.

▲ a) Risque de crédit

Les relations contractuelles avec le crédit preneur ou le locataire reposent sur des contrats-types éprouvés, mis à jour régulièrement avec l'aide de juristes spécialisés.

- Analyse du risque pour la prise de décisions

La mise en place d'un contrat de crédit bail immobilier passe par une analyse rigoureuse et détaillée de la situation financière du futur crédit preneur et de ses éventuels sous-locataires. Des garanties sont prises en cas de besoin et peuvent être mises en jeu dans l'hypothèse d'une défaillance du crédit-preneur (avance preneur, cautionnement, garantie bancaire...)

Un dispositif permet de procéder au renouvellement des garanties lorsqu'elles ont une durée de vie inférieure à celle du crédit bail.

- Contrôle du risque postérieurement à la prise de décision

Contrôles globaux

Détenteur de plus de 230 actifs immobiliers, le groupe Affine veille particulièrement à ce que :

- les actifs soient couverts par des assurances propres à restaurer la valeur en cas de sinistres,
- les immeubles restent conformes à toutes les réglementations qui leur sont applicables : législation environnementale, réglementation sur les IGH, et ERP, etc,
- l'entretien des bâtiments soit assuré sous sa supervision par des professionnels reconnus,
- les grosses réparations soient effectuées en temps utile pour assurer la sécurité et le confort des utilisateurs et préserver la valeur du bâtiment.
- l'analyse financière des principaux preneurs de crédit bail et des locataires soit effectuée chaque année,
- l'estimation de la valeur des immeubles soit réalisée par des experts reconnus, deux fois par an, à l'occasion des arrêts des comptes.

Le groupe Affine a souscrit l'ensemble des polices d'assurance nécessaires à son activité auprès de grandes compagnies internationales :

- dommages : valeur à neuf sans plafond global d'indemnisation
- responsabilité civile professionnelle
- responsabilité civile de propriétaire d'immeubles
- responsabilité civile des mandataires sociaux.

Contrôles spécifiques

Le risque client est suivi très régulièrement dans le cadre d'une procédure spécifique. Tout retard ou défaut de paiement de plus de six mois entraîne le provisionnement systématique de la totalité de la créance correspondante. La structure financière des principaux crédits-preneurs et locataires est réexaminée annuellement ou en cas d'événement important les concernant

Affine a mis en place, à partir de 2003, une procédure d'expertise technique des immeubles et s'assure de la bonne qualité des immeubles avant l'expiration des garanties du constructeur.

▀ b) Risque financier

La société veille à disposer en permanence d'un excédent de ressources financières, notamment par des lignes bancaires confirmées. Elle couvre systématiquement son risque de taux d'intérêt par des opérations de marchés (caps et swaps).

En outre, dans le cadre d'opérations de couverture du risque de taux d'intérêt, Affine contracte uniquement avec des établissements bancaires de premier plan.

▀ c) Élaboration et traitement de l'information comptable et financière

L'organisation et les missions du service comptable sont définies au sein du manuel des procédures comptables.

La direction comptable et du contrôle de gestion de la société Affine s'occupe de la gestion comptable de toutes les sociétés françaises détenues à plus de 50% par le groupe. Les sociétés étrangères font appel à des cabinets comptables locaux.

La majeure partie des opérations est directement déversée en comptabilité via un logiciel alimenté par les différents services (Gestion, Services généraux...). Très peu d'écritures font l'objet d'une saisie manuelle.

Par ailleurs les schémas comptables utilisés par le Groupe sont définis dans le manuel des procédures comptables.

En 2008, le service a été renforcé par l'arrivée d'un contrôleur comptable directement rattaché à la directrice.

Une réunion hebdomadaire de la direction est tenue afin de faire un point sur les avancées mais aussi les problèmes rencontrés et d'informer les équipes des projets en cours.

Compte tenu de l'importance de ses filiales, Affine veille à ce qu'elles respectent le dispositif de contrôle interne et s'en assure par des contrôles périodiques. Un reporting de gestion permet à la direction générale du Groupe de suivre en permanence l'évolution de l'activité et de la santé financière des filiales. En outre la direction de la comptabilité d'Affine alerte la direction générale en cas d'anomalies relevées.

Avant chaque arrêté comptable (semestriel et annuel) un calendrier est établi par la Direction comptable et est adressé à l'ensemble des responsables de dossiers.

Un fichier de suivi des opérations et d'avancement des travaux est répertorié sur un réseau informatique dédié au service comptable, il est renseigné quotidiennement.

En cas d'anomalies dans le déroulement des opérations le responsable du dossier informe le directeur de la comptabilité, qui en informe à son tour la direction générale si nécessaire.

Chaque arrêté comptable fait l'objet d'un contrôle de la Direction générale qui analyse les écarts de résultats par rapport aux prévisions.

Les engagements hors bilan sont communiqués au Conseil d'administration.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les Commissaires aux comptes puis présentée en Conseil d'administration.

▀ d) Risques opérationnels

■ Risque informatique

L'ensemble du système informatique d'Affine fait l'objet de sauvegardes quotidiennes et en cas de sinistre, une installation de secours est prévue à l'extérieur des locaux. Des procédures d'accès codées et des dispositifs anti-virus complètent les mesures prises contre le risque informatique.

■ Risque juridique

La totalité des contrats de crédit-bail immobilier et d'acquisition du patrimoine locatif signés avec la clientèle sont régularisés par actes authentiques. Les éléments pouvant constituer une source d'ambiguïté sont ainsi soumis de fait au double examen de la Direction Juridique et du notaire lors de la rédaction de chaque contrat.

Pour ce qui concerne les autres contrats, la Direction Juridique bénéficie de l'assistance d'avocats spécialisés pour conforter son analyse sur les points juridiques complexes.

■ Risques environnementaux

La société participe à la démarche Haute Qualité Environnementale en adoptant notamment des mesures préventives permettant de limiter en cas de construction ou de réhabilitation d'immeuble, les impacts sur l'environnement. Cette démarche contribue également à proposer un meilleur confort d'exploitation de l'immeuble à ses utilisateurs.

Affine fait réaliser des contrôles périodiques sur les immeubles dont elle est propriétaire aux fins de vérifier le respect par les utilisateurs de la réglementation environnementale.

▀ e) Risque lié au blanchiment

Le contrôle de l'origine des fonds des acquéreurs et des partenaires est systématiquement effectué en conformité avec les dispositions applicables tant aux établissements de crédit qu'aux professionnels de l'immobilier. Des réunions périodiques du personnel permettent de rappeler les consignes à respecter à cet égard.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration

(article L. 225-235 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Affine et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des

risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec

Associée

Paris, le 19 mars 2010

Cailliau Dedout et Associés

Mohcine Benkirane

Associé

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées

Assemblée générale mixte du 23 avril 2010 - Neuvième résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Affine et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre conseil d'administration vous demande de lui déléguer, pour une période de vingt-quatre mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 19 mars 2010

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec

Associée

Paris, le 19 mars 2010

Cailliau Dedouit et Associés

Mohcine Benkirane

Associé

Rapport du conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites aux salariés et dirigeants

(article L. 225-197- 4 du Code de commerce)

L'Assemblée générale mixte du 9 novembre 2005 a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux, ou au profit des dirigeants visés à l'article L225-197-1 II du Code de commerce, ainsi qu'aux membres du personnel salarié et aux dirigeants des sociétés ou des groupements d'intérêt économique liés à la société dans les conditions prévues à l'article L225-197-2 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions de la société, existantes ou à émettre, à hauteur de 1% du nombre d'actions existant au jour de l'assemblée.

L'Assemblée générale a fixé à trois années, à compter de la date à laquelle les droits d'attribution sont consentis par le Conseil d'administration, la durée minimale de la période d'acquisition au terme de laquelle ces droits seront définitivement acquis à leurs bénéficiaires, et à deux années, à compter de leur attribution définitive, la durée minimale de conservation des actions par leurs bénéficiaires.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Conseil d'administration, à l'effet de déterminer l'identité des bénéficiaires, la ou les catégories de bénéficiaires des attributions d'actions, sur proposition de la Direction générale approuvée par le Comité des rémunérations, de répartir les droits d'attribution d'actions en une ou plusieurs fois et aux moments qu'il jugera opportuns, et de fixer, le cas échéant, les conditions et les critères d'attribution des actions, tels que, sans que l'énumération soit limitative, les conditions d'ancienneté, les conditions relatives au maintien du contrat de travail ou du mandat social pendant la durée d'acquisition.

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2005, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 8400 actions gratuites (soit 25 200 actions après division par trois de l'action le 2 juillet 2007), dont 5300 pour les mandataires sociaux (soit 15 900 actions après division par trois de l'action) ; 23 100 actions (après division par trois des actions) ont été acquises par les bénéficiaires en décembre 2008, à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration du 18 décembre 2006, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 8 700 actions gratuites (soit 26 100 actions après division par trois de l'action), dont 5300 pour les mandataires sociaux (soit 15 900 actions après division par trois de l'action) ; 23 100 actions (après division par trois des actions) ont été acquises par les bénéficiaires en décembre 2009, à l'issue de la période d'acquisition.

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2007, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 25 350 actions gratuites, dont 17 550 pour les mandataires sociaux (après division par trois de l'action).

Le Conseil d'administration du 10 décembre 2008, sur recommandations du Comité des rémunérations, a procédé à l'attribution de 5685 actions (après division par trois de l'action), à des salariés ayant contribué aux résultats du groupe, à l'exclusion des directeurs et cadres dirigeants, devenues à ce jour 4800 compte tenu du départ de certains bénéficiaires.

Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux au 31 décembre 2009 :

Mandataires sociaux	Nombre et valeur *des actions attribuées gratuitement, par la société et par celles qui lui sont liées	Nombre et valeur des actions attribuées gratuitement, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L233-16
Alain Chaussard	<ul style="list-style-type: none"> - 9 900 actions ** attribuées par le Conseil du 19 décembre 2005, (acquises le 19 décembre 2008, à l'issue de la période d'acquisition) - 9 900 actions ** attribuées par le Conseil du 18 décembre 2006 (acquises le 18 décembre 2009 à l'issue de la période d'acquisition) - 10 050 actions attribuées par le Conseil du 10 décembre 2007 <p>Soit un total de 29 850 actions attribuées (dont 19 800 acquises)</p>	néant
Ariel Lahmi	<ul style="list-style-type: none"> - 6000 actions** attribuées par le Conseil du 19 décembre 2005, (acquises le 19 décembre 2008, à l'issue de la période d'acquisition) - 6000 actions ** attribuées par le Conseil du 18 décembre 2006 (acquises le 18 décembre 2009 à l'issue de la période d'acquisition) - 7500 actions attribuées par le Conseil du 10 décembre 2007 <p>Soit un total de 19 500 actions attribuées (dont 12 000 acquises)</p>	néant

* le cours de l'action Affine est de 16,25 € au 31 décembre 2009.

** après division par trois de l'action le 2 juillet 2007.

Récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital

(article L. 225-100 al. 7 du Code de commerce)

Délégation de compétence accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 29 avril 2009 (privant d'effet la délégation consentie par l'Assemblée générale mixte du 26 avril 2007)

	Montant autorisé	Durée	Utilisation
Délégation de compétence avec maintien du droit préférentiel de souscription (22 ^e résolution)	50 000 000 €	26 mois (jusqu'au 29 juin 2011)	Néant
Délégation de compétence avec suppression du droit préférentiel de souscription (23 ^e résolution)	50 000 000 € (s'imputant sur le plafond fixé à la résolution 22)	26 mois (jusqu'au 29 juin 2011)	Néant
Délégation de compétence avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé (24 ^e résolution)	10% du capital par an, ce montant s'imputant sur le plafond fixé à la 22 ^e résolution	26 mois (jusqu'au 29 juin 2011)	Néant



GRUPE AFFINE

Société anonyme au capital de 47 800 000 €
A French société anonyme with share capital of €47,800,000
712 048 735 RCS PARIS
N° TVA intracommunautaire FR92712048735
EU VAT number FR92712048735

Siège social // Head office
4 square Édouard VII - 75009 Paris - France
Téléphone : +33 (0)1 44 90 43 00
Fax : +33 (0)1 44 90 01 48
E-mail : info@affine.fr
Web : www.affine.fr